

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024 À 09 H 30
(Convocation du 5 avril 2024)

Aujourd'hui vendredi douze avril deux mil vingt-quatre à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PESKINA à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

La séance est ouverte à 09 heures 37 sous la présidence de Madame Christine BOST

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose que nous démarrions ce Conseil de Métropole. Je voudrais en ouverture de séance souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, le Maire du Taillan Médoc, **Monsieur Eric CABRILLAT**.

Applaudissements.

Je vous propose d'adopter les procès-verbaux de nos deux derniers Conseils, ceux du 2 février et du 15 mars. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, **Madame la Présidente**. Effectivement, bienvenue à Monsieur.

Concernant le PV du 2 février, à la page 124, il y avait écrit « élargissement de la concentration ». Ce que j'ai prononcé est « élargissement de la concertation ».

Page 135, tout à la fin, il y avait le débat de **Monsieur Pierre HURMIC**, je n'ai pas pu lire ma question, je voudrais qu'elle soit intégrée au PV. À mon sens, **Monsieur Pierre HURMIC**, il n'y a pas que les élus ici qui lisent les PV. Ensuite dans le débat public il y a des gens qui reprennent les vidéos pour regarder ce qui se passe dans cette instance. À mon sens, la démocratie représentative se doit d'être transparente. Donc, ma question doit être lue quoiqu'il arrive. Si elle est acceptée par le Président ou son co-président ou sa co-présidente, qu'importe, il faut qu'elle soit lue tout simplement pour que les citoyens sachent de quoi on parle et pourquoi vous répondez de telle et telle manière même si je n'ai pas de droit de réponse.

Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur MORISSET**, sur votre première proposition, bien évidemment que l'on intègre votre question au procès-verbal.

S'agissant de votre deuxième demande, la question n'étant pas recevable et n'ayant pas ouvert de débat, elle ne peut être intégrée au procès-verbal.

Je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions sur le PV du 2 février ? Une opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Sur le PV du 15 mars, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Je vous remercie.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance **Madame Véronique FERREIRA** et **Madame Brigitte TERRAZA** comme adjointe.

Nous avons à ce conseil 109 affaires, 85 regroupées, et 24 ont été dégroupées par l'ensemble des groupes.

Madame la secrétaire de séance.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme FERREIRA : Merci, Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Deux délibérations sont posées sur table. Dans la délégation de Madame Christine BOST, l'affaire n° 1 : la modification de la composition des commissions ordinaires pour élection décision autorisation et l'affaire n° 2 : désignation des organismes pour désignations et représentations.

Je vous annonce aussi que deux délibérations sont retirées de l'ordre du jour. Dans ma délégation, l'affaire 52 : Accompagnement à la rénovation énergétique – Habitat privé – Les conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les associations Espaces conseil et France Rénov ainsi que l'affaire 53 : La subvention de fonctionnement 2024 aux activités générales de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat).

Avant d'énumérer les 85 affaires regroupées, Madame la Présidente Christine BOST, je vous rappelle à toutes et à tous, la préconisation suivante : sous réserve de leur accord afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat, ni au vote de la délibération concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles. Les dispositions proposées visent non seulement à préserver les élus du risque de conflit d'intérêts tels que définis par l'article 430-12 du Code pénal, mais elles ont également pour objet de garantir la légalité des délibérations au regard des dispositions du CGCT sur les articles 2131-11 et 1111-6 du Code général des collectivités territoriales.

Les affaires regroupées sont donc les suivantes :

- ✓ Dans la délégation de Madame Christine BOST : les affaires 1 à 4.
- ✓ Dans la délégation de Madame Véronique FERREIRA : les 5 et 6, les 9 à 19, les 21 à 23.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : les 24 à 26.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT : la 31 et la 33 à 35.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alain GARNIER : la 37.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick LABESSE : la 36.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie-Claude NOËL : les 39 et 40.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-François ÉGRON : les 42 à 45.
- ✓ Dans la délégation de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE : les 46 à 48.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claudine BICHET : les 50, 51 et la 54.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU : la 55 et 57 à 59 et les 61 à 63.
- ✓ Dans la délégation de Madame Claude MELLIER : la 64.
- ✓ Dans la délégation de Madame Brigitte BLOCH : les 66, 67, 69, et 71 à 73.
- ✓ Dans la délégation de Madame Andréa KISS : la 74, les 77 à 82, les 85 à 87 et les 89 à 91.
- ✓ Dans la délégation de Madame Marie RÉCALDE : les 92 et 93.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : les 94 à 98.
- ✓ Dans la délégation de Madame Delphine JAMET : les 99 à 101.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Stéphane PFEIFFER : la 102.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Alexandre RUBIO : les 103 à 107.
- ✓ Dans la délégation de Madame Josiane ZAMBON : la 109.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Franck RAYNAL : la 111.

Mme la Présidente Christine BOST : Quelles sont les demandes d'interventions pour les explications de vote ?

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Bonjour à toutes et à tous, Madame la Présidente Christine BOST. Sur la délibération 109, abstention de Madame Laure CURVALE et de Madame Ève DEMANGE.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Sur la délibération 46 : Modification des statuts de la Régie de l'eau Bordeaux Métropole, nous voterons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté.

Monsieur ESCOTS.

M. ESCOTS : Oui, bonjour Madame la Présidente Christine BOST. Bonjour à toutes et à tous. Il y aura des votes contre du groupe communiste sur les dossiers 14, 15, 18, 20 et 30. Il s'agit de quatre dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) et du dossier sur le volet de compétitivité sur lesquels notre groupe s'est déjà exprimé régulièrement.
Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Bonjour à toute l'assemblée. La liste est un peu longue. Nous nous sommes entendus encore une fois avec les services pour remettre nos votes. Juste pour dire que l'on a fait des notes pour éviter que le Conseil métropolitain soit trop long. On nous a demandé de moins intervenir. Nous sommes donc arrangeants. On a fait 34 notes qui sont des explications de vote. C'est pour vous dire que l'on ne fait pas qu'intervenir. Je précise d'ailleurs que ces 34 notes, ce n'est pas mon travail à moi tout seul mais celui d'une équipe. Je le redis quand même parce que vous pouvez parfois l'oublier, mais c'est important pour moi. On est une petite équipe qui est liée autour du groupe municipal d'opposition de gauche qui s'appelle Bordeaux en Luttés à la Mairie de Bordeaux avec Madame Evelyne CERVANTÈS-DESCUBES qui est élue avec moi. Puis, je rappelle que l'on a de deux-demi-collaborateurs. Deux-demi parce que cela s'appelle comme cela. Ce sont des mi-temps. C'est Monsieur Nordine RAYMOND et Madame Béatrice WALYLO qui en est une petite équipe qui essaie de nous aider et une partie qui s'appelle le conseil scientifique. C'était pour vous préciser cela.

Pour vous dire que nous avons prévu 18 interventions. On verra peut-être que l'on ne fera pas les 18 parce qu'à un moment, il risque d'y avoir une bronca pour que je parle un peu moins, mais j'essaierai de dire le plus de choses possibles. Je pense que j'ai dit l'essentiel.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous vous remercions Monsieur POUTOU.

Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Sur les délibérations n° 1 et 2, ce sera une abstention et un vote contre sur la délibération 46.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est noté. Monsieur ESCOTS a redemandé la parole.

M. ESCOTS : Tout à fait. J'ai oublié de préciser que sur la délibération n° 36, l'intervention de Monsieur Jean-Claude FEUGAS sera versée au dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Merci beaucoup.

Sur les délibérations regroupées, celles et ceux qui ne sont pas intervenus, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Toutes les autres délibérations sont votées. Je vous remercie.

Mme BOST

(n°1) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°2) Désignations dans les organismes - Désignations - Représentations

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur MARI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°3) Liste des arrêtés pris par le Président - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BOST

(n°4) Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de Nouvelle-Aquitaine - Désignation - Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignation effectuée
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°5) Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2024 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°6) Fiscalité directe locale - Exercice 2024 - Fixation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Taxe GEMAPI) - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°9) Renouvellement du groupement de commandes dans le cadre du recours au service d'une plateforme intermédiaire au financement participatif sous forme de mécénat - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°10) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2023 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°11) BORDEAUX - S.C.I.C d'H.L.M. AXANIS - Acquisition et construction de 18 logements collectifs sociaux en location-accession, sis, 6 rue des Républicains Espagnols, Programme DOMA, ZAC Bastide Niel, Ilot B054 - Emprunt de type PSLA d'un montant de 3 929 300 euros à souscrire auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Annule et remplace la garantie n° D2022-254 du 22/05/2022 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Explication de vote pour les délibérations 39596, 39656, 39662, 39666, 39677, 39547. Nous nous abstenons habituellement sur les opérations neuves (constructions). Nous sommes conscients qu'il y a besoin de « produire » du logement social mais nous sommes sceptiques sur le besoin ou la nécessité de construire. Nous voyons bien les raisonnements de la majorité, cet urbanisme qui se traduit par toujours plus d'artificialisation et qui ne réfléchit pas ou si peu à l'existence de bâtiments inoccupés, de bureaux vides, de logements vacants pour beaucoup depuis plus de deux ans. Il y a cet existant vacant à prendre en compte et à réhabiliter. L'exemple du bâtiment de l'ex Virgin est emblématique, inoccupé depuis plus de 7 ans. Et tant d'autres endroits qui ne sont jamais discutés dans les Conseils. Quand on voit cette obsession des opérations neuves alors qu'il y a tant d'autres choses à faire, d'autant que des architectes et urbanistes seraient disponibles pour aider dans le sens de la réhabilitation, nous nous abstenons sur toutes ces délibérations.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°12) BORDEAUX - SA D'HLM ICF ATLANTIQUE - Construction de 40 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Les Acacias" au 182 ter Boulevard Albert 1er - Emprunts de types PLAI, PLUS et PLS d'un montant global de 6 067 522 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°13) BORDEAUX - SCIC COOPERATIVE FONCIERE AQUITAINE - Acquisition foncière d'un terrain dans le cadre du projet d'habitat participatif "Sarah", opération de 13 logements en accession par BRS, sis, 43-45 rue Barreyre - Emprunt de type Prêt long terme d'un montant de 195 000 euros auprès d'Action Logement Services - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame
TERRAZA**

Mme FERREIRA

(n°14) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition en VEFA de 9 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "L'Althéa", lot 4, 341, 343 et 345 bd Jean-Jacques Bosc - Emprunts de types PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 1 757 528 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Explication de vote pour les délibérations 39658, 39659, 39669, 39671, 39675 (toutes en VEFA). Nous n'avons pas besoin de trop d'explications car nous votons habituellement « contre » toutes les délibérations qui produisent du logement sous dispositif VEFA c'est-à-dire sous maîtrise privée. La Métropole explique, avant avec la droite, aujourd'hui avec droite et gauche, qu'il n'y a pas le choix, qu'il faut faire ainsi, qu'on ne peut faire sans les promoteurs, en tenant compte de leur expertise et de leur argent. En fait, il s'agit de laisser la mainmise au secteur privé qui domine le marché du logement, sans jamais se confronter, résister, tenter de reprendre le pouvoir et la maîtrise sur la situation. Il s'agirait de mener une politique anti-libérale, contre la marchandisation de ce secteur. Mais que peut-on attendre d'élus intégrés et adaptés au libéralisme, séduits par des promoteurs très entreprenants y compris parfois sans s'embarrasser des lois et de l'intérêt collectif. Donc pour les VEFA c'est clairement une opposition de notre côté. Même si nous sommes conscients qu'il y a un besoin urgent de « produire » du logement et du logement social en particulier. Il faudrait débattre sur comment changer un système et un marché incapable de répondre aux besoins sociaux.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°15) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition en VEFA de 64 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "L'Althéa", lot 2, aux 341, 343 et 345 avenue Jean-Jacques Bosc - Emprunts de types PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 8 353 294 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°16) MERIGNAC - SA D'HLM MESOLIA HABITAT - Construction de 6 logements individuels sociaux en location-accession, sis, résidence "Robinson III", rue de Lorraine - Emprunt de type PSLA d'un montant de 1 300 000 euros souscrit auprès d'ARKEA Banque entreprises et institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO

Mme FERREIRA

(n°17) ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Construction de 5 logements collectifs sociaux en location-accession, sis, 83 avenue de l'Eglise - Emprunt de type PSLA d'un montant de 732 686 euros souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°18) LE BOUSCAT - OPH de Bordeaux Métropole Aquitanis - Acquisition dans le cadre d'une VEFA de 13 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence "Edena", 67/75 rue Rigal - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 1 084 981 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur
FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur
HURMIC, Monsieur N'JIKAM MOULIOM,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU**

Mme FERREIRA

(n°19) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition foncière et construction de l'opération "Hameau Marsillon", 36 logements individuels et collectifs locatifs sociaux, sis, 54 rue Georges Clémenceau - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 4 808 493 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

Mme FERREIRA

(n°21) SAINT-VINCENT-DE-PAUL - SA d'HLM Domofrance - Charge foncière et construction de 17 logements individuels (9 T3, 8 T4) destinés à la location-accession, sis, opération "Vertumne Park", rue de Mozart - Emprunt de type PSLA d'un montant de 2 606 421 euros auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Annule et remplace la délibération n°D2022-645 du 24/11/22 - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame LE
BOULANGER, Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°22) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Office foncier solidaire Procivis en Nouvelle Aquitaine - Acquisition foncière d'un terrain situé 98 avenue Montaigne, opération d'accession en BRS "Unity" - Emprunt de type Prêt GAÏA LT d'un montant de 1 109 806 euros à souscrire auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°23) MERIGNAC - SA D'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 123 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 32 avenue de la Marne - Emprunts de types PLAI et PLUS d'un montant global de 18 407 057 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°24) Ligne de Bus Express Pellegrin, Thouars, Malartic sur les communes de Bordeaux, Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'apprécions pas les modalités des concertations, ni même les objectifs cachés qui sont de faire valider des projets sous couvert de démocratie, en demandant l'avis aux habitant-es, un avis seulement car au bout, même si c'est avec quelques petits aménagements secondaires, le projet passe, l'objectif est atteint. Mais c'est ça paraît plus fort encore. Le bilan de la concertation est très faible, c'est un classique, très peu de personnes (27) y ont participé et en plus il est mentionné que la plupart des avis et contributions étaient hors sujet, portant sur le besoin de développer le transport pas sur la mise en conformité du PLU. Qu'à cela ne tienne, la concertation est validée. Mais ne faudrait-il pas au contraire refaire cette concertation, en reformulant, en étant plus clair ? Pour nous c'est une démonstration du côté artificiel des concertations, faites pour la forme sans chercher à avoir ni l'avis ni le consentement de la population, profitant de l'absence de mobilisation populaire, d'une sorte de résignation, plus personne ne s'occupe de l'intérêt collectif. Triste situation.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°25) Marché STR 402 (2016-0083U) - Protocole transactionnel - Travaux d'infrastructure système de transport - extension ligne C - Rémunération complémentaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous n'avons pas beaucoup d'éléments sur l'historique, sur la réalité des préjudices. Mais cette demande de 94 000 euros ramenée à 42 000 euros nous intrigue. Que signifie cet écart important et pourquoi la collectivité finit par accepter alors qu'il semblerait qu'il y ait quelques incohérences. Il est même dit que la demande est faite sans aucun justificatif de la part de Colas.

Globalement on a trop d'explication. Souvent nous choisissons l'abstention dans ces situations de protocole. Ici nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Marché STR 403 (2017-F0530M) - Travaux de réalisation d'infrastructures de transport de la ligne D du Tramway - Rémunération complémentaire - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°31) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Zone d'aménagement économique 'Galaxie 4' - Avenant n°3 au traité de concession - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°33) Association "La Mémoire de Bordeaux Métropole" - Centre de documentation et de recherche - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur ESCOTS, Monsieur MAURIN

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°34) Contrat de plan Etat Région 2021-2027 - Participation financière de Bordeaux Métropole au projet d'équipements scientifiques du Campus Archéo de l'Université Bordeaux Montaigne - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Sur le papier cette délibération semble être juste un investissement en matériel tout à fait louable. Et nous votons pour. Cela dit, je note qu'il est beaucoup question de performance, d'excellence et d'attractivité, alors qu'en même temps, le budget des universités est taillé à la hache et que, par exemple, en histoire (département auquel n'est pas rattachée l'archéologie) il manque 9 postes de titulaires depuis que les départs (retraites, mutations...) ne sont plus systématiquement remplacés. La tendance semble donc de laisser mourir à petit feu l'enseignement, pour privilégier des "pôles d'excellence" dans la recherche. Tout ça alors que la spécificité de l'université est censée être l'association de l'enseignement et de la recherche (puisque le statut enseignant est celui d'enseignant-chercheur)... Bref, on a cette impression bizarre que les collectivités locales aiment se faire mousser en se targuant d'investir dans les sciences humaines et sociales, tout en laissant les étudiants et les enseignants en difficulté au quotidien.

Unanimité

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°35) Association Centre régional d'information jeunesse Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons la subvention de 32 000 euros, même si nous ne savons pas si cela est suffisant ou correct. Nous tenions quand même à faire une remarque en passant : nous ne partageons pas le concept bizarre de « l'engagement citoyen des jeunes via le volontariat en service civique et le SNU ». Aux structures moralistes, militaristes et autres dans le genre, nous préférons de loin l'engagement pour les solidarités diverses, contre les inégalités, la précarité (noté plus loin), contre les discriminations via les réseaux associatifs et syndicalistes par exemple. Et surtout nous soutenons des engagements qui traitent avec respect la jeunesse, qui la rémunèrent correctement, le bénévolat c'est bien mais dans une perspective professionnelle ou d'insertion, rien ne vaut la rémunération surtout quand on voit ce que signifient concrètement les engagements des anciens sportifs comme Estanguet dans le comité d'organisation des Jeux Olympiques ou encore des politiciens qui naviguent entre des mandats éligibles et des désignations dans des conseils d'administration de grosses entreprises. Un certain engagement peut rapporter gros alors les engagements des jeunes peuvent être traités avec peu de considération.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHOPLIN**

M. LABESSE

(n°36) Nouvelle convention entre Bordeaux Métropole et le SIVOM de la Rive Droite - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre cette délibération car elle ne défend pas un service public des déchets du ramassage à son traitement. Nous le savons pourtant, l'enjeu des déchets est crucial et a des effets sur le changement climatique. Il y a une nécessité d'unifier les services de collecte et de traitements et d'assurer des moyens équivalents entre les deux rives pour que le service soit le même sur tout le territoire métropolitain. Aussi, nous nous opposons à ce que la collecte des déchets alimentaires des professionnels, associations et collectivités soit assurée par des prestataires au frais du demandeur tel qu'indiqué dans la délibération. Là encore, ce concept va à l'encontre d'un service public des déchets qui soit le même pour tous.

Intervention écrite de M. Feugas

Madame la Présidente, chers collègues

Cette nouvelle convention entre Bordeaux Métropole et le SIVOM Rive Droite apparait comme une révision clarifiant certains éléments du fait du Plan Déchets métropolitain de Mars 2022.

Or, certaines et certains élus pensent qu'il n'y a rien d'anormal, c'est une reconduction avec mise à jour.

La rédaction de la note de synthèse présentant ce dossier fait état d'une situation qui est curieuse. En effet, 7 communes ne font pas partie de la Régie métropolitaine de ramassage des déchets et sont donc tributaires du secteur privé.

Cette situation est due à un pacte de non-agression entre deux leaders politique, un Rive Droite et un Rive Gauche qui, lors de la création de la CUB, se sont entendus pour gagner une tranquillité de gestion de la CUB.

Les syndicats de la CUB, comme ceux de la Métropole, ont aussi dénoncé cette situation.

Force est donc de constater que l'accord de l'époque entre René CASSAGNE et Jacques CHABAN-DELMAS perdure, mandature après mandature et donc le Groupe Communiste reste sur sa position

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

*pour un service public où toutes les communes seraient mises en Régie.
Cette fidélité dans notre engagement nous fait voter encore une fois contre cette convention.*

Majorité
Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur POUTOU

M. GARNIER

(n°37) Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route 2022-2026 - Soutien aux acteurs de l'accompagnement à la création d'activités et d'emplois - Conventions 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Notre désaccord n'est pas dans le principe de soutenir l'économie solidaire, même si nous mettons un bémol sur la CSDL déjà soutenue par ailleurs et surtout satellite de la clinique des TPE que nous ne défendons pas. Ces 386 000 euros au total devraient être conditionnés, au moins en précisant le sens social des subventions. Rien n'est dit sur les aspects critiquables du secteur ESS, les conditions d'emplois et de travail pour les salariés du secteur qui sont parfois déplorables. Ce n'est pas parce que c'est l'ESS que c'est social et solidaire. Donc il est nécessaire de préciser les conditions salariales et le type de contrat de travail et que les élus, puisqu'on nous demande de valider, puissions avoir un regard sur ce qui se fait précisément. Il nous semble aussi nécessaire de préciser l'importance de répondre aux urgences sociales et environnementales du moment, de politiser la délibération, car il ne s'agirait pas de soutenir en soi une activité économique sans en préciser le contenu. Au bout du compte cela représente beaucoup d'argent avec trop peu de cadrage. Résultat nous faisons le choix de l'abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame GASPAS

Mme NOEL

(n°39) Lancement de la démarche d'évaluation du PLU3.1 - Mandat donné au Président pour solliciter les communes - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme NOEL

(n°40) Mise en compatibilité du PLU 3.1 avec la déclaration de projet portant sur la construction d'un collège au Taillan-Médoc - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

A la base nous sommes d'accord avec le besoin d'avoir plus de lieux d'enseignement, donc nous validons la création d'un nouveau collège au sud médoc même si nous défendons le principe de structures moins importantes en nombre d'élèves afin de favoriser la proximité. 700 élèves c'est beaucoup trop (jauge maximale nous précise-t-on en commission). Mais nous votons contre cette délibération car nous ne sommes pas d'accord pour que la nature d'un terrain puisse être modifiée selon les besoins de la collectivité. Le passage du terrain du zonage NG et AU99 ("zone naturelle générique" et zone à urbaniser à long terme") en zonage "zone accueillant des équipements d'intérêt collectif" nous pose vraiment un problème. Cela pose le problème de la protection des zones naturelles. On avait déjà vu, il y a quelques années, le choix scandaleux à Bègles où pour faire un golf et un hôtel de luxe, le terrain protégé avait perdu son statut de zone « natura 2000 ». En plus la délibération ne démontre pas qu'il y a eu une réelle recherche pour trouver un autre terrain qui pourrait

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

accueillir ce collègue. On nous dit que c'est la seule solution mais sans aucune preuve.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°42) Avenant pour le retrait d'un membre de la convention de groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité et services afférents - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°43) SAINT-MEDARD EN JALLES - Contrat de co-développement 2024-2027 - Stratégie funéraire - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°44) Protocole transactionnel - Indemnisation au titre d'un accident de service - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Ce rapport fait suite à un accident du travail mortel d'un employé de la métropole. La responsabilité du service a été reconnue après décision de justice en appel qui a fait suite à une bataille de l'épouse de l'employé pour faire reconnaître l'accident du travail. De ce que nous comprenons, la justice a donné raison aux victimes. D'où ce dédommagement à l'épouse du salarié décédé : 20 000 euros. Sans connaître l'accident et les causes de l'accident, si l'ayant droit du salarié décédé est satisfaite à l'issue de son combat pour la reconnaissance des responsabilités, il nous semble que cette indemnisation est très faible. Devant ce que nous constatons, à savoir une métropole qui se comporte comme un patron face à l'accident du travail, en niant par réflexe toute responsabilité, nous exprimons notre solidarité entière à la famille de la victime.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°45) Avenant numéro 1 à la convention de groupement de commande pour les prestations de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance au bénéfice des agents de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous ne validons pas le choix de l'Assistant maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la gestion en lien avec la complémentaire et la prévoyance mutuelle : le Cabinet Clemie Conseil. Nous aurions préféré une gestion directe par les services de la métropole au lieu de chercher et multiplier des prestataires privés. Il y a bien un service public à renforcer pour ne pas laisser le privé accaparer au passage encore plus d'argent public qui pourrait être économisé et utilisé à autre chose comme recruter du personnel. De plus il est écrit que « la rémunération de l'AMO sera assurée par les prestataires par le biais d'une commission égale à 2% des cotisations nettes de taxes à concurrence », cela ne dit rien précisément sur la réalité de cette rémunération, cela peut paraître même une somme importante mais comme on ne connaît pas la somme totale des cotisations, on ne peut pas savoir. Un manque de transparence problématique. Nous votons contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme CASSOU-SCHOTTE

**(n°46) Modification des statuts de la régie personnalisée de L'Eau Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. Poutou

*Voilà l'exemple d'une délibération, il y en a d'autres, qui ne nous permet pas de nous prononcer.
Manque de temps, manque de moyen pour analyser et comprendre ce qui se joue, manque de
connaissance de la réglementation.*

Majorité

Abstention : Monsieur POUTOU

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°48) Protocole transactionnel avec la SABOM (société d'assainissement de Bordeaux Métropole) dans le cadre de l'exécution du contrat de concession du service public de l'Assainissement - Decision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°50) SEML Bordeaux Métropole Energies (BME) - Rapport 2023 - Exercice 2022 - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'exercice 2022 L.1524-5 du CGCT - Information au Conseil

Communication effectuée

Mme BICHET

(n°51) Convention d'occupation temporaire du domaine public du parking du stade de Saint-Aubin-de-Médoc pour la construction d'une centrale photovoltaïque - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°52) Accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat privé : Conventions de partenariat 2024 entre Bordeaux Métropole et les associations Espace Conseil ' France Rénov' - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme FERREIRA

(n°53) Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Subvention de fonctionnement 2024 aux activités générales et pour la performance énergie-climat du patrimoine communal - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme FERREIRA

(n°54) Bordeaux Métropole Energies - Néomix - prise de participation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Monsieur BOBET, Madame CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur MAURIN, Madame MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur TROUCHE**

M. PUYOBRAU

(n°55) Relance d'un nouveau Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) métropolitain - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes pour une prise en charge car beaucoup des copropriétés listées (25) sont en situation de péril. Nous ne mesurons pas si les 933 000 euros pour les repérages et les dossiers sont à la hauteur des besoins. Oui il y a besoin de plan d'action et vite. Mais nous constatons que les contreparties pour certains co-propriétaires non-occupants ne sont pas assez fortes. Mais aussi, encore une fois, nous ne voyons pas pourquoi ce service devrait être délégué à un prestataire privé qui n'est même pas désigné ici. Les services de la métropole devraient pouvoir s'en charger, c'est quand même mieux quand il y a une totale maîtrise publique. Enfin, c'est notre avis.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°56) Lancement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées (OPAH-CD) de Bordeaux - Participation financière - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°57) LORMONT - Projet de renouvellement urbain de Carriet - Convention de partenariat pour le financement des accords-cadres pour les missions d'architecte coordinateur et d'ordonnancement/pilotage/coordination urbaine et inter-chantier, et du marché de mission évaluation - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PUYOBRAU

(n°59) Renouvellement urbain du quartier Carriet - Lormont - Déclaration de projet au titre du Code de l'environnement - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°61) FLOIRAC - Renouvellement urbain du quartier Dravemont - Convention pour l'animation et le fonctionnement de la Maison des Initiatives 2024-2027 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous soutenons le principe d'une Maison des initiatives, telle que défendue dans le cadre du renouvellement urbain à Floirac. Mais les moyens humains mis à disposition nous paraissent largement insuffisants pour rendre crédible un projet qui fonctionne et qui serait efficace dans le quartier : une seule personne dédiée + une autre uniquement une 1/2 journée par semaine. On nous a répondu en commission « Il y a aussi une structure accueil communal qui travaillera en synergie ». Réponse opportune mais qui manque de concret et de certitude. C'est souvent le cas avec la métropole et les autres collectivités, quand il y a une bonne idée, ce sont les moyens humains qui ne sont pas à la hauteur, ce qui pose un problème de crédibilité et de confiance dans les intentions. On s'abstient pour cette raison.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Mme KISS

(n°62) Projet de renouvellement urbain Joliot Curie - Protocole foncier - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons la même difficulté que pour d'autres délibérations de ce genre, très réglementaire ou technique ou même gestionnaire. Nous ne savons pas si toutes ces mutations foncières des communes à la métropole et inversement, des collectivités vers les bailleurs et inversement, sont justifiées, obligatoires, s'il y a le choix ou si c'est obligé en fonction des compétences des différentes instances. C'est illisible, aucune vision concrète de la situation. De toute façon ce n'est pas expliqué. Et on ne peut pas deviner. C'est révélateur d'une instance qui se dit démocratique et qui ne sent pas la nécessité d'expliquer ce genre de choses. On rappelle à tout hasard que nous n'avons pas de collaborateurs, que nous n'avons pas de lien particulier avec l'administration. Nous avons compris qu'il fallait se débrouiller, ce que nous faisons au fil des mois et des Conseils. On apprend mais tout n'est pas possible.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur HURMIC, Madame LE BOULANGER,

M. PUYOBRAU

(n°63) GIHP - Année 2024 - Subvention d'accompagnement au projet "Prévention et habitat" - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de soutenir une association d'aide aux personnes handicapées pour trouver/maintenir des logements adaptés et évolutifs, seulement 30 000 euros de subvention pour 120 000 euros demandés. Nous votons pour cette délibération car nous pensons que ces projets sont importants pour les personnes en situation d'handicap. Nous avons compris que c'était lié à loi Élan qui oblige les collectivités locales mais il nous apparaît utile d'avoir un bilan global pour ces projets, en précisant les obligations réglementaires en ce qui concerne la construction de logements adaptés. Besoin aussi d'avoir des bilans et de savoir quels sont les attentes et les perspectives à court terme. Ce que nous n'avons pas à ce jour or pour que le travail soit efficace, même si c'est la première année, il faut savoir où sont les besoins et les quantifier.

Unanimité

Mme MELLIER

(n°64) RER métropolitain - Convention de financement des études de diagnostic de passages à niveau - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de 18 000 euros de participation pour la métropole. Réseau SNCF a la maîtrise d'œuvre mais peut confier une partie des études à d'autres sociétés... privées évidemment. Difficile dans ces cas de juger de la justesse des frais engagés. Surprenant aussi que ces études n'aient lieu que maintenant alors que cela fait des années que le réseau ferroviaire est censé avoir fait le point sur les passages à niveau dangereux, il y avait même un objectif d'en supprimer le plus possible (pont, tunnel, contournements) après une série d'accidents de circulation mortels. Nous reconnaissons l'importance de garantir la sécurité mais nous faisons le choix de l'abstention du fait des remarques précédentes.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BLOCH

(n°66) Subventions 2024 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°67) La Fabrique Pola - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous approuvons totalement le soutien à la structure Pola, mêlant cultures, arts, actions sociales et solidaires. La somme de 114 000 euros est importante et pourrait apparaître comme disproportionnée au regard des besoins de nombreuses autres associations, plus petites, moins visibles, hors réseau institutionnel. Nous soutenons la délibération mais en même temps nous portons un regard critique sur la façon dont les aides aux associations sont réparties avec un manque évident de clarté et de réflexion.

Unanimité

Mme BLOCH

(n°69) Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Décastar - Année 2024 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur SALLABERRY**

Mme BLOCH

(n°71) Règlement d'intervention "Piscines" - Commune de Bordeaux - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°72) Association Les Girondins de Bordeaux Omnisports - Année 2024 - Subvention d'aide au grand prix de triathlon et relais mixte - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme BLOCH

(n°73) Soutien aux investissements des centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels métropolitains - Union Bordeaux Bègles - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme KISS

(n°74) BORDEAUX - 43 et 45 Allée Serr - Cession d'un ensemble immobilier bâti métropolitain, à L'office Public de l'Habitat GIRONDE HABITAT dans le cadre de son projet de réhabilitation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme KISS

(n°77) Acquisition par Bordeaux Métropole d'une emprise de 488 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée YP 211, sise à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, en vue de la réalisation d'un centre de réemploi des déchets - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°78) LE HAILLAN - Zone d'Aménagement Economique "5 Chemins" - Acquisition des lots restant suite à la clôture du traité de concession avec la Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous avons déjà un regard très critique sur la façon qu'a la métropole de soutenir l'économie qui reste

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

surtout un soutien aux entreprises, donc des subventions publiques supplémentaires et pour le moins très discutables. Mais ici en plus il s'agit d'un secteur d'activité économique très problématique, à savoir l'aéronautique et la défense. Là encore, il n'y a pas de débat, pas de discussion sur ces choix. C'est surprenant venant d'une majorité à vocation écologiste et de gauche (il est vrai que cela ne veut plus dire grand-chose). Il y a nécessité de changer de vision et d'optique, travailler sur le développement d'activités qui ont une utilité sociale et qui respectent l'environnement, qui répondraient aux besoins des populations de la région. Mais c'est peut-être trop demander.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCINA, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Mme KISS

(n°79) LE BOUSCAT - Appel à manifestation d'intérêt ' Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE) ' - Ilot Ravezies - Acquisition par Bordeaux Métropole du lot de volume n°12 appartenant à la Société civile de construction vente (SCCV) BORDEAUX-RAVEZIES - Délibération modificative de la délibération métropolitaine n°2021-357 du 9 juillet 2021 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°80) BEGLES - Liane 5 Sud - Route de Toulouse - Acquisition d'un immeuble bâti pour restitution d'offre de stationnement - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

De ce que nous comprenons, c'est la suite d'une décision prise l'année précédente de supprimer un parking pour y construire des logements. En conséquence il fallait trouver un autre endroit pour y garer des véhicules. Voici donc l'endroit, en face du terrain de l'ancien hôpital militaire qui va être bientôt en phase de réaménagement. Nous ne sommes pas du tout convaincus de la justesse de ce choix et surtout nous contestons la démolition de la maison. Il y a un côté destructeur de l'existant, sans conscience du gâchis, sans réflexion sur l'utilité des bâtiments détruits.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°81) BORDEAUX - Cession - Mise en vente par adjudication d'un bien, sis 37, rue de Lescure à Bordeaux Parcelle cadastrée IW 151 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous désapprouvons totalement la cession de cette maison, quel que soit son état et le niveau de travaux nécessaires. Il est écrit que la maison est considérée inutile, qu'elle n'intéresse ni la ville, ni les bailleurs sociaux et qu'elle sera donc vendue au privé. On nous dit en commission que « Plusieurs autres logements ont déjà été vendus car trop de travaux, qu'il y a eu une réflexion sur son devenir mais la conclusion est que ce n'est pas intéressant donc vendu ». Il y a un manque manifeste

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

d'imagination et de préoccupation sociale. Combien d'associations manquent de locaux, combien de familles n'ont pas de logement, combien d'association militante sont spécialisées dans la récupération, la réhabilitation, dans l'organisation de squats collectifs ? N'existe-t-il pas d'architectes disponibles pour réfléchir et apporter des solutions pour rendre réutilisable des maisons aussi vieilles, abîmées, petites soient-elles. Le choix de se débarrasser de cette maison nous semble aberrant. Nous votons contre.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°82) BORDEAUX - ZAC Saint Jean Belcier - Cession à l'EPABE d'emprises d'environ 1908 m² correspondant à une partie de l'ancienne rue Descas, aux anciennes rues Cazaubon et des Résiniers, et à une partie de la parcelle DL53 et de deux volumes de 71m² et 90m² au-dessus de la rue de Saget à Bordeaux - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

L'ensemble des documents fournis est peu lisible. Il est discuté de cession à Epabe de 3 rues (déclassement) pour la « Création d'un méridien » mais il n'est pas mentionné combien de surfaces ont été détruites, combien concernait des logements. A croire qu'il n'y a pas d'habitants dans ce quartier car il n'y a aucun mot sur les expulsions par exemple. L'enquête publique est validée (septembre 2023) mais pour quelle utilité ? Réponses : À la question de comment cela se passe humainement, socialement, la Métropole répond que les « morceaux de rue, le projet Canopia sont dans un secteur dégradé qu'il s'agit d'une procédure à l'amiable et qu'il n'y a que quelques familles concernées, qu'elles bénéficieront d'indemnités d'évictions... » « on ne dégage l'enquête publique que rarement... ». Lorsque l'on interroge sur les intimidations exercées sur les habitants, sur des pressions éventuelles, les réponses apportées sont « je ne peux pas vous laisser dire ça, la métropole n'agit pas comme ça, ce n'est pas la mafia... ». Nous désapprouvons l'ensemble du projet, nous constatons que la gestion par la métropole manque de transparence, elle ne prend en compte ni l'avis ni la vie des habitants.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°85) TAILLAN MEDOC - PAE du centre Bourg - Résiliation du Bail Commercial Le Tabac du Taillan - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°86) BORDEAUX - ZAC La Berge du Lac/Ginko - CRAC 2021 / 2022 / 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

C'est un long rapport qui relate les différentes étapes du projet. On constate que c'est le groupe Bouygues qui a eu tout le marché d'aménagement. On regrette qu'il ne soit pas fait mention des critiques des habitants. D'après une étude A'Urba demandée par la ville de Bordeaux, 69% des habitants ont constaté des malfaçons dans leur logement (balcon effondré en 2015, problèmes d'étanchéité des plafonds, fenêtres fermant mal, fissures). Au moment de sa construction, l'opposition à la municipalité de Juppé disait du projet que « la ville est laissée en pâture à la spéculation immobilière au détriment de la qualité ». Il y a peu d'infrastructures publiques, pas de bibliothèque, pas de lieu pour les jeunes. Des équipements publics qui restent très insuffisants, absence de structures publiques collectives pour un quartier solidaire, pour un cadre de vie le plus collectif

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

possible, pas de bibliothèque alors qu'à terme le quartier prévoit d'accueillir 10000 habitants. On peut aussi reprocher qu'un quartier qui se veut écologique accueille essentiellement des commerces de grandes enseignes (fast fashion) et des restaurants qui font la part belle aux fast food et autres restaurants de malbouffe. Nous n'approuvons pas non plus le mode de financement, voir les tableaux de participations de l'aménageur et des pouvoirs publics, des millions d'euros listés ainsi, difficile sans discussion de valider, cela ne nous paraît pas sérieux.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°87) BORDEAUX - ZAC La Berge du Lac/Ginko - Dossier modificatif de ZAC n°6 et avenant n°8 au traité de concession -Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°89) BORDEAUX - ZAC Bastide Niel - Modification du dossier de réalisation de la ZAC Bastide Niel - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur GOMOT, Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Madame LE BOULANGER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TOURNERIE, Monsieur TRIJOLET

Mme KISS

(n°90) BORDEAUX - ZAC Bastide Niel - CRAC 2021 / 2022 - Approbation - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Un vote contre pour l'ensemble de l'œuvre. Ce rapport est le bilan de l'aménageur pour 2021-22 qui sert des décisions discutables dont certaines que nous critiquons régulièrement sur toutes les opérations d'aménagement : place inexistante pour les services publics, trop faible part des logements sociaux et surtout très sociaux, une école trop grande avec 18 classes, un Cadac avec trop peu de places (80), quelques logements étudiants (160) mais trop peu, absence de réflexion sur les quartiers à vivre... A noter tout de même le choix de la commune de Bordeaux de moduler à 40% le taux d'exonération de taxe foncière des logements neufs... un moindre mal. Mais insuffisant au regard du manque massifs de logements sociaux et de la cherté des loyers.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur GOMOT, Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Madame LE BOULANGER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur

**PUYOBRAU, Monsieur TOURNERIE,
Monsieur TRIJOULET**

Mme KISS

(n°91) AMBARES ET LAGRAVE - Secteur cité Bel Air - Réaménagement de l'avenue Bel Air et de la rue de Bassens - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre. Voilà donc une nouvelle illustration de nos désaccords avec l'urbanisme façon métropole, qui valide des démolitions de bâtiments et de 183 logements, une aberration d'après des architectes, géographes, urbanistes. Malheureusement ce ne sont pas ceux-là que vous écoutez mais les plus libéraux. Pour aboutir à 300 logements dont 120 de plus avec des coûts supérieurs.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme RECALDE

(n°92) Marché 2015 - 150097U "Maîtrise d'oeuvre pour les études et suivi des ouvrages d'art" - Solde du Marché - Protocole d'accord - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Mme RECALDE

(n°93) Convention de mise à disposition et de cession de séparateurs modulaires de voies par l'Etat (DREAL) au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°94) Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP-GPV) - Bassens - Lormont - Floirac - Cenon - Carbon-Blanc -- Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : Animation et valorisation de la démarche en matière de communication / Eco-pâturage intercommunal - Contrat de co-développement 2024-2027 - Subvention de fonctionnement 2024 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

M. PAPADATO

(n°95) MARTIGNAS SUR JALLES - Extension de la zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles "Vallée des Jalles"- Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°96) Groupement d'intérêt public Grand projet de villes rives droites (GIP-GPV) - CODEV 2024-2027 - Subvention 2024 - Projet Alimentaire de Territoire : études et actions agriculture et alimentation - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. poutou

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Nous votons pour cette délibération bien que les Projets Alimentaires de Territoire doivent être développés. Les Projets Alimentaires de Territoire (PAT) permettent de mettre en collaboration, sur un territoire défini, tous les acteurs de l'alimentation "de la fourche à la fourchette". Il y'a plusieurs exemples de ce type en France et notamment celui de Grenoble. Nous sommes pour que les PAT soient utilisés afin de mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation. Il ne faut pas se cantonner seulement à ce que les PAT soient utilisés pour produire des légumes bio pour les cantines, il faut que les collectivités locales soient partie intégrante des PAT, les maraichers et agriculteurs mais aussi les épiceries sociales et toutes les associations de maraudeurs qui œuvrent à nourrir les personnes à la rue. Dans le cadre de la sécurité sociale de l'alimentation voulue par le département et la Mairie nous pensons qu'il faut une politique ambitieuse où tous les acteurs du territoire travaillent dans le même sens afin de ne pas empiler les dispositifs sans que ceux-ci soient réellement utiles aux bénéficiaires.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame LACUEY, Madame
LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur
RUBIO, Monsieur TOUZEAU**

M. PAPADATO

(n°97) Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. Poutou

Toujours ce désaccord avec la méthode. Pas contre la volonté affichée de préserver l'environnement, de développer l'agriculture de proximité, mais cela ne semble pas cohérent avec les autres aspects de la politique de la métropole (constructions, zones d'aménagements...).

Nous nous abstenons sur cette délibération bien que nous pensions que ce règlement apporte des progrès aux sujets nature / agriculture / alimentation mais nous pensons que la métropole ne va pas assez loin notamment dans l'acquisition foncière. En effet, le règlement d'intervention admet que la Métropole puisse acquérir des terrains dans le cadre de la préservation de celui-ci, nous pensons que la métropole doit aussi acquérir des terrains pour les rendre cultivables. L'acquisition de terres par la Mairie permet de sortir de l'accaparement du privé des terres qui pourraient être cultivées au lieu d'être construites. Pour tendre vers la résilience alimentaire, il nous semble nécessaire que la métropole ait une politique volontariste afin de pouvoir installer sur des terres publiques des maraichers pour qui il est souvent trop compliqué d'acquérir du foncier. Enfin, nous savons que l'installation est souvent très coûteuse en investissement et notamment en achat de matériel agricole. Il faut que les pouvoirs publics flèchent, selon les cultures, les matériels qu'elle subventionne. Nous pensons par exemple au goutte à goutte pour le maraichage.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

M. PAPADATO

(n°98) SAINT MEDARD EN JALLES - Trottoirs plantés, végétalisation des espaces urbains dans le cadre des Trottoirs Vivants - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide à l'investissement - Décision -Autorisation

Unanimité

Mme JAMET

(n°99) Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté - Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine - décision - autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Nous sommes pour une aide au numérique et aucune opposition avec les subventions aux associations « Atelier Graphite » (20 000 euros) et « Emmaüs Connect » (10 000 euros). Notre souci n'est pas là. Mais nous soulignons l'importance d'un accueil humain, physique, avec du personnel pour l'ensemble des services. C'est quand même plus efficace. Or le développement des services en ligne même s'il y a un côté pratique, finalement ça complique la vie de beaucoup de monde, pas seulement les personnes les plus éloignées du numérique, les plus précaires. Pour des raisons toute bête d'économie, sans plus de réflexion sur les conséquences, tout se passe en ligne, réduisant ainsi les relations sociales, renforçant l'individualisme. Cette délibération devrait poser l'ensemble des problèmes posés par l'invasion du numérique et permettre une réflexion sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour toute la population.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme JAMET

(n°100) Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens, pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU**

Mme JAMET

(n°101) Choix de l'évolution de la délégation de service public confiée à Inolia et lancement de la procédure - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Le choix est fait d'une DSP et de son renouvellement avec une société privée au lieu de la mise en place d'une régie considérée comme désavantageuse (financièrement entre autres inconvénients). Les arguments mis en avant sont très discutables. La décision étant prise dans le sens de la gestion privée, le parti pris est clair. D'ailleurs, il n'y a pas de débat sur ces questions, pas d'études qui permettraient de juger des réalités économiques et sociales. Dans ce domaine de la télécommunication, qui concerne beaucoup la santé publique (rayonnements des antennes, le développement de la 5G...) il est important que la collectivité ait la maîtrise. Il est surprenant que les collectivités y voient toujours un risque financier alors que les sociétés privées ne s'y trompent pas, elles y voient bien l'avantage d'une activité bénéficiaire. Et puis bizarrement, il n'est plus question des risques environnementaux, des troubles éventuels liés aux émissions d'ondes avec la 5G et autres antennes relais de plus en plus puissantes qui posent forcément des problèmes de santé publique. Mais la majorité soi-disant écologiste n'en parle plus. Nous votons contre pour toutes les raisons énoncées.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. PFEIFFER

(n°102) Modalités juridiques de perception des recettes par un mandataire, relative à la tarification des équipements publics métropolitains d'accueil (aires permanentes d'accueil, aires de grand passage, terrain familial locatif) des gens du voyage - Elaboration d'une convention de mandat (2023-2027) - Annule et remplace le rapport 2023-501 du 29 septembre 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre car nous sommes opposés à la gestion sous forme DSP par une entreprise privée. Encore et encore, car décidément la métropole, dans l'air du temps libéral, a pour réflexe de faire

sous-traiter de nombreux services. Or il est fondamental, y compris pour des raisons économiques, de gérer directement ces services, le plus possible. De plus, les appels à candidature sont la plupart du temps faussés tant ce sont des grosses sociétés qui dominent le secteur, toujours un peu les mêmes, qui sont le mieux placées pour prendre le marché et du coup pour faire des affaires. Nous notons aussi que les conditions de rémunérations ne sont pas particulièrement claires ou bien expliquées.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°103) ARTIGUES PRES BORDEAUX - Parc d'Activités Economiques de la Blancherie - Acquisition de la parcelle AV 54 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°104) ARTIGUES PRES BORDEAUX - Parc d'Activités Economiques de la Blancherie - Acquisitions de la parcelles AV13 - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°105) Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la gestion du bassin versant de la Jalle de Blanquefort - Communauté de communes Jalle-Eau-Bourde - Décision - Autorisation

Unanimité

M. RUBIO

(n°106) Projet de travaux de confortement de la digue de Saint Jean/Belcier/Bègles - Déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas que nous contestions l'importance de l'opération « confortement du système d'endiguement » de Saint Jean Belcier Bègles mais parce que la délibération est vide, qu'il n'apparaît pas les conclusions de l'enquête publique, nous n'avons accès à aucun document nous permettant de nous faire un avis.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. RUBIO

(n°107) Démarche de résilience territoriale - mise en œuvre de démonstrateurs de réutilisation d'eaux non-conventionnelles - demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. Poutou

D'accord pour étudier et développer des systèmes qui permettent d'économiser l'eau potable et pour sensibiliser sur cette question. Mais nous faisons remarquer que la « métropolisation », la densification de la population sont des facteurs aggravant les difficultés de gestion de l'eau. Il est reconnu en début de délibération que l'augmentation de la population provoque des baisses de débit et des problèmes d'alimentation en eau, notamment lors des périodes de canicule. Nous notons une incohérence avec l'absence de critique et de remise en cause des politiques qui visent à toujours plus d'attractivité alors que cela provoque des difficultés dont nous ne connaissons pas toutes les

Unanimité

Mme ZAMBON

(n°109) Bordeaux Métropole - Mise à jour des cartes du bruit stratégiques de Saint-Aubin-du-Médoc et du Taillan-Médoc - Autorisation - Décision

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame CURVALE, Madame
DEMANGE**

M. RAYNAL

(n°111) Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Extra Rode - Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et Gradignan - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Affaires dégroupées

Madame la secrétaire de séance.

Mme FERREIRA : **Madame la Présidente Christine BOST**, j'appelle la délibération n° 47, dans la délégation de **Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Choix du mode de gestion en régie des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°47) Choix du mode de gestion en régie des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame la Vice-présidente. Je vois qu'il y a des demandes d'intervention. **Monsieur DUPRAT**.

M. DUPRAT : Oui, **Madame la Présidente Christine BOST**, **Madame la Vice-présidente**, mes chers collègues. On ne va pas refaire ce matin le débat sur la régie. La réalité numérique des élus fait qu'il n'y aura aucun suspense sur le vote d'aujourd'hui. Notre but est d'essayer de faire prendre conscience qu'il faut mettre l'espace d'un instant dans notre poche nos choix idéologiques pour la DSP (Délégation de service public) et la régie pour trouver un système, comme on vous l'a proposé sur l'eau, de parité. C'est-à-dire aller chercher des entreprises privées lorsque l'on en a besoin ou aller chercher la régie lorsque c'est nécessaire.

En décembre 2020, nous découvrons ce qu'est la régie puisque nous n'avions pas d'expérience si ce n'est celle d'autres collectivités. Mais ici nous avons vécu pendant des décennies avec une délégation de service public qui, je le dis au passage n'a sans doute pas été parfaite. Je crois que l'on peut dire, mais vous l'avez rappelé, qu'il y a des domaines comme les inondations où c'est plutôt réussi. Il y a quelques années, des rues entières de Bordeaux et d'ailleurs étaient inondées à chaque pluie. Finalement, cela n'a donc pas si mal marché que cela, et aujourd'hui on en bénéficie, et tant mieux.

Sur l'eau, on vous avait fait une proposition. Pour la résorption des fuites qui ne nous semblait peut-être pas la chose qui devait être pilotée en régie nous proposons de faire appel à une délégation de service public avec un contrat de performance. C'est-à-dire à l'image d'une DSP ; si l'entreprise résout beaucoup de fuites, elle a un bonus. Si elle en résout moins, elle a un malus comme cela se fait dans beaucoup de contrats, y compris dans cette maison.

Vous n'avez pas fait ce choix et nous avons appris lors d'une conférence territoriale il y a quelques jours sur le Pôle territorial Ouest que 50 % des résorptions de fuite allaient être pilotées par des entreprises extérieures à la régie. Donc, j'en conclus que l'on avait au moins à moitié raison mais vous avez passé des contrats, et que cela aurait dû être fait d'une manière plus globale à nos yeux et consacrer les équipes de la régie sur d'autres activités.

Aujourd'hui, c'est l'assainissement. L'assainissement est un peu comme la résorption des fuites. Nous avons pu observer ces dernières semaines que la nappe phréatique sur notre agglomération a été considérablement remontée. Notre réseau qui est peut-être assez ancien dans certains secteurs est fissuré. Mais il ne s'agit pas d'une critique de ma part, c'est normal, d'un réseau qui vit et ces eaux parasites sont rentrées dans les réseaux principaux. On se retrouve avec des réseaux qui sont bouchés à certains endroits, ce que l'on n'avait pas connu jusqu'à présent. Ce qui veut dire qu'il va falloir lancer une politique, non pas de changement de ces réseaux qui ne sont pas forcément en mauvais état, mais de ce que l'on appelle le rechemisage à l'intérieur. Le rechemisage est une action particulièrement technique qui est faite par un certain nombre d'entreprises. Je ne suis pas totalement convaincu que nous ayons la compétence en interne. Quand on ne peut plus se servir du réseau d'assainissement, vous connaissez les nuisances que cela génère. Donc, on renouvelle notre proposition de faire de ce chantier-là une délégation de service public. Je connais à peu près votre réponse, mais au moins la proposition a été faite.

Le deuxième élément que je voudrais porter à votre connaissance, c'est quelque chose que nous n'avons pas vu venir. Nous avons eu un débat en Bureau, souvenez-vous, pour ceux qui y étaient, de savoir s'il fallait augmenter le prix de l'eau pour résoudre les fuites pluie. Nous avons, chacun, défendu cette position. Le Président de l'époque, Monsieur Alain ANZIANI, a fini par le reconnaître : quoi que l'on dise dans cette réunion de Bureau, c'est le Conseil d'administration de la régie qui décidera. Nous avons pris conscience à cet instant que nous avons perdu la maîtrise de cette compétence. Alors, vous allez me dire que je préside une autre régie. Mais je préside une régie qui est dans le secteur concurrentiel, c'est un peu différent, une régie et pour la vivre depuis maintenant plusieurs mandats, en étroite collaboration avec Bordeaux Métropole et avec une autonomie qui est proche de zéro. J'ai de temps en temps l'impression d'être un chien tenu en laisse et avec la laisse que l'on raccourcit chaque année un peu plus. C'est le sentiment que j'ai parce que c'est finalement Bordeaux Métropole qui décide de ce qui se passe à MetPark de manière assez précise.

Aujourd'hui, il ne nous reste plus qu'une solution : s'abstenir serait à mes yeux, ne pas prendre de position, nous allons voter contre. Nous allons voter contre parce que l'on considère que que le mode de gestion en régie a des avantages mais que nous aurions été beaucoup plus séduits par un mode mixte. La recherche en eau c'est du domaine de la régie mais la résorption des fuites, c'est dans le domaine de la DSP. Je rappelle que c'est quand même une entreprise privée qui a développé Ramsès. Les réseaux d'assainissement peuvent apporter des calories pour chauffer le bâtiment. C'est ce que l'on appelle la recherche et développement. Je sais que l'on va embaucher des gens mais peut-être que c'était intéressant d'avoir en tête que l'on a deux grands groupes internationaux en France qui sont les leaders mondiaux de l'eau. Cela serait peut-être intéressant d'avoir les idées de ce qui se fait ailleurs qui pourraient être appliquées chez nous.

Donc, c'est ainsi. Le numérique votera tout à l'heure et la régie passera sans aucun suspense, mais un système mixte, pensez-y quand même. Madame la Présidente Christine BOST, lorsque j'ai exprimé ces propos, vous aviez dit que devant le Bureau devait être fait un point

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

régulier sur ce qui se passe à la régie. C'est déjà un point positif, mais encore une fois, la décision reviendra quand même quoiqu'il arrive au Conseil d'administration de la régie. Dans ces conditions, nous voterons contre cette mise en régie du service public d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales de Bordeaux Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Le Conseil d'administration de la régie qui est essentiellement composé d'élus métropolitains. Les échanges que nous avons en Bureau ne sont pas vains. Ils nourrissent aussi les positionnements des membres de la régie qui nous représentent.

Monsieur FEUGAS.

M. FEUGAS : Madame la Présidente Christine BOST, chères et chers collègues. Lors du Conseil du 18 décembre 2020, la majorité de la Métropole a voté pour un mode de gestion en régie de l'eau potable intégrant de fait deux services déjà sous statut : l'eau industrielle et le SPANC (Régie du service public de l'assainissement non collectif). Tous les élus présents avaient compris lors des débats préliminaires qu'en seconde date annoncée pour le 1^{er} janvier 2026 préfigurerait la mise en régie de l'assainissement des eaux usées et pluviales. Donc, il s'agit par le vote du Conseil d'aujourd'hui d'ancrer définitivement ces choix de mise en régie dans sa forme juridique. C'est avec satisfaction que le groupe communiste votera pour et espère que le travail préparatoire à l'entrée en régie de l'assainissement se passera du mieux possible, c'est-à-dire dans un climat d'écoute et de confiance mutuelle.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Madame la Présidente Christine BOST, chères et chers collègues. Je suis étonnée que l'on présente ce dossier aujourd'hui au Conseil. Ce dossier a quand même été présenté aux partenaires sociaux du CST (Comité social territorial) le 5 avril et a recueilli un avis défavorable à l'unanimité des partenaires sociaux qui ont souhaité s'exprimer.

Le Directeur général des services nous a adressé un courrier hier en nous précisant que les informations nécessaires à la prise de décisions éclairées nous avaient été fournies or ou il n'était pas présent au CST ou nous étions une dizaine de personnes à ne pas avoir participé à la même instance.

En effet, les informations fournies lors de ce CST n'étaient que des approximations. Aucun plan, aucune colonne vertébrale n'ont été fournis pour l'intégration de l'assainissement et surtout des 239 personnels de la SABOM (Société d'assainissement de Bordeaux Métropole). Pour exemple, concernant les indicateurs de fuite, des indicateurs dégradés, mais pas d'éléments chiffrés factuels, pas de comparatif.

Pour les taux de fréquence ou des taux de gravité, aucun chiffre, aucune comparaison si ce n'est en comparaison avec le national. Tout est mieux maintenant, mais aucune comparaison pour pouvoir le justifier.

La présentation du bilan social de la Régie de l'eau nous aurait permis de prendre un avis éclairé, mais il ne sera présenté qu'en septembre et ce après 15 mois de fonctionnement de la régie. Or, à la régie, les nouvelles ne sont pas bonnes d'où qu'elles viennent. La preuve avec un turnover important des agents et notamment au service des marchés. Ils quittent le navire avec le risque que les agents de la Métropole récupèrent ces fonctions.

Plus inquiétant, une fois démontrée votre interprétation du résultat du CST, vous indiquez que l'indice simple de la CST ne lie pas l'autorité territoriale. Quel beau message vous envoyez en direction des syndicats des agents. C'est purement et simplement un déni de dialogue social. Pourquoi vouloir intégrer aussi vite l'assainissement. Pour précision, la convention

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

s'arrête en décembre 2026, nous ne sommes qu'en avril 2024. On parle de l'humain, de futures conditions de travail.

Pour conclure, je vais reprendre ce que j'ai entendu au CST du 5 avril d'un partenaire social et qui, je pense, illustre bien l'état d'esprit de cette marche forcée : « Les fondations de la régie ne sont toujours pas sèches que l'on marche déjà dessus ».

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : En complément de ce que je viens d'entendre. Vendredi dernier, il n'y a pas eu ou bien très peu d'éléments permettant d'éclairer notre avis. Quand on me parle de ratio, j'aime bien que l'on me le présente, quel est le résultat et surtout quelle est l'évolution entre l'année dernière et cette année. Cela n'a pas été fait.

On nous parle de taux de fréquence sans avoir ni de résultant, ni de définition du calcul ce taux. D'ailleurs, cela a été une des questions posées à la Présidente du CST vendredi dernier. Pourquoi aller aussi vite pour que cette délibération passe aujourd'hui sans avoir d'éléments qui nous permettent de nous exprimer. Ce n'est pas forcément de dire que l'on est contre, c'est juste éclairer notre analyse. Et nous ne sommes pas les seuls puisque les représentants du personnel l'avaient déjà demandé une première fois fin mars (il y a eu le report de ce dossier), puis l'ont redemandé vendredi dernier de façon assez marquée et unanime.

Vous avez comptabilisé l'abstention dans une forme de vote alors que les représentants du personnel ont dit qu'ils ne participaient pas au vote. Quand nous sommes dans cet hémicycle, quand personnellement je ne participe pas au vote, on ne compte pas mon avis puisque je ne l'ai pas donné. C'est là le cœur de notre vision qui est complètement différente de la vôtre. Et si l'on s'appuie sur le règlement intérieur du CST qui a été voté, lui, par les membres du CST, nous sommes bien sur une interprétation et non pas sur des éléments factuels.

Nous avons besoin, encore une fois, d'avoir des éléments qui nous permettent d'avoir une analyse poussée, partagée, pour comprendre et accepter le fait que l'on soit sur ce mode de gestion. On ne peut pas se contenter de ressenti. Vendredi, ce n'était que du ressenti : « Cela va mieux qu'avant ». Excusez-moi, dans mon entreprise quand j'explique des ratios, il faut que j'explique où nous sommes arrivés, pourquoi nous en sommes là, d'où nous sommes partis et pourquoi nous sommes arrivés ou pas au bon résultat.

Pour tous ces éléments-là, ce que l'on vous demande, c'est de reporter cette délibération, de refaire un CST n° 2, puisqu'il n'a pas été fait. Et pour que, bien évidemment, on puisse avoir des éléments qui nous permettent d'avoir une position et un vote éclairé et sensé. Je rappelle, mais la Madame la Présidente Christine BOST l'a dit tout à l'heure, que cela bascule au 1^{er} janvier 2026 alors que nous sommes en avril 2024. Je ne vais pas refaire le débat sur la régie, vous accélérerez de façon très marquée et d'ailleurs vous aviez même déjà mis la modification des statuts de la régie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Madame la Présidente Christine BOST, Madame la Vice-présidente et Présidente de la régie, vous nous proposez ici de transférer le portage de notre politique d'assainissement du concessionnaire vers la Régie de l'eau qui porte aujourd'hui la compétence eau potable. Nous avons le choix entre plusieurs modes. La concession, l'affermage et la régie ou la concession qui délègue à la fois le fonctionnement et l'investissement qui est plutôt adapté à des infrastructures nouvelles, construites de toute pièce. Ce n'est pas le cas ici. Je crois qu'il n'y a pas de mode de gestion idéal, sinon nous le saurions. D'ailleurs, ici, on vote des contrats de concession, des contrats d'affermage et des gestions en régie selon les sujets.

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

En revanche, ce que nous pouvons dire c'est que ce n'est pas le mode de gestion qui définira le succès de notre politique de l'eau. C'est l'implication et le contrôle des élus métropolitains ainsi que la qualité des objectifs de performance que nous fixons à notre opérateur, que ce soit la régie ou le délégataire. Nous devons être particulièrement ambitieux pour que notre politique de l'eau nous aide à faire face aux grands enjeux de l'avenir et évidemment le réchauffement climatique est sujet n°1.

Cette question de l'eau est très importante car notre planète bat pour le 10^e mois consécutif son record de chaleur. Nous faisons face alternativement à des périodes de forte sécheresse et de très fortes pluies qui mettent à rude épreuve nos infrastructures et notre stratégie. Dans les Pyrénées-Orientales et dans une partie de l'Aude, il n'y a eu aucune pluie significative depuis de nombreux mois. Pour eux, le débat sur le mode de gestion entre la gestion publique ou la gestion privée est un débat largement secondaire.

Le débat essentiel en matière d'assainissement et d'eau pluviale est ailleurs et ce sera l'objet de la suite de nos travaux puisqu'il faudra drastiquement changer notre manière d'aménager, d'urbaniser pour permettre à l'eau de mieux s'infiltrer et de recharger nos nappes tout en réduisant les ruissellements induits par l'imperméabilisation.

Il faudra aussi urgemment réduire nos rejets dans la Garonne puisque nous y rejetons des quantités extrêmement importantes de micropolluants. Je pense, aux quantités d'antibiotiques rejetées dans nos eaux usées qui détruisent la faune et la flore, c'est une situation absolument dramatique.

Je veux saluer l'excellent travail en tout cas de prospective et d'anticipation sur ces sujets qui sont conduits par l'équipe de la régie, en particulier par sa Présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE et par son Directeur, Monsieur Nicolas GENDREAU. Je crois que les travaux qui sont menés en groupe de travail sont très encourageants pour la suite.

Je veux aussi, bien sûr, remercier le travail mené par la SABOM. Je crois que nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés et l'expertise de nos entreprises privées pour accompagner le succès de la régie.

J'en terminerai par là. Le message que je veux faire passer à mon tout petit niveau est que quel que soit notre mode de gestion, notre régie ne devra pas être seule dans ce combat. Elle aura vraiment besoin que la Métropole soit beaucoup plus ambitieuse dans tous champs de ses politiques. Il faut un changement à 180° de la politique d'urbanisme. Il faut un changement radical de notre politique d'aménagement de la voirie pour réduire le ruissellement et pour favoriser l'infiltration sur site de l'eau. Il faudra une végétalisation accrue. La régie aura besoin de l'accompagnement de tous les citoyens. De manière générale, elle aura besoin de nous tous sur tous ces sujets.

C'est le message que je voulais porter au-delà de cette question majeure du mode de gestion. C'est la suite qui conditionnera la réussite de notre politique de l'eau et de l'assainissement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur GARRIGUES.

Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente Christine BOST. La question de l'assainissement se pose après une très longue séquence sur la Régie d'eau potable et c'est à l'aune de ce qui s'est passé que nous allons nous positionner sur la question qui arrive immédiatement ; l'assainissement.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, c'est quand même une grande déception. Grande déception d'abord politique puisque nous avons accompagné le mouvement de la régie. Nous

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

n'y étions pas opposés au tout début avec un engagement clair de la majorité qui était d'affirmer que s'il y a des superprofits de l'entreprise qui a exploité le réseau avant, vous allez pouvoir en régie le rendre aux usagers. Vous aviez pris l'engagement d'une baisse de prix de l'eau et cet engagement a été trahi. Je le dis très clairement, cet engagement a été trahi avec une hausse des prix pour les usagers. Une approche autour de l'abonnement et du prix au mètre cube en oubliant que 40 % des usagers ne peuvent pas régler la sobriété de la consommation en habitation collective. Donc une trahison vis-à-vis de nous et vis-à-vis des habitants puisque les prix ont largement augmenté.

Je le dis aussi sans être rentré dans le détail, mais à écouter notamment nos collègues et à écouter les représentants syndicaux, une gestion RH pour le moins chaotique du sujet.

Enfin, et je rejoins les propos de Monsieur Christophe DUPRAT. Il y a quand même un problème, Madame la Vice-présidente. Vous ne pouvez pas dans un temps dire : « c'est un sujet politique, le plus politique possible », et nous expliquer que de toute manière, ici, nous ne débattons plus jamais du prix de l'eau. On est dans une contradiction la plus flagrante. J'entends Madame la Présidente Christine BOST qui dit : « ne vous inquiétez pas au Conseil d'administration, au Bureau ». Je suis désolé, la seule assemblée légitime, la publicité des débats, c'est ici qu'elle doit avoir lieu. On ne peut pas dire que c'est un des sujets politiques majeurs et ajouter ensuite : « circulez, il n'y a rien à voir ». Je m'étais d'ailleurs exprimé lorsque, en dehors même de tout ordre du jour, Madame la Vice-présidente, vous étiez arrivée un matin en Conseil métropolitain pour annoncer : « il faut que je vous dise comment va évoluer le prix de l'eau ». Ce n'est pas raisonnable. Cela concerne le quotidien des habitants de la Métropole. C'est un enjeu, cela a été rappelé, climatique majeur. Je ne comprends pas que nous soyons privés de cette compétence et de débat pour fixer le prix de l'eau, quel que soit le mode de gestion. Je n'en fais pas un sujet dogmatique. Ce n'est même pas cela. C'est quand même un problème politique et donc démocratique.

Pour toutes ces raisons et alors même que nous avons accompagné le passage en régie de l'eau potable, nous ne vous soutiendrons pas dans ce passage en phase 2 sur l'assainissement et voterons contre cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues. Nous nous félicitons aujourd'hui de franchir cette deuxième étape structurante et déterminante pour l'eau publique. On voit chaque jour avec le changement climatique comme les inondations vont de plus en plus se succéder sur notre territoire et nous avons besoin d'un outil structuré, cohérent et en pleine maîtrise pour faire face à ces enjeux grandissants. Chaque mois, depuis 10 mois, nous battons des records de température, 2023 et maintenant 2024, hausse de température mondiale.

Ce passage en régie de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales va nous permettre de mettre en œuvre une politique cohérente concernant le petit cycle comme le grand cycle de l'eau. Il va aussi nous permettre une meilleure cohérence avec les autres politiques publiques. Par exemple, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) portée par Monsieur Alexandre RUBIO, la stratégie biodiversité, les zones humides, le projet alimentaire de territoire porté par Monsieur Patrick PAPADATO.

Ce passage en régie, c'est aussi une question d'efficacité globale des moyens au service de nos politiques métropolitaines. En effet, la régie est déjà responsable des travaux sur les ouvrages structurants d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. La régie pilote déjà le contrat d'assainissement avec la SABOM. L'intégration à la régie de l'exploitation de l'assainissement collectif et des eaux pluviales permettra donc d'optimiser les moyens avec une seule structure qui gèrera la totalité. Mais aussi d'optimiser la gouvernance, en ayant une gouvernance simple et efficace : Bordeaux Métropole et sa régie.

Par ailleurs, je voudrais souligner l'avis très favorable à l'unanimité de la CCSPL (Commission

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

consultative des services publics locaux) sur le passage en régie présidée par Madame Céline PAPIN. Dire également que nous appliquons avec sérénité et volonté la feuille de route de la mandature. C'est une étape importante ce matin et l'histoire retiendra le retour à la Régie de l'eau de notre action collective en cette mandature. Nous voterons favorablement et avec enthousiasme.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Jean-François ÉGRON.

M. EGRON : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je ne m'expliquerai pas sur le choix ou non. Je le soutiens totalement. Mais plutôt sur des éléments techniques qui ont été évoqués au niveau Ressources humaines.

D'abord, en ce qui concerne le fait qu'il n'y ait pas eu de report du CST, mes chers collègues, ce serait oublier que le premier CST a eu lieu le 27 mars et que le 5 avril se tenait le 2^e CST. D'ailleurs, je remercie chaleureusement Madame Delphine JAMET pour le 5 avril qui a fait preuve de beaucoup d'écoute et elle a donné avec les services l'ensemble des explications qui avaient été demandées lors du premier.

Le deuxième point, c'est l'avis défavorable à l'unanimité. Non, il y a eu deux refus de participation au vote. Quant au fait que ceci est valable ou non, je vous ramène au Conseil d'État du 16 juin 2021 qui a parfaitement validé ce genre de vote.

Enfin, sur l'interrogation que l'on pourrait avoir sur le fait que cela soit valable ou non, en 2018, 2019, 2020 et 2021, notre assemblée a passé des délibérations avec des votes à l'unanimité contre sans que cela pose un problème. C'était le plan de reprise d'activités des ordures ménagères juste après le COVID et nous avons passé la délibération.

Voilà ce que je souhaitais apporter comme précision, Madame la Présidente Christine BOST.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Madame Anne-Eugénie GASPARD.

Anne-Eugénie GASPARD : Notre assemblée du 18 décembre 2020 a souhaité voter la reprise de la gestion de l'eau en gestion publique avec l'ambition de la préservation de notre bien commun qu'est l'eau.

Cette préservation nécessite d'avoir une vision à long terme et non pas de déléguer sa gestion par des enjeux de recherche de profit à court terme. La délibération proposée aujourd'hui est centrée sur l'intégration de l'assainissement dans le périmètre de Bordeaux Métropole en remplacement de la gestion actuelle par la SABOM. Vider la baignoire, tirer la chasse, évacuer l'eau d'un évier semblent être des gestes anodins. En fait, il nécessite derrière tout un traitement du cycle de l'eau qui est essentiel avec des enjeux sanitaires de santé et de préservation de l'environnement.

L'état actuel des réseaux gérés par la SABOM n'est pas satisfaisant, vous le savez. Le contrat actuel est déficitaire car non rentable. Ainsi, la SABOM n'a pas pris la mesure des investissements nécessaires pour le bon entretien des réseaux. Il faut dès aujourd'hui préparer l'intégration de la reprise de la gestion de l'assainissement par la régie.

Pour ces raisons, il est essentiel de prévoir le passage en régie de l'assainissement pour répondre à notre volonté de gestion publique du service de l'eau et porter l'ambition de rassembler à terme la gestion de l'eau de sa provenance à son assainissement sur l'ensemble de son cycle.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Madame la Présidente Christine BOST, chers collègues, je n'avais pas prévu forcément d'intervenir, mais il faudrait quand même faire quelques petites rectifications historiques. La DSP assainissement, ce n'est pas de la DSP amnésie.

C'est à partir de là des inondations qui ont eu lieu en mai-juin 1982, qu'a été décidé le développement des bassins d'étalement et la résorption de cette difficulté. Des investissements ont été réalisés par la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux). Ce n'est pas une décision qui a été prise dans le cadre du contrat de concession de l'eau. Je tiens à faire ce petit rectificatif.

Cela étant, je veux dire à Monsieur Christophe DUPRAT que je ne savais pas qu'il était maître-chien. Tu es dans le chenil. Je n'ai pas l'impression qu'à MetPark on soit dans cette configuration. Enfin, il est normal de rendre des comptes. Peut-être qu'il y a des améliorations à apporter dans le cadre de la Régie de l'eau. Peut-être qu'il y a un enjeu stratégique plus fort que les parkings même si c'est très important. Il y a sûrement un manque de culture par rapport à cela et il faut peut-être améliorer les choses. En tout cas, je n'ai pas l'impression d'être dans un chenil lorsque je suis à MetPark.

Après, le passage en régie, ce n'est pas la soviétisation de l'eau. Pas du tout. Nous avons une régie où on décide, on vote, on a une stratégie, mais cela n'empêche pas de travailler avec des sociétés privées. L'un n'empêche pas l'autre. La régie ne peut pas tout faire. D'ailleurs, à MetPark, la régie ne fait pas tout. C'est surtout le contrôle et l'articulation entre le contrôle de la Métropole et les régies qui doivent être plus efficaces. Il doit y avoir une culture à mettre en place, mais l'un n'empêche pas l'autre.

Nous avons ce débat et Monsieur Thomas CAZENAVE nous dit : « oui, vous n'avez pas respecté. C'est une trahison ». Chacun est responsable de ses propos. Je pense que le mot « trahison » est quand même un peu fort. Je pense que tout le monde a un peu oublié ce que l'on a repris. Je me souviens, j'avais fait la une de *Sud Ouest* où j'avais dit : « assainissons l'assainissement. » Cela avait fait rire tout le monde mais c'était quand même cela la difficulté. Un contrat de l'eau pendant 30 ans, tout le monde a un peu oublié ce que c'était. Tous les débats que l'on a eus ici, les dizaines et les dizaines de millions d'euros qui sont partis à la Lyonnaise. Dans l'eau aujourd'hui, il y a quatre parties prenantes. Il y a la Métropole, les usagers, les salariés et la société qui gère. Il y avait plutôt deux gagnants et deux perdants. Aujourd'hui, il s'agit de rééquilibrer sans perdant sans gagnant, mais que tout le monde y trouve son compte.

Alors là, on va avoir un petit problème avec l'assainissement. Je vous le dis parce que cela a été dit par Madame Anne-Eugénie GASPARD, mais le contrat aujourd'hui est déficitaire. Déficitaire à quel niveau ? Il est déficitaire sur l'exploitation et quand la régie va reprendre, l'exploitation va être à peu près la même. Donc, on va reprendre un contrat par essence déficitaire de 2,5 ou 2,8 millions. Pourquoi ? Parce que la SABOM via VEOLIA avait l'intention de reprendre le contrat de l'eau à mesure. Donc, elle a soumissionné sous les coûts qui avaient été évalués par les services pour avoir le marché. Mais comme aujourd'hui, la perspective et les horizons ont changé, ils font leur travail, ils ne font pas de zèle. Puis, VEOLIA comble le déficit. Là, aujourd'hui, on ne paie pas vraiment le juste prix, si je peux me permettre. Donc, il va falloir remettre cela à flot. Il y aura des décisions à prendre : soit payer plus cher, soit baisser les services, soit baisser les investissements. Nous avons besoin de beaucoup d'investissement ou de trouver un généreux donateur. Donc, nous allons être confrontés à cela, et j'entends déjà certains critiquer la régie. La régie ne fera pas de miracle. Elle effectuera bien son travail, mais elle ne pourra pas régler tous les comptes du passé.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Déjà, ce n'est pas très gentil d'embêter le Monsieur le Ministre Thomas CAZENAVE, de le décevoir à ce point-là mais c'est marrant quand même. Il est porte-parole

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

d'un gouvernement qui n'arrête pas d'augmenter les prix. Il se plaint que le prix de l'eau ne baisse pas et il se plaint de promesses non respectées alors qu'il est dans un gouvernement qui n'arrête pas de ne pas respecter ses promesses ou ses engagements. Il fait même l'inverse de ce qui avait été dit pendant les campagnes. C'était la petite introduction.

Maintenant, sur la Régie de l'eau, nous avons voté pour la première étape, nous votons pour l'extension. C'est vrai que le choix d'aujourd'hui est logique. Nous votons favorablement puisque c'est un problème de fond politique à notre avis. C'est toute la question de la maîtrise publique de ce qui concerne les biens de la vie fondamentale.

Puis, à la suite de cela, c'est de dire que cela pourrait et devrait aussi concerner d'autres services comme les transports. On avait déjà un débat à l'occasion des prolongements de la DSP avec KEOLIS. Mais c'est surtout de ne pas laisser au privé la gestion parce que l'on sait que le privé n'a pas grand-chose à faire de l'intérêt général. Le secteur privé pense à ses profits, à ses dividendes et à accaparer tout ce qu'il peut prendre.

Cela a été dit juste avant d'une certaine manière par Monsieur Gérard CHAUSSET. C'est vrai que les difficultés qu'il peut y avoir aujourd'hui dans la gestion de l'eau ce sont aussi les années de gestion privée et de non-entretien du matériel. C'est vrai que pendant des années, le privé n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire. Mais c'est vrai aussi dans d'autres secteurs. Il est très important de reprendre le contrôle de ces choses-là.

Après, évidemment que cela pose la question des moyens, du financement. On sait très bien qu'aujourd'hui dans les collectivités on voit dans les budgets que c'est très difficile. Donc, cela posera le problème d'une fiscalité. Cela pose le problème d'une taxation.

Cela voudra aussi dire que le raisonnement politique qu'il faut aller au bout, c'est comment on fait payer les plus riches ? Comment on fait payer celles et ceux qui en ont les moyens ? Et comment on épargne celles et ceux qui en ont moins, les couches les plus modestes ?

Donc, ce sont aussi ces discussions politiques qu'il faut avoir, mais le fond du problème c'est cette question de service public, de contrôle public et comment écartier tout parasitisme du privé. C'est là où c'est un choix fondamental et politique. C'est bien en tout cas que sur cette question de l'eau il y ait cette prise de position de la Métropole qui devrait être étendue à d'autres services.

Puisque l'on parle de l'eau, c'est une occasion aussi de rendre hommage à ce que certains appellent les écoterroristes, c'est-à-dire tous ces militants qui se battent aujourd'hui pour le bien commun de l'eau. Notamment à Sainte-Soline qui est aujourd'hui une lutte emblématique contre les méga-bassines avec la rapacité de l'agro-industrie qui essaie d'accaparer l'eau. Donc, on voit tous les problèmes politiques qui sont posés autour de la gestion de l'eau et c'est l'occasion de montrer qu'heureusement il y a des gens qui sont mobilisés sur ces questions.

On a vu aussi que ce problème a été posé à travers le mouvement des agriculteurs. Je ne sais pas si vous vous rappelez le débat qu'il y a eu. On vous l'avait rappelé, il y a eu une petite motion de soutien aux agriculteurs. Il y a les rapaces et les parasites. Puis, il y a les vrais paysans. Tout se mélange, mais en tout cas, il y avait une action. Vous vous rappelez peut-être devant l'Hôtel de Région d'une altercation avec le Président de la Région sur la question des taxes par rapport à l'association Adour et Garonne, si je me souviens bien. Donc, il y a eu un recul du Président de Région sous la pression des gros agriculteurs notamment. Là aussi, ce sont des discussions politiques. C'est en lien avec ces questions et cela revient à cette idée du financement du service de l'eau, la Régie de l'eau.

Il y a question très importante, celle du personnel puisque l'on a vu que la naissance de la Régie de l'eau avait posé des problèmes sur la question des transferts de contrat. Il y a eu des insatisfactions. Il y a eu des grèves, des tracts distribués à l'entrée parce qu'il y a une partie du personnel qui ne se sentait pas respectée dans l'évolution de la situation. Donc, il

faut faire attention. Mais cela pose encore une fois le problème des moyens, c'est-à-dire que quand on décide de mettre en place une régie, c'est aussi fondamental de pouvoir respecter les salariés, leur contrat de travail et leur rémunération. Cela suppose évidemment des moyens financiers et en tout cas une prise en compte de ces problèmes, de ces difficultés. Donc, c'est très important d'être attentionné et de respecter les droits de ces personnes qui sont à la base du service de l'eau.

Donc, nous votons pour, sans hésitation. On a des doutes sur la gouvernance démocratique, mais cela ne change pas notre vote. C'est dans la délibération. Nous ne sommes pas très convaincus de la transparence totale, de la démocratie ou des choix. On pense qu'il faudrait beaucoup plus investir ou impliquer les associations militantes. Ce n'est pas vraiment le cas. C'est très institutionnel, des élus, certes, évidemment. Puis, après, des représentants des usagers et d'associations, ils y sont mais nous pensons que l'on devrait impliquer beaucoup plus tout un milieu de militants très spécialisés dans ces batailles de maîtrise de l'eau.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous avez dépassé votre temps Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Oui, je finis justement très rapidement. C'est vrai que les cinq minutes sont dépassées, mais c'est juste une idée. On trouve qu'il y a une incohérence et à la fois un constat de difficultés de gestion de l'eau liée à une population grandissante mais en même temps à côté de cela, il y a cette politique d'attractivité, de densification et de métropolisation. Donc, c'est aussi être capables de remettre en cause des choix politiques qui nous enfoncent dans des difficultés. Il y a donc aussi cette incohérence-là dont il faudrait discuter.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur TROUCHE.

M. TROUCHE : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Juste un petit mot pour rectifier un propos que je viens d'entendre prononcer Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH. L'avis de la CCSPL n'a pas été unanime pour cette délibération. Il y a eu un vote contre et des abstentions.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GUILLEMIN.

M. GUILLEMIN : Madame la Présidente Christine BOST, merci. Je serai rapide et concis. J'ai entendu certaines choses qui ont été dites qui me surprennent beaucoup. Il y a une confusion entre faire de temps en temps de la sous-traitance extérieure et faire en sorte que nos équipes ne soient pas en interne capables de réaliser certains types de prestations. Je pense à des équipes que l'on a en interne qui sont superbes. De temps en temps, cela leur arrive, c'est vrai, d'externaliser les prestations techniques. Pour autant, cela ne les empêche pas d'être très compétentes. C'est une vision de nos équipes qui me surprend un peu, qui me touche, voire qui me navre. Pour autant, je pense que le fait d'internaliser cette prestation-là, cette vision du cycle de l'eau, cela nous renforce et ce n'est pas se refermer. Bien au contraire, je pense que l'on s'ouvre sur un service public, pour le public, avec le public et qui sera très qualitatif.

Enfin, c'est une décision très courageuse. Si vous voulez du courage, on peut mettre en place cette internalisation.

Juste une petite info : vous savez que notre corps est composé à 60 % d'eau. Il faudrait que 60 % de nos décisions concernent l'eau. Pourquoi pas ? Pour information, pour la petite culture : le Ramsès a été inventé par un agent de service public.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur GHESQUIÈRE.

M. GHESQUIÈRE : Bonjour, Madame la Présidente Christine BOST et Mesdames et Messieurs. Je suis impliqué dans le Conseil d'administration, dans les groupes de travail eau

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

et GEMAPI ainsi que dans un bon nombre d'instances sur cette thématique de l'eau. C'est un passionnant millefeuille institutionnel. Par conséquent, je tiens à féliciter tout le travail de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE et de toutes les personnes qui s'impliquent sur ce sujet de la mise en place de la Régie de l'eau et de l'assainissement.

Il y a une chose qui n'a pas été dite depuis le début, je souhaite donc en parler, l'avantage d'une régie, c'est que l'on voit à long terme. Je m'explique. Les contrats de DSP peuvent être longs. On l'a vu par le passé avec l'eau potable et un contrat de 30 ans. Mais pour autant sur l'assainissement, on a déjà vu deux contrats de DSP. Il y a eu la SGAC (Société de gestion de l'assainissement de Bordeaux Métropole), puis la SABOM et aujourd'hui aussi on va avoir du long terme. Je trouve que c'est un travail vraiment majeur.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci Madame la Présidente Christine BOST. Je souhaiterais d'abord remercier le travail effectué par la régie et le rapport présenté ce matin qui va dans le même sens sur l'assainissement.

Je suis un peu surpris d'entendre un certain nombre d'arguments qui nous expliquent que cela n'a rien d'idéologique. Mais finalement, quand on écoute bien, ça l'est un peu tout de même. C'est peut-être pour cela d'ailleurs qu'il a fallu attendre ces dernières années pour que la régie soit créée.

En réalité quand on regarde la situation en France par la Gazette des communes, par exemple, il y a une tendance importante qui touche l'ensemble des sensibilités politiques, des villes ou agglomérations au passage en régie de la gestion de l'eau et de l'assainissement. On peut s'interroger peut-être pourquoi des villes comme Nice, par exemple, ont choisi la régie. Je ne pense pas que ce soit en l'occurrence un problème de sensibilités politiques.

Il y a une question philosophique évidente, c'est qu'en réalité, l'eau est nécessaire, indispensable tout simplement à la vie et qu'à partir de là, elle ne peut pas être remise à des intérêts privés et échapper à la question démocratique. C'est une première raison et je pense que c'est une raison tout à fait majeure.

Cela m'a surpris d'entendre dire que cela échapperait à nos décisions. Autrefois, c'était une entreprise privée qui gérait cette gestion de l'eau. Aujourd'hui, c'est une régie comme beaucoup de régies dans vos villes. Nous désignons nos représentants au Conseil d'administration de la régie et évidemment comme ils sont élus métropolitains, toutes les possibilités de dialogue et d'échange avec eux existent. Cela permet également d'associer les usagers et les associations aux débats. Donc, c'est quelque chose que tout le monde pourra considérer comme positif. Cela me semble curieux d'expliquer qu'il y aurait je ne sais quel recul démocratique. D'ailleurs, ce matin tout est là pour montrer que la discussion existe, et c'est normal qu'elle existe.

La gestion privée, pourquoi pas ? La concurrence a ses vertus. Mais en l'espèce et s'agissant de l'eau, il s'agit plutôt de monopoles privés que d'une réelle concurrence. Je crois que chacun peut constater qu'en réalité il existe de grandes multinationales qui ont beaucoup profité de cette rente de situation. J'ai entendu qu'il fallait lutter contre les rentes ces jours-ci. Pourquoi pas. Mais cette rente a rapporté beaucoup d'argent à ces entreprises. Je ne veux pas dire au détriment de l'utilisateur puisque ce ne serait pas correct et je pense que chacun veut faire son travail correctement, y compris ces entreprises, mais au détriment de l'investissement, sûrement dans les réseaux. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit un certain nombre d'entre elles à devoir rembourser à la CUB (Communauté urbaine de Bordeaux) quelques millions d'euros.

Donc, nous retrouvons une capacité à investir sur le réseau. Cela m'amène au prix, Monsieur Thomas CAZENAVE l'indiquait. Le but d'une régie en soi n'est pas de faire baisser forcément le prix de l'eau tout de suite. C'est une gestion à long terme. Cela dépend des investissements importants à faire ou pas. D'abord, je renvoie toutes les études qui montrent qu'en moyenne le prix de l'eau est très nettement supérieur aux régies, mais il y a des phases où il faut d'abord investir sur le réseau avant de pouvoir envisager des baisses de prix. Cela, je pense que tout le monde le comprend ou alors il faut se dire que nous n'avons pas besoin d'investir dans le réseau et auquel cas, on ne prépare pas l'avenir.

Je rappelle par ailleurs que nous avons mis en place un dispositif pour les plus fragiles avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui permet d'amortir le prix de l'eau, que ce qui a été décidé par Bordeaux Métropole c'est moins que l'inflation et beaucoup moins que ce qu'avait prévu le contrat de concession précédemment.

Enfin, sur la cohérence, cela a été dit par Monsieur Guillaume GARRIGUES, ce que je trouve remarquable dans la décision si elle est adoptée ce matin, nous avons une responsabilité d'ensemble. La gestion de l'eau et de l'assainissement ne peut être gérée qu'en même temps, si j'ose dire. En même temps parce que l'un impacte l'autre et inversement. Toutes les décisions que nous avons à prendre en matière de voiries, d'aménagement public, de bassin de rétention, GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), tout cela doit être cohérent. Si on peut éviter de multiplier les acteurs sur tous ces sujets, c'est aussi un gage d'efficacité dans la conduite des politiques publiques, de qualité à long terme et de maîtrise extrêmement importante. Nous avons été nombreux ici à nous élever contre les travaux. Nous avons une multitude d'interventions d'opérateurs divers et variés pour se réjouir que l'on aille vers plus de cohérence et de maîtrise de tous ces travaux.

Donc, je suis, avec le groupe, très heureux de voter cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT. Je profite pour saluer la présence du Conseil municipal des enfants de Carbon-Blanc qui ont assisté à ces débuts de séance. Je crois qu'ils vont à présent déambuler dans la tour.

Applaudissements.

Monsieur DUPRAT.

Vous noterez quand même que c'est un débat extrêmement démocratique où chacun peut reprendre la parole à plusieurs reprises. C'était un sujet exceptionnel.

M. DUPRAT : Le sujet le mérite.

Je veux répondre à Monsieur Laurent GUILLEMIN, quel courage politique de faire passer une délibération en étant largement majoritaire. Je dirais : le courage politique est très limité et le risque l'est tout autant.

J'ai cherché dans mon intervention, et c'est la position du groupe, à ne pas vouloir opposer les deux. J'ai simplement souligné là où nous sommes plus efficaces en déléguant un service et nous le pratiquons en permanence dans cette Métropole. Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, la voirie, ce que font les circonscriptions va aider les services territoriaux mais c'est minime par rapport aux travaux des entreprises extérieures. Le FIC (Fonds d'investissement communal) est sans doute le fond le mieux dépensé de tout ce qui se passe ici dans cette Métropole. Cela veut dire que ce système mixte marche plutôt bien et c'est d'autant plus intéressant que la régie pourrait s'occuper justement des sujets majeurs en laissant les résorptions des fuites qui ne sont quand même pas les sujets les plus importants, à des entreprises que l'on challenge. C'est ce que l'on a fait pour d'autres délégations de service public.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Poussons le raisonnement jusqu'au bout parce que l'on sent bien qu'il faut sauver le soldat régie. Il y a eu des interventions il n'y a pas besoin de le sauver, il n'est pas en danger. À ce moment-là, mettons en régie la délégation de service public des transports. Allons jusqu'au bout du raisonnement et intégrons les 2 700 salariés de KEOLIS dans nos salariés. En même temps, profitons-en, puisque c'est aussi d'actualité, pour proposer des services gratuits. Continuons comme cela et vous verrez que du FIC et du contrat de CODEV, il n'y aura plus grand-chose. Du développement du transport, il n'y aura plus rien. Nous, on propose une solution mixte pour justement sortir de l'idéologie.

Enfin, pour répondre aux trois minutes du professeur CHAUSSET, qui vient donner des bons points tel un professeur : « tiens, toi, tu as bien parlé. Toi, tu as un peu moins dit. Je te rappelle que ceci. Je te rappelle cela ». Monsieur Gérard CHAUSSET, c'est un travail collaboratif entre la Métropole et son délégataire qui a fait en sorte qu'il n'y ait plus d'inondations. C'est parce que Bordeaux Métropole a investi des sommes considérables et qu'à côté, il y avait une ingénierie qui disait : « c'est plutôt le réseau qu'il faut faire là. C'est plutôt un bassin comme à la Grenouillère qu'il faut faire ici. C'est plutôt une station d'épuration qu'il faut faire là », etc. C'est un travail collaboratif où on a pris le meilleur des ingénieurs de Bordeaux Métropole et le meilleur des ingénieurs du délégataire. C'est comme cela que l'on gagne. D'ailleurs, beaucoup de communes l'ont fait. Quant à Nice, si vous connaissez un peu l'histoire de la mise en régie de Nice, vous savez pourquoi. C'est parce que Nice a voulu protéger les communes qui étaient autour, qui n'avaient pas un seul centime à investir pour refaire le réseau d'eau et que par solidarité territoriale (parce que contrairement à nous, Nice pèse beaucoup plus avec de petites communes tout autour), Nice a dit : « on met en régie pour que tout le monde puisse bénéficier du service ». Ne récrivons pas l'histoire de grâce.

Simplement pour vous dire que l'on peut avoir une position différente qui n'est pas forcément idéologique. Les deux systèmes se valent, vous avez fait un choix. Je continue à dire : rappelons-nous qu'en 2020 vous nous avez parlé dans les discussions préalables que l'eau allait baisser, il faut l'assumer. Ce n'est pas grave de se tromper. On se trompe tous les jours, mais vous l'avez dit que le prix de l'eau allait baisser. Alors que vous nous disiez aujourd'hui : « il ne baisse plus parce qu'il y a des investissements à faire », dont acte, mais il ne faut surtout pas nous dire qu'il baisse parce qu'il n'augmente pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Nous allons entendre Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Rapidement, je vais voter pour. Je tiens surtout à rappeler, par rapport au débat qui a eu lieu, qu'il me semblait important que l'ouverture à des associations doive encore enrichir les codécisions qui sont prises au sein du Conseil d'administration. J'en veux pour preuve que grâce, entre autres, à une association qui a fait un débat auprès du Conseil d'État cela a été 120 millions d'euros qui ont été gagnés en 2020. Avec l'association TransCub, entre autres, et qui a permis à chacun d'entre nous, d'entre vous et d'entre tous les gens de la Métropole d'économiser cet argent. Cela, c'était dans le système privé.

À mon sens, le principe de l'ouverture pourrait encore plus servir de contre-pouvoir et d'alternative à faire avancer cette conscience collective et ce bien précieux que l'on doit préserver qui est de dire qu'ensemble, nous serons plus pertinents et plus intelligents et surtout plus vertueux que l'on est aujourd'hui.

Pourquoi je dis cela ? C'est-à-dire que vous pouvez avoir un service public qui n'a pas de volonté politique, et on peut se retrouver avec un métro à l'abandon et pour donner une image avec énormément de dégâts à l'intérieur. C'est en ce moment ce qui se passe sur le métro parisien. À côté de cela, vous pourriez avoir au contraire une très forte volonté politique d'avoir quelque chose de sain, de propre, en permanence entretenu, et vous allez voir que dans le monde, il y a des métros qui sont absolument *nickel*.

C'est la même chose sous le sol, au niveau des tuyaux qui nous amènent ou qui nous

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

permettent d'évacuer l'eau. Ce qui compte, c'est cet investissement qui soit fait sur le long terme. À mon sens, il y a des contre-pouvoirs au sein même des institutions, donc cette ouverture démocratique aux associations permettrait de garantir pour tout le monde un bien commun et surtout pour les générations futures.

Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur MORISSET. J'ai encore 5 prises de paroles, dont 4 qui ont déjà parlé. Je vous demande d'être vraiment très brefs. Monsieur MORETTI.

M. MORETTI : Merci, Madame la Présidente. Je serai très bref. La convocation du CST de vendredi dernier, c'était « CST premier tour » et pas deuxième tour. Cela, c'est pour remettre un peu les choses dans l'ordre.

Deuxièmement, il y a quelques minutes, il y a une lettre qui a été envoyée aux organisations syndicales, l'objet c'est : « Rappel à l'ordre ». Si on ne peut plus débattre dans cet hémicycle, je trouve quand même que c'est un peu dommage.

Je voulais juste revenir sur la performance de la Régie. La performance de la régie elle passera par une capacité d'achat performante, et ce n'est pas la Présidente de la régie qui va me contredire là-dessus. Cela veut bien dire que la question financière va se poser parce que si on veut investir, il va bien falloir trouver des fonds, et les fonds, il faut aller les chercher là où on peut. Cela peut être aussi sur le prix de l'eau. L'autorité organisatrice est sous-staffée aujourd'hui. Puis, au cas où certains pourraient se poser des questions, je fais, moi aussi, partie du Conseil d'administration de la régie. Donc, j'ai aussi le droit d'avoir une vision un peu différente, et notamment sur le dialogue social. Je sais que nous avons déjà eu des échanges avec la Présidente. On n'a pas forcément la même vision.

Enfin, ce que je demande c'est un rétro planning précis, pas de date, mais un rétro planning précis des différentes étapes qui vont nous amener à intégrer 239 agents dans la régie. C'est cela que l'on demande et que je demande mes collègues qui siègent au CST, on a fait cette demande-là vendredi dernier. Aujourd'hui, nous n'avons toujours rien. Un rétro planning, a priori, c'est assez facile à construire.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORETTI. Monsieur CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci, Madame la Présidente. Pour répondre à Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, je trouve que c'est un bon cas type, vous avez dit, je résume : « Le secteur privé s'en met plein les poches ». Vous allez voir ce que vous allez voir. On va passer tous en régie. On va récupérer tous ces profits. C'est pour cela que cela tenait le raisonnement sur la baisse du prix. J'ai dit après tout : si le délégataire se fait trop d'argent sur le dos des consommateurs, c'est une bonne option. On récupère et au moins, on va pouvoir rendre du pouvoir d'achat, mais ce que vous avez constaté, je crois, hélas, et que vous avez pris les engagements que vous n'avez pas à tenir, c'est qu'il n'y a peut-être pas de surprofits, de surmarges. Il n'y en a peut-être pas plein les poches parce que la réalité aujourd'hui c'est que soit les poches étaient vides, soient les poches étaient pleines, et vous avez décidé de ne pas les rendre aux usagers. Je suis d'accord avec Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, ce n'est pas une question de principe, ce n'est pas une question de dogmatique, mais là où vous en avez fait l'exemple même en reprenant la compétence, mais qu'il n'y avait pas de trésor caché manifestement, ou alors je ne sais pas si vous en avez fait, mais vous n'avez pas décidé de rendre aux consommateurs. C'est cela le sujet. Cela m'est complètement égal régie ou entreprise dans l'espèce d'être partie d'un point de vue dogmatique, un engagement politique en disant : « le privé, c'est mal. L'entreprise, c'est mal, haro sur les superprofits ». Voilà, résultat des courses : zéro.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Monsieur CHAUSSET rapidement.

Pardon, j'ai donné à Monsieur POUTOU. Rapidement aussi alors. Monsieur POUTOU d'abord.

Après, Gérard CHAUSSET.

M. POUTOU : Cela va s'arrêter quand on commence à être dans le cœur du problème. Effectivement, c'est service public ou privé.

Je voulais ré-intervenir suite à ce que venait de dire Monsieur Christophe DUPRAT. C'est pour équilibrer les choses. C'est-à-dire ne pas laisser la Droite défendre le secteur privé, mais aussi de montrer à quel point le secteur public ou le service public, c'est la base de la vie en société. C'est justement tout le problème d'empêcher les parasites et les rapaces du privé.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous l'avez déjà dit, je crois, cela.

M. POUTOU : Oui, mais je le redis parce que cela se dit. Peut-être que vous allez le dire derrière moi parce que vous êtes de gauche.

À notre avis, d'un autre côté, la question qui est posée, et cela se dit plus ou moins, c'est que c'est Monsieur le Ministre qui dit : oui, « mais vous n'êtes pas à récupérer les profits, machin ». Oui, nous, on pose le problème. Oui, bien sûr qu'il faudrait récupérer les profits. C'est bizarre que cela vienne d'un macronien, mais oui, il faut récupérer les profits. C'est la question de la réquisition. C'est la question de l'expropriation. C'est la question d'un véritable service public pour l'eau, pour les énergies, pour la santé. Ce sont des problèmes de fond qui sont posés. Oui, il faut aller beaucoup plus loin.

Puis, après, derrière, il y a la question de la gratuité, mais la gratuité, ce n'est pas un vice. C'est bien. D'ailleurs, vous n'êtes pas mal à profiter de la gratuité du transport ici sans être gêné par cela, mais la gratuité de l'accès aux services publics, cela paraît fondamental.

Après, cela pose la question puisque la gratuité est un mot qui n'est pas vraiment vrai puisque cela repose sur un système d'impôts et de taxes, donc sur une fiscalité. Cela voudrait dire discuter d'une société et d'un système fiscal qui permet justement de rééquilibrer les choses, et tous ceux qui se sont enrichis ou qui se gavent à travers les privatisations, à travers les marchandisations parce que justement ce à quoi l'on assiste, c'est ces années de crise. Plus il y a une marchandisation, plus il y a la privatisation, plus il y a un écart de richesse, plus, elle se concentre quelque part. Donc, le problème est posé de récupérer cette richesse pour le bien public et qui permettrait de financer les services publics. Donc, oui, c'est la question de l'expropriation, la question de la réquisition, la question de récupérer tout ce qui a été volé aux collectifs.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Madame la Présidente Christine BOST, vous allez pouvoir insister sur cette idée, je pense, derrière moi.

Mme la Présidente Christine BOST : Vous pouvez compter sur moi.

Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, vite, vite.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Juste un mot pour répondre à Monsieur Thomas CAZENAVE parce que je ne voudrais pas que l'on imagine qu'il y avait beaucoup d'argent et qu'il aurait disparu je ne sais où. La décision, cela a été d'investir plus sur le réseau, mais je pense que vous le savez.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur CHAUSSET.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. CHAUSSET : Monsieur Christophe DUPRAT, c'est un peu désobligeant, tu m'affubles de titre de professeur. Je ne suis pas professeur. Tu as simplement laissé penser dans ton intervention que la lutte contre les inondations était du fait du contrat de concession de l'eau et du système précédent. C'est faux. Je rappelle les faits. C'est Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS qui a décidé dans les années 80 de lutter et de mettre en place, Monsieur Jean-Claude FEUGAS peut le confirmer. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas travailler avec le privé. Ce n'est pas cela le problème. Simplement on rappelle les faits parce que l'on a tendance quand même à passer sous silence tout ce qui s'est passé, toutes les luttes qu'il y a eu pendant ces 30 ans contre le contrat de l'eau. Je dirai à Monsieur Thomas CAZENAVE, il ne faut pas oublier tout ce qui s'est passé. C'est normal qu'il y ait eu une orientation politique parce que peut-être qu'une partie du surplus a été résorbée, mais je vous enverrai les revues de presse, et vous verrez tout ce qui s'est passé sur ce contrat de l'eau. Donc, c'était normal, salvateur et une vraie justice que l'on passe en régie sur ce dispositif. Ne l'oublions jamais.

Il y a eu des luttes physiques des agents de la Métropole pour aller récupérer les comptes dans les bureaux de La Lyonnaise, physiquement. Je pourrais citer le nom de la personne qui est à la retraite aujourd'hui, qui s'est battue presque avec les mains pour aller chercher les comptes parce que l'on ne voulait pas lui donner. C'est cela la réalité. C'était aussi la réalité du contrat. Donc, ne l'oublions jamais.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame PAPIN.

Mme PAPIN : Merci beaucoup.

Mme la Présidente Christine BOST : Pour une intervention plus apaisée, je pense.

Mme PAPIN : Oui, je vais essayer. En tout cas, une intervention féminine après, je dois dire, beaucoup d'interventions masculines.

Je voulais intervenir en tant que présidente de la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux), merci Monsieur Christophe DUPRAT. Tout d'abord, préciser un élément. Effectivement, l'avis de la CCSPL n'a pas été unanime mais il était néanmoins largement majoritaire avec, des débats et des questions fort pertinentes de la part des élus présents, mais également des associations représentées.

Cela me permet aussi de souligner cet espace de dialogue citoyen, cet espace d'échanges aussi qui existe pour pouvoir apporter des précisions, des éléments et avoir des retours de la part des usagers du service. J'invite celles et ceux qui peut-être n'y participent pas suffisamment pour des raisons d'agenda ministériel à venir de temps en temps en CCSPL.

Mon deuxième point d'intervention concerne plusieurs propos qui ont été tenus ici notamment par Monsieur Christophe DUPRAT et Monsieur Thomas CAZENAVE concernant cette divergence de nature idéologique. C'est une terminologie qu'ils ont utilisée à plusieurs reprises pour la dénigrer, principalement. Je ne crois pas que l'on puisse dénigrer le fait de partager des visions politiques qui sont effectivement différentes, qui divergent. On n'a pas nécessairement la même appréciation de la nature du service public. Pour ma part, je pense pour celles et ceux qui font partie de ma famille politique et de nos partenaires, le service public est le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas. L'eau, c'est un bien commun. C'est un élément qui se prête particulièrement à un retour en régie. C'est en cela, ce n'est pas une vision idéologique.

De la même manière, j'ai entendu beaucoup d'intervenants apporter des arguments qui laissent penser à une certaine défiance intrinsèque à l'égard de la gestion en régie. Là, je crois que l'on peut parler d'idéologie. Je crois que l'on a plusieurs exemples de services publics menés en régie ici ou en France, et notamment en matière d'eau et assainissement qui ont pu démontrer parfaitement que la régie est un mode de gestion tout à fait efficace et

qui garantit l'accès aux services publics, la qualité du service public.

Pour certaines personnes ici qui parfois se présentent en spécialistes de la transformation et la modernisation de l'action publique, celles-ci ne se résument pas une seule question de prix, elles se résument aussi à une question d'accès et de qualité du service public.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Alain CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Très brièvement. J'entends tous ces discours idéologiques cela me fait penser à une déclaration d'un Président américain qui disait, en parlant de notre gestion comme cela tout à fait idéologique : « Lorsque quelque chose marche, on le taxe. Si cela marche encore, on le réglemente. Et quand cela ne marche plus, on le subventionne ».

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZABONNE.

Nous allons pouvoir donner la parole à Madame la Vice-présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

Mme CASSOU-SCHOTTE : Merci, Madame la Présidente, puis, merci à vous tous et toutes pour ce débat très passionné, mais c'est vrai que la gestion publique de l'eau fait toujours débat dans cette enceinte comme dans beaucoup d'autres lieux.

Je ne vais pas répondre à chacun d'entre vous parce que vous vous êtes répondu les uns les autres, donc, je ne vais pas rallonger au débat. Je vais quand même reprendre certains d'entre vous qui se reconnaîtront sur des propos qui sont soit faux, mensongers et qui me questionnent par rapport à notre responsabilité d'élus, de responsables politiques. Pourquoi ? Il me semble que dans ce débat, il y a eu des questions autour de la démocratie, autour de la responsabilité, autour de la transparence et j'ai envie d'ajouter sur la performance.

Je vous rappelle que la régie est un établissement public. C'est une entreprise publique à caractère industriel et commercial. Ce n'est pas une régie directe. On a fait ce choix car il nous semble, que ce soit pour la gestion de l'eau potable ou l'assainissement, et on le voit par rapport au budget, aux moyens humains et aux infrastructures que c'est une entreprise conséquente, importante et qui se devait d'être sur un statut lui permettant de pouvoir opérer de façon la plus réactive et la plus efficiente.

Cette régie a un an et trois mois. Laissez-lui le temps de démontrer sa capacité d'efficience. Nous n'avons pas fait le choix d'une régie directe qui nous amènerait à tout faire nous-même Monsieur Christophe DUPRAT et travaillons très étroitement avec les entreprises privées. Sachez-le, pour les avoir rencontrées cette semaine puisque le Président de la Fédération régionale des travaux publics m'invitait à rencontrer tous les chefs d'entreprises PME (Petites et moyennes entreprises) dans ce domaine qui travaillent avec nous, susceptibles de travailler avec nous, il y a une grande satisfaction du travail que nous faisons ensemble. Grande satisfaction également de pouvoir constater les factures réglées dans un *timing* qui est aujourd'hui de 13 jours et demi car nous avons récupéré un stock de factures impayées et on en récupère encore. Nous nous sommes mis aujourd'hui en ordre de marche pour travailler et pour être dans le respect de payer en temps voulu.

Nous en avons fait le choix avec les agents de SUEZ, de Bordeaux Métropole et de la régie. Nous sommes aujourd'hui 465 au sein de cette régie dont 12 alternants. Nous faisons le choix aussi de l'insertion et du maintien de l'emploi local.

Je voudrais ajouter, au sujet de ce qui a été dit, à savoir, des agents de BM (Bordeaux Métropole) qui ne se sentent pas bien au sein de la régie, sur 48 agents partis à la Métropole, 8 ont quitté la régie, 2 pour rejoindre la Métropole, les autres ont fait leur choix de parcours. En revanche, ce que vous ne dites pas, c'est que depuis le 1^{er} janvier 2023, nous avons recruté 15 agents de Bordeaux Métropole. C'est dire que cette régie n'est pas aussi délétère que vous pouvez le laisser penser.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

On a fait le choix d'un fonctionnement démocratique. Un Conseil d'administration qui est composé d'élus métropolitains, vous en êtes, dont certains, j'en suis à poser des questions s'ils écoutent véritablement ce qui s'y passe. Monsieur Fabrice MORETTI, vous faites signe et vous demandez en CST (Comité Social Territorial), vous affirmez ne pas avoir eu des éclairages voulus. Or, vous étiez un de ceux qui étaient présents au CST et par conséquent avez toutes les informations puisque nous fonctionnons sur la transparence. Vous êtes également présent au Conseil d'administration où nous votons les budgets et les présentons. Je suis, par conséquent, très étonnée de votre posture.

Je ne reviendrai pas sur les contrats DSP (Délégation de service public) car cela a été débattu, pour autant dans notre relation avec les entreprises privées, nous nous sommes engagé, par exemple, sur la réparation des fuites. La DSP précédente nous a laissé en héritage une insuffisance d'investissement d'un réseau qui nous a amené à un taux de fuite très important qu'on a mis plusieurs mois à résorber.

Aujourd'hui, on nous l'a démontré dans la plateforme territoriale, dans les conférences territoriales dans lesquelles je suis venue vous rencontrer, chiffres à l'appui, que nous avons trouvé un rythme de croisière pour réparer les fuites qui n'a jamais été celui connu auparavant parce que nous nous sommes donné les moyens, des moyens financiers, des moyens techniques, des moyens humains, mais aussi que nous continuons aussi à travailler avec des entreprises pour cela.

Nous donnons un plan offensif pour bien évidemment l'intérêt des usagers et pour l'intérêt aussi de notre ressource qu'il faut préserver, qu'il faut protéger.

La démocratie c'est aussi pouvoir vous rendre compte que ce soit en CST ou prochainement en Conseil métropolitain, de l'activité de la régie pendant un an sans rien cacher. Je pense avoir été assez transparente et je l'ai redit dans mon introduction tout à l'heure : nous avons des enjeux qui sont extrêmement importants. Des défis. Je viens de parler des économies d'eau. J'ai parlé du plan fuites, mais au niveau de l'assainissement, on a des défis extrêmement conséquents, mais conséquents économiquement.

Je voudrais parler de responsabilité et m'adresser à Monsieur Thomas CAZENAVE. Je ne comprends pas vos propos Monsieur Thomas CAZENAVE. Vous faites partie du Gouvernement et vous parlez de baisse de l'eau, de baisse du prix de l'eau. Vraiment Monsieur Thomas CAZENAVE, est-ce que c'est responsable pour un élu de parler, d'évoquer et de plaider pour la baisse du prix de l'eau quand vous savez que tous les opérateurs d'eau privés ou publics dans l'année 2023 ont tous augmenté leur prix de l'eau de 8 à 10 % ? Nous, effectivement Monsieur Christophe DUPRAT, on ne l'a pas baissé, on n'a rien bougé, et on a augmenté au 1^{er} janvier 2024 de 3 %. On a fait un pari. Néanmoins, Monsieur Thomas CAZENAVE, l'argent, vous dites : « où est passé cet argent ? ». En passant de DSP en gestion publique, nous avons, figurez-vous, doublé notre capacité d'investissement. Voilà où va l'argent. Voilà où va la facture d'eau. 100 % de la facture d'eau va à l'eau.

Monsieur Thomas CAZENAVE, je voudrais quand même évoquer le plan eau qui a été présenté par notre Président voilà un peu plus d'un an, un plan eau qui prend l'eau. Il y a eu beaucoup de préconisations, mais aujourd'hui qu'est-ce qu'il en est ? Par le mouvement des agriculteurs, aujourd'hui, on va demander encore et encore aux usagers de payer l'eau. On a un budget du Comité de bassin Adour-Garonne et donc de l'Agence de l'eau qui a diminué considérablement, et qui ne lui permettra pas de faire face à toutes les demandes des opérateurs publics ou privés parce que l'on est tous là dans les mêmes galères pour faire face aux besoins d'investissements dont j'ai parlé tout à l'heure. Alors Monsieur Thomas CAZENAVE, soyons raisonnables et là soyons responsables. Quand il s'agit du prix de l'eau comme il sera question du prix de l'assainissement, vous savez très bien que les services publics doivent être à l'équilibre, que nous avons à rendre un service performant, pérenne et que l'on n'y coupera pas. Effectivement, le prix devra nécessairement augmenter pour tous les raisons que j'ai évoquées.

Pour dire et je terminerai là-dessus malgré tout, le prix de l'eau n'est vraiment pas élevé dans notre pays, et alors dans d'autres métropoles, il est en dessous plus moyen. Ne faites pas un procès là où il n'y a pas un lieu de faire un procès. D'autant plus que nous avons mis en place une nouvelle grille tarifaire qui a été travaillée démocratiquement avec les élus de la Métropole, tous les partis confondus, même votre groupe Monsieur Thomas CAZENAVE a été convié à donner son avis. On a été dans un travail de confrontation, de réflexion pendant plus d'un an pour aboutir à une grille de tarification sur un prix unique pour qu'il soit le plus juste possible.

Puis, pour terminer sur les enjeux, je parle de transparence et de performance. Pour moi, les enjeux de la gestion publique de l'eau, je le redis, c'est la gestion de l'ensemble du cycle de l'eau. Nous sommes confrontés à la sécheresse, les inondations, la résilience de territoires, l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, on est dans une réparation, mais il faut aussi que l'on soit dans l'atténuation, il faut que l'on soit dans l'innovation et avoir la pleine gestion, la pleine maîtrise de la gestion de l'eau, de l'assainissement, des eaux pluviales en collaboration étroite avec la GEMAPI grâce à laquelle nous faisons tout un travail aussi pour penser le territoire de demain. Je pense que là on se donne toutes les chances de garantie, de succès pour pouvoir se confronter à tous ces défis et à tous ces enjeux.

Pour conclure, faites confiance à la gestion publique. Aujourd'hui, on est dans le débat du statut de la Fonction publique. Je n'en suis pas vraiment concernée puisque sur la régie, on n'est pas sur le statut de la Fonction publique, nous avons accueilli des fonctionnaires, nous avons aussi une Métropole qui a un service, qui mérite d'être étoffé et il va l'être et jouera tout son rôle d'autorité organisatrice. Nous jouerons tous notre rôle de définition de nos politiques publiques qui devront être rendues opérationnelles par un opérateur public. La régie est un opérateur public, c'est bien nous qui sommes aux manettes et qui déciderons de nos orientations politiques. Je pense que c'est ce qui me fait défendre, peut-être sur le plan idéologique Monsieur Christophe DUPRAT certainement. Quand vous magnifiez le service privé, les entreprises privées, je n'ai pas besoin d'aller très loin, nous avons un scandale, une catastrophe sanitaire qu'ont connu les ostréiculteurs et nous-mêmes sur le bassin d'Arcachon avec un premier référé pris par l'État, par le Préfet pour enjoindre à un opérateur de faire ce qu'il devait faire. J'ai envie de dire, la gestion publique, ayons confiance en notre capacité à pouvoir affronter le lendemain de façon efficiente. Le choix pour la gestion publique de l'ensemble du cycle de l'eau s'avère pour moi fondamental dans notre contrat de mandature pour réussir notre transition écologique et démocratique.

Elle s'inscrit dans un mouvement très dynamique d'un grand nombre de collectivités et de métropoles qui font ce même choix. Plus de 17 millions et demi d'habitants sont desservis en eau potable par 134 collectivités trans-partisanes, tous partis confondus, et opérateurs publics de l'eau qui partagent la conviction d'une part, que la gestion de l'eau doit être mise au service exclusif de l'intérêt général et non d'intérêt privé. Et d'autre part, que la ressource en eau, comme la gestion de l'assainissement et les eaux pluviales ; s'avère un enjeu fondamental pour l'avenir de nos collectivités et de nos concitoyens qu'il convient de maîtriser.

En bref, avoir une vision globale et la maîtrise de l'ensemble du cycle de l'eau sur un temps long garantit une meilleure réponse aux enjeux stratégiques de la Métropole et aux besoins immédiats et à venir des habitants.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame la Vice-présidente. Merci à tous pour la qualité de ce débat, un peu plus de pratiquement 1 heure 30 sur ce sujet qui en vaut la peine, nous sommes à quelques secondes d'un vote important pour notre territoire.

Nous sommes avec une question majeure qui est celle de l'exercice plein et entier d'une compétence essentielle. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE vient de le rappeler, on est là sur la question du cycle de l'eau, sur un besoin essentiel, sur une ressource majeure pour notre territoire, pour nos habitants.

On parle aussi et surtout d'un service public et c'est le mode de gestion qui est en jeu et qui est extrêmement important. Nombre d'entre vous ont parlé de questions idéologiques. Je crois que l'on n'a pas à rougir de parler d'une question idéologique. Prendre en compte en considération, en gestion directe un sujet comme celui-ci, je crois que cela peut être quelque chose qui nous réunit, en tout cas qui unit les forces de Gauche.

Mais j'entends aussi dans les propos de nos collègues une volonté de regarder attentivement la façon dont on prend en considération et en compte ce sujet, je crois qu'il faut réfléchir ensemble. Nous avons, cela a été dit à plusieurs reprises par nombre d'entre vous, en particulier par les élus de la majorité sur la question de la gouvernance, la gouvernance y compris depuis que l'eau est traitée en régie, elle est très largement collégiale : des échanges en bureau, des échanges en groupe de travail, des échanges évidemment *a fortiori* au sein du Conseil d'administration de la régie et puis là, on vient d'avoir un très long débat. Chaque année, un point sera fait ici en Conseil, nous aurons le loisir d'y consacrer le temps nécessaire.

Ce qui doit nous unir surtout, c'est une ambition. L'ambition de considérer ce bien public et y compris dans sa gestion de le gérer de façon la plus transparente. Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE l'a dit parce qu'au bout de la chaîne, ce sont nos concitoyens, ce sont nos habitants qui doivent en tirer le meilleur bénéfice. Merci Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour ce travail. Merci à tous les membres du Conseil d'administration élus de la Métropole. On l'a vu au travers des différentes interventions. Chacun d'entre eux est intervenu. Je sais l'engagement qu'ils portent sur ce sujet majeur extrêmement technique et je sais que la plupart d'entre eux ont beaucoup gagné en compétence ces dernières années.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce que l'on peut lancer les opérations de vote s'il vous plaît ?

67 votes pour.
36 votes contre.
Je vous remercie.

Majorité

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE
Ne prend pas part au vote : Monsieur GARRIGUES**

Madame la secrétaire de séance.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°58, dans la délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Contrat de ville métropolitain 2024-2030 « engagements quartiers 2030 » - Décision – Autorisation.

M. PUYOBRAU

(n°58) Contrat de ville métropolitain 2024-2030 "engagements quartiers 2030" - Décision - Autorisation

M. PUYOBRAU présente le dossier

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Y a-t-il une demande d'intervention ? Oui, Monsieur Olivier ESCOTS.

M. ESCOTS : Merci Madame la Présidente, la délibération qui nous a été présentée est très intéressante. Depuis le mois de janvier 2023, l'élaboration du contrat de ville est engagée avec les services de l'État copilote du contrat et ce travail a été mené de manière collégiale avec les communes, a permis d'associer les acteurs du territoire, le Département, la Région et l'ARS (Agence régionale de santé), la CAF. Le Vice-président Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU a évoqué à l'instant la fréquence et la densité des réunions. Les intentions sont louables et pourraient même nous convaincre que, pour une fois, tous les acteurs seront à la hauteur des attendus. Notre groupe dit « chiche ».

Par exemple, malgré les annonces de coupe budgétaire sévère, imaginons pourquoi pas que l'État sera au rendez-vous et mettra les moyens nécessaires pour que ce contrat de ville puisse remplir pleinement ses attendus en matière de solidarité territoriale envers les quartiers les plus fragiles de l'Agglomération afin de réduire les inégalités présentes sur les territoires. Imaginons pourquoi pas que l'État remplira si bien sa fonction, cela devrait nous permettre de revoir notre propre enveloppe allouée au QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville). Je ne parle pas ici des crédits présents dans cette délibération, mais de l'enveloppe qui accompagne les projets portés par les associations dans les QPV. Mais cette enveloppe n'a pas été révisée depuis sa création, on en a déjà échangé avec le Vice-président, il faut que nous regardions de plus près comment nous pourrions donner les moyens nécessaires à nos communes sur ce sujet.

On peut imaginer beaucoup de choses du côté de l'État, mais nous craignons une chose, c'est qu'encore une fois, comme à son habitude, il y aurait une défection de l'État, que ce Gouvernement trouvera sans doute toutes les parades pour faire encore supporter ce qui revient de sa compétence aux collectivités locales, collectivités locales qui sont mobilisées aussi sur les politiques de droit commun comme le rappelait Monsieur le Vice-président. Et donc, cette défection de l'État fragilisera toujours plus nos communes et alimentera la ligue de l'Extrême droite car les grands discours ne suffisent plus. La déception et la résignation sont là, la récession est à notre porte et les derniers sondages électoraux sont accablants. Il est urgent de changer de braquet et de répondre avec les moyens que cela demande (et on s'adresse à l'État) pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Ces remarques faites, nous voterons cette délibération. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur Olivier ESCOTS. Monsieur Philippe POUTOU.

M. POUTOU : De notre côté, d'une certaine manière, on va avoir les mêmes raisonnements et les mêmes préoccupations qui ont été exprimés par Monsieur Olivier ESCOTS, mais la conclusion pour nous est différente : on vote contre.

Nous votons contre cette délibération parce que l'on a un désaccord de fond, c'est ce que l'on comprend de ce que l'on peut lire, sur le raisonnement et sur la stratégie. On a eu la même délibération le mois dernier à la Mairie de Bordeaux et la première phrase a été comme

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

cela, ce n'est pas la même introduction pour cette version métropolitaine. « La politique de la ville vise à lutter contre la concentration de pauvreté ». Dans la présentation aujourd'hui, ce n'est pas dit de manière aussi maladroite. Je vais vous expliquer pourquoi. Là, aujourd'hui, c'est présenté dans la première priorité, c'est l'identification des poches de pauvreté, cela a été exprimé par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. On est en désaccord avec cela. Pourquoi ? Parce que le problème, c'est la poche de pauvreté ou les poches de pauvreté. Le problème, ce n'est pas la pauvreté en elle-même. Il s'agit d'identifier les poches de pauvreté. Qu'est-ce que cela veut dire derrière ? Ce que nous en comprenons, c'est que cela est quand même pas mal alimenté par des critiques de géographes, de sociologues, d'urbanistes et c'est toute la politique de la mixité sociale. Mixité sociale, c'est super sympa. On doit vivre tous ensemble. Mais cela cache quelque chose, cela a été dit plus ou moins par Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, le problème c'est bien de répartir la précarité, c'est bien de répartir la pauvreté, ce serait bien qu'elle se voit moins, pas qu'il y en ait moins de pauvreté, pas qu'il y ait moins de précarité, mais que cela se voit moins. Et toute la politique de la mixité sociale, cela repose là-dessus.

On le voit d'ailleurs par les politiques d'urbanisme, les politiques d'aménagement de quartier à travers notamment ce qui est le plus visible, c'est la démolition de bâtiments. À Bordeaux et en Métropole, il y en a eu et cela continue encore. On ne pourrait presque reparler de Saige-Formanoir. On pourrait parler de Thouars ou de Bassens. Il n'y a pas mal d'exemples comme cela.

Et en détruisant, en démolissant derrière, il n'y a pas plus de logements sociaux finalement parce qu'entre démolition et reconstruction, il n'y a pas plus ou trop peu plus et derrière cette politique vise à éloigner des gens, les plus pauvres bien souvent. Ce qui est construit même en logements sociaux reste toujours plus cher quand c'est neuf que quand ce sont des anciens logements sociaux. Il y a une politique de sélection et ce sont des politiques de repeuplement. Cela a été théorisé d'ailleurs dans les années 60 et les années 70 par les premiers qui étaient au pouvoir, cela a été théorisé de cette manière-là. Aujourd'hui, c'est la continuité de cette politique.

Et ce qui est particulier, c'est qu'en même temps que vous défendez cela, vous faites le constat qu'il y a encore plus de pauvreté, encore plus de difficultés. C'est écrit, il y a un constat de difficulté et de souffrances sociales, mais à ce moment, on ne comprend pas pourquoi il n'y a pas la critique ou il n'y a pas un regard critique sur les politiques qui ont été menées pendant des années. Pourquoi on ne remet pas en cause une politique qui n'a pas été efficace ? Pourquoi, on ne dénonce pas une politique qui n'a fait qu'aggraver finalement les inégalités sociales et qui a aggravé ce que vous appelez des fois les ghettos ou le séparatisme ? Et c'est là où derrière aussi, on voit bien la conception que vous avez, cette sorte de conception d'élite, de gens qui sont un peu au-dessus et qui vont stigmatiser ces quartiers en considérant qu'il y a ce problème du séparatisme. Et le problème du séparatisme, c'est un truc qu'ils subissent plus que ce qu'ils souhaiteraient parce que ce sont des conditions indignes, des conditions où ils subissent des discriminations, une précarité qui fait qu'ils se retrouvent dans des quartiers un peu isolés. Alors que la réalité du séparatisme, on pourra en reparler aussi, on avait vu avec l'ancienne ministre de l'Éducation (celle qui n'est pas restée très longtemps à son poste), avec le collègue Stanislas. Derrière tout cela aussi, on va comment les riches ont leurs propres ghettos, leurs propres réseaux. Dans la réalité, c'est toujours pareil, ce que l'on va reprocher aux pauvres d'être séparatistes alors que la réalité aujourd'hui du système, il y en a qui organisent au contraire des inégalités sociales encore plus profondes, des discriminations, des oppressions. On se retrouve avec des milieux pauvres qui subissent des violences institutionnelles au quotidien. La solution, cela va être plutôt de les stigmatiser, plutôt de les éparpiller parce qu'il y a cette conception que c'est une classe dangereuse. La classe des pauvres, c'est une classe dangereuse et il y a toujours cette peur qu'à un moment donné, ils se révoltent et c'est vrai qu'il n'y a pas aussi longtemps que ça, on a eu une illustration avec la colère dans les quartiers populaires.

C'est tout ce raisonnement que l'on critique.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

La stigmatisation, c'est aussi toute la discussion autour des valeurs de la République. Il faut défendre des valeurs de la République, mais le problème qu'il y a, c'est que les valeurs de la République que subissent ces quartiers populaires, ce sont justement tout ce qui est discrimination et violences institutionnelles diverses. Cela pose le problème de quelles sont réellement les valeurs de la République ? Est-ce que c'est l'égalité ou est-ce que c'est le chômage et la précarité ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Non, je finis juste, je n'en ai pas pour longtemps. Les axes après derrière emploi, égalité...

(Suite de l'intervention hors micro) ... on a l'impression que c'est plus là pour le décor.

Ah oui, vous avez carrément coupé le micro.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur TOUZEAU.

M. TOUZEAU : Madame la Présidente, quelques mots, mais qui n'est pas réponse à Monsieur Philippe POUTOU, mais surtout une intervention d'un maire très concerné par le contrat de ville et surtout pour féliciter et remercier notre collègue Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU. Puis, remercier tout le travail qui est porté pour faire en sorte avec cette mobilisation de tous ceux qui peuvent porter l'action publique et essayer d'apporter réponse sur ces territoires populaires. Je voulais vraiment souligner l'effort extrêmement important qui est réalisé par la Métropole.

La politique de la Ville est extrêmement importante, nous sommes sur des territoires très fragilisés. Il faut, à travers ce contrat de ville que nous puissions porter ce message de territoire non pas de problèmes, mais de solutions. Je pense qu'à travers ce contrat de ville, toute la chaîne des solutions sont bien portées avec ces piliers. Bien sûr, je ne connais aucun maire qui puisse reprocher à quelqu'un qui est en difficulté sociale, sa précarité. C'est une évidence. Un élu de la République qui n'a pas comme première mobilisation d'essayer d'apporter le plus possible pour offrir un certain nombre de parcours à ses administrés, où est la fonction ?

Nous sommes sur des territoires difficiles, mais où les réponses apportées à travers le contrat de ville et sur ces fondamentaux de la République ont vraiment du sens.

La mixité, c'est important. La mixité, c'est le mélange, c'est la République et les valeurs de la République, c'est capital et tout ce qui est porté aujourd'hui autour de l'éducation, de l'école, avec de formidables fantassins de la République qui sont mobilisés au quotidien.

On a eu des débats il y a quelques instants sur l'eau, on a utilisé le mot de véritable défi. Sur ces territoires et dans ces villes populaires, le défi, c'est tous les jours, et pour tous ceux qui sont mobilisés au quotidien.

Je voulais vraiment souligner l'importance de ce contrat et de ces opérations qui sont portées : le renouvellement urbain, la mixité. Ce sont des territoires où nous nous efforçons au quotidien de conjuguer le « nous », le collectif, dans une société qui est tellement individuelle avec énormément de travail en silo. Toutes les dimensions qui sont au cœur du contrat de ville (emploi, insertion, formation, qualité de vie dans le logement, dans l'habitat, les mobilités, la dimension environnementale nature) sont portées.

La question effectivement celle des moyens, ce qui permet, je vais dans le sens de ce qui a été dit à l'instant, au tissu associatif, à tous ceux qui portent l'action publique, de pouvoir concrétiser un certain nombre d'objectifs pour avancer en cliquet parce qu'un certain nombre

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

de réponses sont à l'intérieur de ces territoires, mais beaucoup sont à l'extérieur. Faire de la mixité, travailler sur des politiques « de peuplement ». Il faut qu'il y ait une offre de logement suffisamment abondante pour pouvoir porter cela.

Je tiens également à souligner l'important travail effectué sur la thématique économique, et remercier le travail et l'effort de la Métropole, puis souligner également les inquiétudes que nous avons sur un certain nombre de financements de l'État. On constate que les territoires se sont élargis, cependant je n'ai pas le sentiment que cela soit proportionnel aux moyens mis en avant par l'État. Cet élargissement des territoires n'a pas connu une mobilisation beaucoup plus forte des crédits devant s'ajouter aux crédits des collectivités locales ou de l'établissement public.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur TOUZEAU. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci, Madame la Présidente, très rapidement. Je voudrais répondre à Monsieur Philippe POUTOU puisque que vous avez commencé par une analyse de texte, un peu de français, mais je vais me permettre de faire un peu la même chose sur votre intervention qui j'avoue m'a atterrée.

Je trouve que c'est une intervention qui est à la limite du mensonger dans le sens où elle s'appuie sur une interprétation totalement erronée du reste de la délibération. Et qu'à partir du moment où on fait cette interprétation-là, on peut se mettre à dériver systématiquement vers autre chose et qu'à l'arrivée, on ne parle absolument plus des gens desquels nous sommes censés parler.

La politique de la ville, ce n'est absolument pas ce que vous avez dit, c'est tout simplement tenter de donner de meilleures chances à toutes et à tous. Ne pas voter cette délibération, c'est faire de beaux discours pour se faire plaisir, c'est parler de plus en plus vite pour être sûr de ne pas être interrompu, c'est pouvoir ajouter un tas de phrases pour faire tout un discours idéologique, mais à la fin, ce n'est pas donner les meilleures chances à ceux qui en ont besoin. C'est décevant.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame FERREIRA. Madame Fannie LE BOULANGER.

Mme LE BOULANGER : Mes chers collègues, le contrat de ville de Bordeaux Métropole que nous nous apprêtons à adopter est un cadre large et consensuel, le fruit de la collaboration entre la Préfecture, la Métropole et les communes qui nous engagera sur la période 2024-2029. Ce contrat concerne 23 quartiers prioritaires répartis dans 12 communes représentant 70 700 habitants contre 21 quartiers qui représentaient 69 000 habitants précédemment.

L'État a aussi permis aux communes qui le souhaitaient l'identification de poche de pauvreté complémentaire aux quartiers prioritaires. La redéfinition de la géographie prioritaire par l'État et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) a beaucoup mobilisé en 2023 les communes et Bordeaux Métropole pour s'assurer de la prise en compte des enjeux de nos quartiers.

Sur le critère unique de la concentration de pauvreté et du maintien d'un nombre constant de Girondins vivant en quartier prioritaire, une première version des périmètres a été proposée aux villes en 2023. Le dialogue avec la Préfecture a permis de travailler les premiers périmètres proposés en permettant aux maires de faire valoir les fragilités de certains territoires. Ainsi, la Métropole compte désormais deux nouveaux quartiers prioritaires supplémentaires : Maurice-Thorez à Begles, Haut Livrac à Pessac et le quartier prioritaire historique de Saint-Michel à Bordeaux a pu être sauvegardé quoique réduit et renommé Marne Capucins.

Pour renouveler le précédent contrat et décliner ensemble les orientations nationales « Engagements quartiers 2030 », la Métropole a proposé aux communes des temps de concertation en 2022 et 2023 et piloté avec la Préfecture la rédaction de ce contrat qui a abouti en 18 orientations stratégiques. Ainsi, ce cadre contractuel constitue une première étape importante et se veut être une boîte à outils pour nous accompagner, les communes, dans l'élaboration des conventions territoriales au cours de l'année 2024. À chaque commune de déterminer à l'aune des enjeux de chaque quartier ses ressources, ses difficultés, son contexte, son histoire bien particulière, les priorités pour ses habitants.

Ces habitants, parlons-en quand même, puisque ce sont des quartiers qui cumulent toutes les difficultés sociales et qui ne bénéficient pas avec la politique de la ville d'un traitement de faveur. Les crédits de la politique de la ville ont toujours été limités, inférieurs à 1% du budget de l'État. Dans les quartiers dits prioritaires, qui n'ont d'ailleurs de prioritaire que le nom, vivent 7,5% de la population française. Comme l'ont montré de nombreux travaux de recherche et d'évaluation ainsi que plusieurs rapports de Cour des Comptes, les moyens alloués au titre de la politique de la ville ne suffisent pas à compenser l'inégale allocation des budgets des autres politiques publiques.

Quelques exemples :

- ✓ Demeurer en bonne santé y est plus difficile. Pour 100 000 habitants, il y a deux fois moins de professionnels de santé que sur le reste du territoire,
- ✓ Les conditions d'éducation également y sont dégradées. Les enseignants de moins de 30 ans, peu expérimentés donc, y sont trois fois plus représentés,
- ✓ Le taux de remplacement des professeurs y est plus faible qu'ailleurs : en moyenne, un jour de plus de non-remplacement par enseignant et par an. Concrètement, les élèves en banlieue voient moins souvent un enseignement face à eux,
- ✓ Le taux de chômage deux fois plus élevé que sur le reste de la population et la moitié des jeunes n'ont pas d'emploi,
- ✓ La dislocation de la police de proximité au profit d'une police d'intervention toujours mieux équipée, plus efficace dans les situations violentes a également participé à tendre les relations entre les forces de l'ordre et les jeunes de nos quartiers.
- ✓ Enfin, rappelons que ces quartiers bénéficient moins des transferts sociaux que le reste du territoire métropolitain : 6 100 euros en moyenne par an pour les banlieues contre 6 800 euros pour le reste du territoire. Des chiffres que nous devons toujours garder en tête lorsque nous parlons des quartiers prioritaires.

En somme, le droit commun de l'État y est moins présent qu'ailleurs. La politique de la ville est donc une politique partenariale indispensable qui a agi en réparation.

Avec ce nouveau contrat de ville, notre Métropole s'engage fortement et avec ambition à mobiliser ces politiques de droit commun et la Métropole sera également amenée prochainement à revoir son règlement d'intervention de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

À titre personnel et comme l'ensemble de notre groupe, nous souhaitons que notre Métropole se positionne avec ambition sur cette compétence éminemment sociale et aille dans le sens de la revalorisation de ces enveloppes en investissements par sa politique de renouvellement urbain, mais également en fonctionnement au travers de la revalorisation de l'enveloppe de l'appel à projets pour soutenir des projets portés par le secteur associatif. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Le plus vite possible, je pourrais le formuler comme cela : est-ce que cette stratégie qui se met en place, c'est une nouvelle politique ? Si oui, cela voudrait dire qu'elle est en rupture avec le passé ou en tout cas, il y a un désaccord avec le passé, il y a une tentative de mener la politique. Mais si c'est le cas, c'est écrit où ? Où il est dit « on fait une

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

nouvelle politique parce que ce qu'il y avait hier, ce n'était pas terrible et cela ne fonctionnait pas. La deuxième réponse possible, c'est que non. Ce n'est pas une nouvelle politique puisque vous n'expliquez pas que vous changez de politique. Si c'est toujours la même politique, qu'est-ce qui garantit que ce qui n'a pas marché hier va fonctionner maintenant ? Quand on voit l'état des quartiers populaires, quand on voit l'aggravation de la misère, des inégalités, on se pose les questions. Vous pouvez faire les indignés parce que c'est cela qui est chouette dans les débats que l'on a avec vous, c'est que dès que l'on critique un peu trop radicalement et peut-être que l'on est un peu trop radical ou peut-être que l'on a un peu trop outrancié, ce qui m'a été dit en aparté quand je suis allé chercher un café, c'est possible, mais on n'est pas obligé de se sentir vexé ou indigné. On peut toujours essayer de discuter d'une situation politique parce que la réalité, vous le savez quand même, c'est qu'il y a une souffrance sociale qui s'aggrave et que c'est dramatique et vous savez très bien que cela pètera à nouveau dans les quartiers. Vous savez très bien que vous n'avez même pas les moyens de répondre aujourd'hui dans l'immédiat à l'urgence sociale. À tel point que quand il y a des jeunes qui se révoltent dans les quartiers, vous êtes incapables de répondre à ce qui se passe. Vous n'en parlez même pas, il n'y a pas de délibération, il n'y a pas de discussion là-dessus. Ce n'est pas le sujet. Si, c'est le sujet, les quartiers prioritaires de la ville et la révolte dans les quartiers, c'est quand même un peu le sujet non ?

Mme la Présidente Christine BOST : Et vous, vous faites quoi ?

M. POUTOU : Je n'ai pas atteint les cinq minutes, vous n'êtes pas obligée de m'interrompre.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, mais c'est la deuxième fois. Vous demandez la parole quatre fois et ce fera 20 minutes.

M. POUTOU : La deuxième fois, c'est quoi, il y a un quota ? C'est deux minutes maximum ? c'est quoi la deuxième fois ?

Mme la Présidente Christine BOST : Normalement, il n'y a pas de deuxième fois.

M. POUTOU : Normalement, il n'y a pas deuxième fois ? Alors il ne faut pas donner la parole la deuxième fois alors. Je n'ai pas fini.

Mme la Présidente Christine BOST : Si, vous me dites, ce n'est pas la peine de demander la parole, je ne vous le redonne pas.

M. POUTOU : La question se pose aussi comme cela ...

M. DELPEYRAT-VINCENT : Monsieur Philippe POUTOU, je pense que l'on vous a bien compris. En revanche, je pense que vous vous trompez d'hémicycle. C'est-à-dire, vous êtes en train de faire une critique acerbe et que l'on peut partager sur certains aspects d'une politique nationale qui génère, il est vrai, beaucoup d'inégalités. Mais vous vous adressez à des élus ici qui, au quotidien, travaillent avec les moyens qui sont les leurs. Ils essaient justement d'apporter les solutions qui sont à leur disposition, pour apporter la meilleure réponse possible aux populations qui vivent dans ces quartiers et qui sont là quelles que soit les circonstances pour défendre les services publics, pour apporter des transports en commun, pour améliorer les conditions de logements, pour construire des écoles ou les améliorer, pour mener des politiques culturelles et sportives. Et là, vous vous lancez dans des tirades comme si nous étions l'État ou le Gouvernement. Je vous invite peut-être à choisir vos combats et surtout ne pas vous tromper de combat en réalité.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention, peut-être Monsieur PUYOBRAU pour conclure ?

M. PUYOBRAU : Merci, Madame la Présidente, oui, on peut considérer que les fonds dédiés ne sont pas suffisants, toutefois comme je l'ai dit lors de ma présentation, ils sont en augmentation de 35 % entre la Métropole et l'État local.

Cela étant dit, je suis un peu surpris par l'intervention de Monsieur Philippe POUTOU, je pensais qu'il allait venir, non pas nous féliciter, loin s'en faut, ce n'est pas ce que nous recherchons, mais au moins, nous encourager à continuer dans le cadre de la prise en compte de ces souffrances sociales qui existent dans ces quartiers « politique de la ville ». Au contraire, il va voter contre si j'ai bien compris et de ce fait, il rendra compte devant ces populations de son vote qui les priverait si nous n'avions pas la majorité sur ce projet de délibération des fonds dédiés susceptibles de contribuer à l'amélioration au quotidien de difficultés que rencontrent nos concitoyens sur l'ensemble de ces quartiers. Cela a été dit. Cela passe par l'éducation, par le sport, par la vie associative, par le logement. La Métropole vous proposera lors du prochain Conseil des solutions susceptibles de favoriser la production de logements et notamment de logements sociaux à disposition aussi de celles et ceux qui en sont privés d'ores et déjà. Au-delà de cela, c'est faire fi Monsieur Philippe POUTOU de l'engagement des élus que nous sommes ici d'une part au quotidien dans nos communes pour celles et ceux qui sont maires ou adjoints en responsabilité des politiques sociales, culturelles, éducatives et sportives etc. Puis se faire fi aussi de l'implication de nos collaboratrices et collaborateurs, donc des fonctionnaires sur les territoires communaux concernés qui tous les jours viennent nous aider à soulager les difficultés que rencontrent nos populations dans les quartiers « politique de la ville ».

Je suis à la fois stupéfait par votre positionnement ce matin sur ce projet de délibération. Je m'attendais à ce que vous revendiquiez des moyens supplémentaires bien entendu notamment en regard de l'État, qui, cela a été dit, et je me permets de le redire, n'est pas à la hauteur de la situation. Et nous, faisons-en regard des moyens qui sont les nôtres au niveau de la Métropole et des communes, ce que nous pouvons en privilégiant toujours ces quartiers « politique de la ville » pour les amener vers la réglementation universelle car c'est cela notre ambition. Notre ambition, c'est effectivement faire que ces quartiers demain deviennent des quartiers dont on ne parle plus ou en tous les cas, pas dans les conditions dans lesquelles nous en parlons aujourd'hui sous forme de ghettos, etc.

Voilà, Madame la Présidente ce que je voulais ajouter. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci mon cher collègue pour ces conclusions.

Je voudrais quand même rappeler que ce qu'il y a de nouveau dans ce contrat de ville, ce sont les thématiques, les orientations nouvelles, mais l'enveloppe de la Métropole est également considérablement augmentée. Je dis à l'endroit de Madame Fannie LE BOULANGER puisque sur les 35% d'augmentation, la Métropole en prend à sa charge 70%, ce qui est quand même considérable. Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU l'a indiqué, nous allons proposer également au Conseil de Métropole au mois de juin un plan global pour le logement qui a déjà été largement évoqué dans plusieurs instances, qui va permettre de mieux accompagner en particulier les communes dans leurs projets d'investissements. Quand on cumule ces additions, on a quand même de belles enveloppes nouvelles qui sont allouées par la Métropole pour nos communes et pour notre territoire.

Je lance les opérations de vote.

100 votes pour.

1 vote contre.

Je vous remercie.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Madame la secrétaire de séance.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°84 de Madame KISS, opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique – Approbation du protocole de partenariat 2024-2040 entre l'État, Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles, Floirac, la Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique. Je rappelle le déport des membres du CA d'Euratlantique, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, Jean-Jacques PUYOBRAU et Monsieur Pierre HURMIC.

Mme KISS

(n°84) Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique - Approbation du protocole de partenariat 2024-2040 entre l'Etat, Bordeaux Métropole, les villes de Bordeaux, Bègles, Floirac, la région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde et l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique - Décision - Autorisation

Mme KISS présente le dossier

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame KISS. Alors j'ai une demande d'intervention de Monsieur Marc MORISSET.

M. MORISSET : Oui merci Madame la Présidente, je vais être bref, un petit peu dans le même objectif que sur les délibérations concernant l'EPFNA (Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine). Je constate encore une fois que l'on est dans des évolutions de protocole, mais on reste dans la constance de ne pas prendre en compte suffisamment dans ces quartiers au cœur de la ville l'autonomie alimentaire. On a des volontés politiques. Il y a eu, à titre d'exemple, pas très loin de Bordeaux le quartier GINKO, il y avait une espèce de vagues vertes à ce moment-là. Il fallait absolument faire quelque chose d'assez sobre et intelligent. Finalement, les choses, on le voit bien, dans le concret n'avancent toujours pas sur ce sujet-là. Et là, au sein même de Bordeaux Métropole, on avait l'occasion à mon sens d'essayer de faire évoluer ces logements avec beaucoup plus de logiques sur la résilience alimentaire. À mon sens, on aurait pu y travailler plus sérieusement. Et en même temps, essayer de faire encore une fois rentrer dans les débats tout ce qui est associations évidemment. Juste par rapport à cela, merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Ce genre des délibérations que ce soit à Bordeaux Atlantique, GINKO, on parlera sans doute de Bastide-Niel tout à l'heure, sont des illustrations des déclinaisons de la politique urbaine ou urbaniste générale et c'est l'illustration à chaque fois d'un désaccord fondamental que l'on a avec vous. On revient toujours un peu sur les mêmes discussions, mais ce qui est surprenant, c'est que vous faites comme si vous découvriez que l'on avait un désaccord de fond sur ces questions. La stupéfaction de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT ne correspond pas à une réalité, c'est que l'on sait que l'on n'est pas d'accord, on n'est pas du même côté. Vous le savez, vous nous détestez politiquement, on peut très bien s'entendre humainement, mais on a un désaccord de fond politique et ce n'est pas la peine encore une fois de faire les indignés.

On est en désaccord total avec la politique que vous menez. De plus, vous faites un distinguo entre politique locale et politique nationale, vous dites « Oui on est des bons au travail, ce n'est pas gentil ce que vous dites et tout cela ». Cela n'a rien à voir à la politique nationale. Euratlantique, c'est une déclinaison d'une politique urbaine nationale et puis le rapport précédent est validé par le secrétariat d'État chargé de la ville, par la Préfecture de Gironde, la déclinaison du ministère de la Santé. Ne faites pas comme s'il y avait deux choses différentes. La politique qui est menée est une déclinaison, un relais de la politique nationale,

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

ce n'est pas la peine de me faire apparaître comme celui qui doit absolument parler du national alors que cela n'a rien à voir. Cela a quelque chose à voir, c'est un rapport et c'est malheureusement ce que l'on est en train de constater, c'est que ce sont les mêmes politiques qui sont menées.

Le problème qui est posé, c'est que nous sommes réellement contre cette politique que vous menez parce que l'on pense qu'elle ne répond pas aux problèmes, elle ne répond pas aux urgences sociales, on pense cela. On peut d'une certaine manière penser que l'on n'a pas complètement tort puisque la réalité sociale se dégrade. Cela fait trois ans que la Métropole, la nouvelle équipe est au pouvoir, elle n'a pas enrayé la dégradation de la situation sociale. On pourrait presque penser que finalement ce que vous faites, ce n'est pas très efficace. On ne dit pas que vous ne faites rien, mais en tout cas ce qui est fait, cela n'empêche pas malheureusement la dégradation des conditions de vie d'une bonne partie de la population. Alors, on est contre cet urbanisme, on est contre la politique de repeuplement, on est contre la gentrification et ne pensez pas que l'on est les seuls à être là-dessus. Nous nous alimentons encore une fois de tout un travail de sociologues, de géographes, d'urbanistes plus ou moins connus, mais certains se font entendre. On est sur cette politique, sur cette critique. Ce n'est pas une critique infondée, ce n'est pas un délire, ce n'est pas un truc démagogique. Ne faites pas comme si on était hors du monde.

Nous sommes une opposition certes avec très peu d'élus puisque je suis tout seul par exemple ici, mais nous ne sommes pas pour autant déconnectés ou dans des délires, ne faites pas cela, cela ne sert à rien. Nous avons le droit de critiquer une politique qui est en place, nous avons le droit d'être minoritaires et ce n'est pas parce que nous sommes minoritaires que l'on a forcément tort. C'est quelque chose qui peut être beaucoup mieux dans les discussions, de ne pas se faire traiter comme si on était là juste pour s'amuser parce que le travail de la majorité, OK, c'est vrai, mais la minorité, elle travaille aussi. Elle essaie d'exprimer des choses, c'est ce que l'on essaye de faire. Si on écrit 34 notes, si on essaie d'expliquer nos votes, ce n'est pas pour s'amuser, c'est que l'on prend au sérieux notre boulot d'élus, notre boulot d'élus d'opposition, d'opposition de quoi ? De Gauche à la Gauche qui est au pouvoir ou celle qui se revendique de gauche. Nous pensons qu'il y avait pas mal de choses à discuter là-dessus. Je pense qu'il faut que l'on sache se respecter et je pense que ce n'est pas normal que l'on soit traité comme cela. Des désaccords, il y en a, ils sont très importants, mais je pense que l'on peut aussi les considérer comme des vrais désaccords politiques et pas un jeu de scène.

Sur Euratlantique, on a des critiques à faire, je vais aller beaucoup plus vite parce que le temps passe, mais on aimerait bien, cela a dit à la commission parce que j'ai participé à la commission stratégie urbaine et j'ai posé des questions. Il y a eu des réponses, mais les questions que j'ai posées, je tiens à les rendre publiques, c'est ce que l'on reproche à cette délibération, c'est que le côté humain et le côté social, il est invisibilisé d'abord parce qu'Euratlantique comme d'autres projets, ce sont des expropriations, des expulsions, des destructions de maisons ou d'appartements. Il n'y a pas ce bilan-là, un bilan humain. Que deviennent les gens qui vivaient là ? Comment cela s'est passé, les pressions, les intimidations qui arrivent parfois pour faire partir les gens ? Ce serait bien que dans des discussions sur les nouveaux quartiers, on puisse faire des bilans humains comme cela. L'autre bilan qui est absent, c'est comme s'il n'y avait pas de critique à l'intérieur, il y a des collectifs d'habitants qui s'organisent (Amédée Saint-Germain et je crois qu'il y en a un autre), qui sont en train de dire « nous cela ne va pas. On nous a promis un quartier chouette à vivre, on n'a pas cela ». Pourquoi cela n'apparaît pas dans les délibérations ? Pourquoi il n'y a pas le point de vue critique ? Pourquoi il n'y a pas l'opposition ? Pourquoi il n'y a pas de discussion y compris dans les délibérations ? C'est un problème. Cette invisibilisation de la contestation de votre propre politique par les habitants qui sont en train de vivre les quartiers que vous êtes en train de fabriquer. Ce sont les problèmes qui sont posés.

Puis, nous ne sommes pas d'accord sur l'esprit du quartier qui va être plus un quartier d'affaires autour de la gare, de l'espace multimodal. Encore une fois, les plus démunis bien souvent sont plutôt écartés de ces situations-là. Il est cinq minutes. J'arrête.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est parfait, Monsieur POUTOU. Monsieur BAGATE.

M. BAGATE : Merci Madame la Présidente, je vais expliciter mon vote qui va être conforme à celui que nous avons présenté en Conseil municipal du groupe Espoir Béglais, donc de Bègles. Je l'ai dit aussi lors de la commission que nous avons eue avec mon camarade de Droite Monsieur Philippe POUTOU puisque nous sommes dans la même commission et on a posé les mêmes problèmes. Oui, il est ma droite en cours dans l'hémicycle toujours.

Tout cela pour dire que je le rejoins sur beaucoup de choses. On a un manque de lisibilité notamment sur Bègles, c'est pour cela que je m'abstiendrai, je ne voterai pas contre, mais on a un manque de visibilité. On nous parle et on ne cesse de nous parler de concertations. Les concertations, on en a de plus en plus, ce qui veut dire que l'on ne s'entend pas et cela permet de noyer le poisson. Mais on a un manque d'éléments objectifs de ce qui va être fait.

C'est pour cela que nous allons nous abstenir parce que c'est un projet qui est trop flou et alors que l'on approche de plus en plus et que l'on a une nécessité et que le projet est un très beau projet. On a besoin de logements, mais où sont les écoles en regard ? Où sont les crèches en regard ? Où sont les stades en regard ? Déjà nous manquons de structure. C'est un problème béгло-béglais. Donc, je m'abstiendrai. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur BAGATE. Monsieur Thomas CAZENAVE.

M. CAZENAVE : Merci Madame la Présidente, je serai rapide pour dire que nous soutiendrons cette délibération puisque c'est une bonne nouvelle au regard des objectifs de logements que nous devons nous fixer collectivement. C'est plus de logements prévus, c'est une bonne coopération d'ailleurs entre l'État et les collectivités territoriales. Nous allons apporter notre support à cette décision qui viendra par ailleurs ce territoire-là, sera concerné par le territoire engagé pour le logement qui permettra d'accélérer pour trouver de nouvelles procédures pour aller plus vite et répondre à la crise du logement.

Je suis très sensible à ce que vient de dire Monsieur Christian BAGATE qui appelle quand même à ce qu'à chaque fois la concertation et le dialogue aient bien lieu dans ce type d'opération, une attention particulière au niveau de services que l'on propose aux habitants quand on construit ou que l'on construit très vite, mais modulo ces deux points d'attention, nous émettons un avis favorable sur cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur CAZENAVE. Je vais donner la parole à Madame Typhaine CORNACCHIARI.

Mme CORNACCHIARI : Merci, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs les conseillers, je prends la parole en tant qu'élue béglaise puisque Monsieur le Maire Clément ROSSIGNOL-PUECH n'a pas le droit de s'exprimer, mais surtout en tant qu'habitante et je vais être un peu grandiloquente, en tant qu'humaine parce que je trouve que c'est facile de hurler avec les loups, de dénoncer cette restructuration urbaine d'ampleur.

La nouveauté et le changement, cela fait peur, on bouge la ville. Mais je pense qu'il faut aussi se rappeler pourquoi, ce sont les collectivités locales qui l'ont voulu en 2009, nous avons voulu cette opération ? Est-ce qu'aujourd'hui, on trouve que c'est normal de voir notre Métropole s'étendre tel un poulpe qui engloutirait les terres agricoles ? Est-ce qu'aujourd'hui, on considère que l'on a atteint le plein emploi, que tous ceux qui veulent trouver un emploi près de chez eux peuvent le trouver ? Est-ce que l'on peut se satisfaire aujourd'hui d'avoir 40 000

personnes qui attendent un logement ? Il ne s'agit pas d'attirer forcément d'autres personnes, il s'agit de loger tous ceux qui sont ici.

Euratlantique, je ne crois pas que ce soit l'épouvantail que l'on peut dépeindre. Euratlantique aujourd'hui à Bègles, c'est déjà la Cité numérique, le parc Eunice Newton. Et Monsieur Philippe POUTOU, sans Euratlantique, qui aurait porté le foncier et l'ingénierie pour maintenir la papeterie sur notre territoire ? On a besoin d'Euratlantique et Euratlantique aujourd'hui et, à l'avenir, est le renouvellement urbain, la requalification de quartiers souvent délaissés, ce sont plutôt des friches industrielles, des zones d'activité qui étaient dégradées. C'est la création d'espaces de nature dans une ville qui est quand même très dense, c'est la limitation de l'imperméabilisation des sols, c'est la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines, la réduction des distances entre domicile/travail/équipements/service de proximité et par le développement des services de mobilité, c'est la création de logements abordables. Je rappelle l'objectif actuel, c'est un tiers de logements locatifs conventionnés, un tiers en accession maîtrisée abordable et un tiers en accession libre, et c'est le développement d'espace public. Monsieur Christian BAGATE, je vous rassure, on va faire très attention à mieux mailler notre territoire, avoir des écoles, des équipements sportifs, des lieux pour la vie associative.

Je vous rassure aussi, tout cela se fait avec une participation citoyenne assez exceptionnelle. Cela va durer encore un an, vous aurez le temps de vous exprimer et cela a été entendu. C'est-à-dire que l'on peut dire qu'aujourd'hui les travaux en cours du comité de citoyen et du conseil scientifique, sous le regard de la Commission nationale du débat public qui assure que ce soit pris en compte, cela continue d'alimenter les projets. On peut considérer que c'est un rempart pour ne pas reproduire certaines formes urbaines que l'on a pu développer dans le passé.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame Claudine BICHET.

Mme BICHET : Merci Madame la Présidente. Je vais m'exprimer à mon tour en tant qu'élue bordelaise puisque Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, ne peut s'exprimer.

Dire que cette feuille de route permet d'être plus proches de nos intentions politiques et plus pertinents collectivement par rapport au contexte climatique.

Je voudrais rappeler que depuis 2020, nous avons réorienté plusieurs projets d'aménagement de l'OIN (Opération d'Intérêt National), et ce, dans un cadre pourtant très contraint. Le projet de la rue bordelaise a été modifié pour intégrer 50 % de logements en plus de l'ESS (Économie sociale et solidaire), et diminuer de moitié les places de stationnement, développer une maison des associations et une ferme urbaine dans le parc Descas dont la réalisation a d'ailleurs été avancée de 3 ans et garantir un usage public permanent de la rue.

Nous avons également mis en place un comité d'enseignes pour suivre de près la programmation commerciale et nous assurer qu'elle ne fasse pas concurrence aux commerces du centre-ville de Bordeaux.

Nous avons également revu le projet d'Amédée, Amédée sud notamment, afin de dégager un parc le plus grand possible, de réhabiliter et non démolir les résidences sociales existantes et de développer des bâtiments frugaux conformes à notre label pour apporter une vraie qualité d'habiter dans le quartier. Les discussions se poursuivent avec la SNCF et le collectif sur ce quartier.

Enfin, nous sommes en train de revoir le plan guide de la ZAC (Zone d'activité concertée) Garonne Eiffel sur les 30 % non engagés par l'EPA (Établissement public d'aménagement). Cette adaptation doit intégrer les nouvelles orientations de la feuille de route pour permettre de trouver des espaces verts de proximité, des espaces communs, de convivialité, mais aussi

limiter au maximum les démolitions pour privilégier la réhabilitation et suivre les principes du label frugal bordelais.

Nous comptons également intégrer à un haut niveau d'équipement public dans ces nouveaux quartiers pour qu'ils soient agréables et propices au vivre ensemble.

Je tiens aussi à rappeler que cette nouvelle feuille de route l'EPA a été travaillée pendant plus d'un an avec l'ensemble des partenaires et que l'État a répondu positivement à la demande du Maire de Bordeaux formulée lors d'un rendez-vous le 11 septembre 2023 avec la Première Ministre et le Préfet a répondu positivement au scénario dit central qui permet d'améliorer le projet global. Ainsi, l'État continue à financer à 35 % ce projet et nous investissons collectivement 150 millions d'euros.

Madame Andréa KISS l'a rappelé : cette nouvelle feuille de route acte que la part d'espaces verts augmentera de manière très significative de 12 à 18 m² par habitant, et que la proportion de logements sociaux sera revue à la hausse partout où cela est possible pour tendre vers les 40 % qui s'appliquent dans le reste de la ville. Que la solarisation des territoires de projet soit lancée, que les processus de travail entre EPA et collectivités soient plus transparents avec notamment une association beaucoup plus volontariste des habitants à la définition de ces projets.

Enfin, la Ville de Bordeaux est engagée à hauteur de 20 % dans le financement sur 16 ans. Nous avons demandé à la Métropole de nous aider, nous, les trois villes de l'OIN, maires bâtisseurs par excellence, sur ce projet à financer les équipements publics.

Vous l'avez entendu, ce plan d'aide financier a été acté par Bordeaux Métropole qui va dégager un montant significatif sur l'EPA et sur l'ensemble de Bordeaux pour accompagner notre politique de construction de logements et notamment sociaux.

Enfin, vous le savez, vous l'avez dit, l'OIN a été retenue par l'État dans le cadre de son AMI (Appel à manifestation d'intérêt) territoire engagé pour le logement et des aides financières complémentaires vont permettre de débloquer des projets de logements sociaux importants pour la Ville.

Globalement, nous pouvons nous satisfaire de cette nouvelle feuille de route qui permet de réorienter le projet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur Guillaume GARRIGUES.

M. GARRIGUES : Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, nous avons deux questions. Je n'ai pas vu les réponses dans les documents, et je ne suis pas dans la commission qui traite ce sujet.

Une première question sur le fret ferroviaire qui est au cœur de notre politique. Est-ce qu'il est bien prévu de reconnecter le marché d'intérêt national aux voies ferrées pour transférer le transport de marchandises, notamment le transport de marchandises alimentaires sur les voies ferrées ? Parce que sinon, je ne vois pas l'intérêt d'engager des centaines de millions d'euros pour nos projets ferroviaires si derrière on ne se donne pas les moyens de remettre ces camions sur les voies ferrées. Premier élément, puisque par le projet d'Euratlantique la connexion sur quelques centaines de mètres avait été supprimée.

Deuxième question, sur la question des déchets, je sais qu'une déchetterie avait été supprimée dans le secteur. Je crois qu'il y avait eu un projet de refaire une déchetterie dans le quartier de Carles Vernet, est-ce qu'il est prévu dans le cadre du projet de cette convention avec Euratlantique de refaire une zone de traitement des déchets et de collecte des encombrants dans ce secteur qui, comme les autres, en a besoin. Je pense que ce sont des

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

enjeux qui sont importants. On en parle beaucoup dans notre politique métropolitaine. Maintenant, il faut que cela soit concret dans les partenariats que l'on a avec les aménageurs.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur FLORIAN.

M. FLORIAN : Oui, Madame la Présidente, chers collègues. Pour dire que les Bordelais ont voté cette délibération en même temps à la Région pour ceux qui y siègent qu'au Conseil municipal. Nous nous étions longuement exprimés par la voix de Monsieur Fabien ROBERT notamment au moment du débat sur le Conseil municipal, et vous dire que bien évidemment, nous acterons cette nouvelle feuille de route.

Je ne vous cache pas que quand Madame Claudine BICHET nous a expliqué qu'ils avaient fortement contribué à réorienter le projet, j'y apporte quelques nuances, notamment concernant la rue bordelaise. Qu'est-ce que l'on n'avait pas entendu en 2020 sur cette question rue bordelaise ! Au final, elle se fait. Les modifications sont à la marge, mais le projet urbain reste tel qu'il est. Je rappelle que ce projet a été initié par Monsieur Alain JUPPÉ et Monsieur Vincent FELTESSE. Donc, il y avait un accord politique là-dessus dès 2008, que toute la mission de préfiguration et la décision de l'État en 2009 ont été faites par l'impulsion et de Monsieur Alain JUPPÉ et de Monsieur Vincent FELTESSE. Donc, on est dans une continuité. Ne laissons pas croire aux uns et aux autres qu'il y avait une révolution sur le modèle urbain sur Euratlantique. On nous parle du label frugal, mais nous n'avons pas bien compris ce qu'était devenu le label frugal. On nous en a parlé pendant quelques mois, mais j'ai lu qu'il y avait des corrections là-dessus. Tout cela est à la marge, ce n'est pas bien grave.

Nous nous félicitons que ce projet continue. Comme le disait notre collègue, Monsieur Guillaume GARRIGUES, il y a la future étape aussi qui n'est pas à mésestimer, c'est le MIN (Marché d'intérêt national), la place du MIN, le rattachement au fleuve. On parlait du ferroviaire, mais c'est peut-être la deuxième étape aussi importante que le projet urbain autour de la gare. C'est celui du MIN, l'intégration du MIN. On s'est, pendant de nombreuses années, battu pour qu'il ne soit pas délocalisé. Souvenez-vous de l'époque où on imaginait une délocalisation du MIN. Il doit rester dans la ville, dans l'agglomération. Je souhaite vraiment que l'on puisse là aussi maintenant se fixer une priorité sur ce projet.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur LABESSE.

M. LABESSE : Merci, Madame la Présidente. Monsieur Guillaume GARRIGUES, nous sommes convaincus, bien évidemment, comme vous, qu'il est nécessaire de trouver une solution sur la Rive Droite. Actuellement, la déchetterie en place est une déchetterie temporaire. C'était bien comme cela qu'elle avait été annoncée et on réfléchit aussi à des possibilités de mettre en place des déchetteries mobiles.

Ceci étant, nous avons commencé à travailler et on s'est rapproché de l'EPA Euratlantique pour arriver à trouver un foncier qui nous permettra, sur la Rive Gauche, dans ce secteur parce que c'est nécessaire, c'est quelque chose que nous partageons vraiment, de pouvoir créer une déchetterie.

On a des pistes, vous me permettrez aujourd'hui de rester très vague puisque rien n'est abouti, mais les contacts sont avancés et Euratlantique convient avec nous qu'il y a vraiment la nécessité de trouver la possibilité d'implanter une déchetterie sur ce secteur de la Rive Gauche. Je rappelle que sur la Rive Droite nous avons toujours le projet Cousteau que nous espérons bien voir aboutir avant la fin 2025, début 2026. J'espère avoir apporté des éléments qui vous attendiez.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Lorsque l'on évoque ces requalifications de quartiers, c'est vrai que moi, qui ait une certaine expérience, nous retrouvons toujours les mêmes problématiques. Il faut

que, dans un même espace puisqu'actuellement, les ZAN (Zéro artificialisation nette) n'ont pas la possibilité extraordinaire d'extension pour trouver de nouveaux terrains, il faut que dans un même espace nous puissions accueillir la population, accueillir les services, avoir des espaces verts, des activités, bref une solution difficile à trouver.

Modestement, je vais vous donner juste les grandes lignes en 3 ou 4 minutes de ce que nous avons fait à Thouars. Le détail, vous le trouverez dans mes mémoires lorsque je les écrirai. Mais ce problème-là que l'on avait eu avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), ou on avait discuté avec l'ANRU, premier projet que l'on faisait, ils avaient dit « trop grand ». On le fait plus petit parce qu'il n'y a pas d'argent, dans le premier que l'on a fait a été arrêté, celui que l'on a proposé tout à fait au départ, mais cela n'allait pas, il était trop petit. Donc, nous sommes revenus à ce projet qui était équitable et qui a consisté d'abord à une large consultation. Parce que l'on parle tous de consultation des habitants. Alors, qu'est-ce que nous avons fait ? On avait dit à tous les habitants du quartier, près de 5 000 habitants : « venez en ville, imaginez votre quartier dans 20 ans ». Nous avons tout modélisé en cube de 20 logements. Pour ceux qui connaissent Talence, la Tour de Raba, 80 logements, 4 cubes de 20 habitants. Les habitants étaient venus. Au-delà de cette convocation, on avait fait 150 réunions particulières. Ils étaient venus. Ils avaient joué avec les cubes, c'est tout simple. À ce moment-là, on prenait une photo. 1 700 habitants sur 5 000 portent le record de participation nationale. 1 700 sur 5 000. Ils ont bien vu, en conclusion, tout cela.

C'est contrairement à une idée que nous avons reçue, comme beaucoup de gens, la hauteur n'était pas un problème. Les barres étaient un problème. Hostilité aux barres. Les taux n'étaient pas du tout un problème puisqu'une majorité s'était prononcée ou avait accepté le principe des tours à une condition, c'est que l'on équipe bien la base des tours : service public, école, crèche, commerce. Ce qu'il y avait davantage on garde une densification, ce qui permettait les déplacements d'un transport en commun, mais dans le quartier même déplacement à pied pour accéder à ces services. Cela nous avait un peu surpris, et c'est comme cela qu'a été menée cette concertation.

Il y avait eu un autre élément aussi, c'est qu'il fallait absolument que l'on traite en termes de sécurité la base des tours. C'étaient les seuls gros problèmes qui nous avaient été évoqués. Pour le reste, il y avait eu une acceptation globale. C'est pour cela, tout à l'heure quelqu'un a évoqué, je ne sais pas si c'est Monsieur Philippe POUTOU, l'opération Domofrance actuellement à Thouars qui consiste à casser une barre pour enlever des éléments au milieu que l'on reconstituera ailleurs, mais cela permettait d'aérer aussi le paysage.

Voilà ce qui était fait à cette époque-là, et je dois avouer que quand j'avais fait la visite, et mon adjoint, de toutes les barres qui étaient concernées par les transformations, nous n'avions trouvé que 4 habitants qui voulaient partir. Tous les autres disaient : « je souhaite rester », mais à condition que vous apportiez les améliorations que je viens de vous citer maintenant.

C'est un simple exemple. Cela avait bien fonctionné, et c'était surtout une large concertation.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CAZABONNE pour ce retour d'expérience.

Madame Andréa KISS.

Mme KISS : Quelques éléments de réponse. La première pour notre collègue Monsieur Marc MORISSET, concernant la résilience et l'autonomie alimentaire, le quartier Euratlantique a cette chance d'avoir le MIN en son cœur. Donc, s'il y a un travail à faire, je pense que cela doit se faire en lien direct avec le MIN.

Concernant la connexion, pour répondre à Monsieur Guillaume GARRIGUES, aujourd'hui, techniquement, ce n'est pas possible en tant que telle, mais j'ai la chance d'avoir la Présidente de la régie juste à côté de moi, et elle me dit que les discussions sont ouvertes avec la SNCF pour trouver des solutions techniques qui restent encore à définir.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Concernant le sujet plus béglais, l'objectif du protocole n'est pas, pour notre collègue, Monsieur Christian BAGATE, de rentrer dans ce niveau de détail, et clairement, ce que tu as dit, Madame Typhaine CORNACCHIARI, est tout à fait exact, c'est-à-dire que la concertation n'est pas terminée et que, bien sûr, le but du jeu c'est que les gens puissent s'exprimer le plus longtemps possible et le plus richement possible. Donc, il faut mobiliser les Béglais pour qu'ils viennent et disent ce qu'ils ont envie d'avoir sur ce quartier.

Notre collègue, Monsieur Philippe POUTOU, est revenu parce qu'il pose des questions, mais il s'en va, n'écoute pas les réponses, mais il est présent.

M. POUTOU (hors micro) : Je vais en haut, j'ai des collaborateurs en haut.

Mme KISS : Très rapidement, répondre aux urgences sociales, ce n'est pas l'objet de la délibération en tant que telle. Néanmoins, je rappelle que sur ce projet il y a au minimum 40 % de logements très sociaux, le PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) en l'occurrence. Que l'objectif c'est aussi de travailler sur un rééquilibrage entre la Rive Droite et la Rive Gauche puisque du côté floiracais en particulier, on a une attention particulière à apporter de l'activité productive, donc de l'emploi. Et que, comment dire, je suis toujours un peu perturbée quand on nous dit sur la régie qu'il faut que l'on fasse de la réquisition, et que dans le même temps, on nous dit qu'il ne faut pas faire d'expropriation pour produire du logement. J'avoue que je ne vois pas trop bien comment on va pouvoir faire l'un et pas l'autre. Cela ne me semble pas forcément très cohérent.

Sur le dernier point évoqué par Monsieur Thomas CAZENAVE, bien sûr, nous pouvons nous réjouir du soutien de l'État. Néanmoins, je me permets juste un petit chiffre. Aujourd'hui, l'État apporte à peu près 13 000 euros par logement, Bordeaux Métropole 20 000 euros. Donc, s'il y avait moyen du côté de l'État de pousser un petit peu les feux, je pense que l'on en serait tous absolument ravi.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Merci beaucoup Madame KISS.

Je lance les opérations de vote.

97 votes pour
1 vote contre
2 votes abstention
4 conflits d'intérêt

Rectification de vote : Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU n'est pas une abstention, mais un conflit d'intérêt.

Majorité
Abstention : Monsieur BAGATE, Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOZDAG, Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH

Madame la secrétaire.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°75 de Madame André KISS : Acquisition de la propriété « Île d'Arcins » et ses pontons.

Mme KISS

(n°75) Acquisition de la propriété "Ile d'Arcins" et ses pontons d'accès cadastrés AB 1 à
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme KISS présente le dossier

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame HELBIG.

Mme HELBIG : Merci, Madame la Présidente. Nous souhaitons intervenir afin d'exprimer nos réserves concernant la pertinence de cette acquisition. Je me demande si c'est vraiment une pépite ou un totem encore parce que les arguments que vous avancez dans le rapport et en commission, restent quand même très vague et peu convaincants.

On revient quand même toujours à cette histoire de savoir si l'on doit avoir un lieu qui est financé par le public ou financé par le privé. Il est à noter que jusqu'à présent cette île était comme la propriété d'un acteur privé qui a su la préserver, qui a préservé son intégrité écologique. Avant 1999, cette île était une priorité pour l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) qui a été contraint de la mettre en vente faute de moyens de la restaurer après la tempête de 1999. À l'époque, aucune collectivité ne manifestait d'intérêt pour son acquisition, elle fut donc cédée à un particulier désireux d'en faire un parc naturel. Un nouveau propriétaire privé pour cette île ne représenterait donc pas un risque, il nous semble.

Deuxièmement, le projet est précis pour cette île. Vous avez parlé de la préserver, de l'étudier et en fonction des résultats de ces études de l'ouvrir au public dans le cadre de l'éducation à l'environnement, pourquoi pas. Mais c'est quand même très vague au regard de l'investissement que cela représente. Donc, *a minima*, avant de nous présenter cette délibération, il serait quand même judicieux que l'on ait des éléments un petit peu plus tangibles parce que vous nous demandez de débloquer un montant de 1,7 million d'euros pour préserver, étudier et ouvrir au public éventuellement pour éduquer à l'environnement. C'est sûr, c'est une pépite certainement, mais c'est une pépite qui peut être prise en charge pas forcément par Bordeaux Métropole.

Donc, visiblement aussi, on peut dire que c'est peut-être un peu précipité puisqu'il y a des discussions qui sont en cours depuis des années. On voit bien que là on va trop vite. L'achat n'avait même pas été présenté dans le budget de 2024. Donc, là, maintenant, il faudrait quand même que l'on ait un petit peu de méthodologie pour ce genre d'investissement. Ce n'est pas un petit investissement. Ce que nous avons demandé en commission, ce que l'on vous demande encore aujourd'hui, c'est d'avoir des éléments précis sur ce que l'on va faire de ce lieu, et vos projets exacts. Parce que là, c'est prendre un peu l'assemblée, je trouve, pour ce que l'on n'est pas, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas d'attention portée aux finances publiques.

Donc, en l'état actuel du projet, nous voterons contre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Monsieur BOBET.

M. BOBET : Merci, Madame la Présidente Christine BOST. Je vous l'ai déjà dit en Bureau, cette délibération nous pose un vrai souci pour plusieurs raisons.

La première raison, c'est son coût, pas forcément prévu, 1,7 million hors TVA (Taxe sur les valeurs ajoutées). Je rappelle, on sera très vite à 2 millions, bien sûr. S'il coûte 50 000 euros l'hectare. C'est cher payé quand même pour une zone naturelle à préserver, c'est très cher payé même sincèrement.

La deuxième difficulté, c'est que l'on est devant un véritable oxymore. On va faire une véritable réserve écologique et un aménagement en parc fluvial, c'est un aménagement en parc public

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

fluvial. C'est un oxymore. Comment peut-on avoir une réserve écologique et en même temps un parc fluvial public avec bien évidemment l'accueil. Vous essayez de nous rassurer avec l'accueil de scientifiques, puis de scolaires, puis d'associations. C'est quand même tout public, même si, j'ai la délibération sous les yeux, on parle de durée délimitée dans le temps, dans l'année, bien sûr, et aussi de lieu bien privilégié, bien prévu. Cela reste quand même un peu flou. Je reste très inquiet de cette dualité réserve écologique que nous défendons très sérieusement, mais d'un parc public ouvert un peu à tout le monde même si c'est quelques mois de l'année, cela me paraît dangereux. Je trouve que la construction de cette proposition n'est pas vraiment avérée. Je propose que notre groupe vote contre cette proposition en attendant d'avoir plus de détails.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. On va essayer de vous donner un peu plus de détails.

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Merci. Je ne vais pas boudier mon plaisir. Je suis un peu étonné des deux derniers propos. Je vais essayer de vous rassurer, et peut-être ne pas évoluer le vote de nos collègues peut-être vers une abstention en attendant d'avoir plus d'éléments.

En effet, avant 1999, c'était la propriété de l'INRA. D'ailleurs, pour la petite histoire, l'INRA faisait des expérimentations de l'acclimatation de plantes. Si nous pouvons manger des kiwis du Lot-et-Garonne, c'est grâce à l'île d'Arcins. Les premiers kiwis ont été acclimatés sur l'île d'Arcins. Maintenant, nous avons des kiwis français que nous pouvons acheter en circuit court puisqu'il y a un microclimat sur l'île d'Arcins. Il y a eu de la vigne également. Actuellement, il y a plus de 400 espèces d'arbres et de plantes présents, des figuiers, des bambous géants, des cyprès, etc. Vous aurez peut-être bientôt la chance d'aller visiter l'île, mais vraiment en toute sécurité pour la faune et la flore.

L'île d'Arcins appartient aux sites Natura 2000 de la Garonne, véritable réserve de biodiversité. Quand l'INRA, à la suite de la tempête, a souhaité modifier son patrimoine pour des raisons financières notamment, n'avait plus les moyens de faire les expérimentations, elle a souhaité la vendre. Il y a eu une collectivité qui a proposé à la CUB à l'époque de l'acheter, c'est la Ville de Bègles par la voie de son maire, **Monsieur Noël MAMÈRE**. Malheureusement, à l'époque, cela n'a pas été possible. En effet, c'est un propriétaire privé qui l'a acheté, et qui a souhaité, lui, avoir un projet fortement touristique et financier, rentable. Donc, il y a passé beaucoup de temps à essayer d'entretenir cette île, de l'aménager, mais il n'avait pas les moyens financiers nécessaires. Et donc, il l'a mise en vente il y a plusieurs années, et, aujourd'hui, c'est la Métropole qui va l'acquérir si le vote est favorable, et c'est une bonne chose. Parce que l'on va pouvoir l'entretenir et préserver cet écrin de nature, préserver ce réservoir de biodiversité et unique pratiquement sur la Garonne puisque si nous ne le faisons pas, les digues vont céder et ce réservoir de biodiversité va disparaître sous les eaux. En fait, c'est la puissance publique qui doit prendre en charge cette préservation de la biodiversité.

Donc, il faut encore du temps d'études puisque nous ne sommes pas propriétaires. Maintenant, nous allons l'être, je l'espère. Nous allons pouvoir lancer une étude quatre saisons de biodiversité pour connaître finement cet écosystème unique. Une fois que nous aurons cette connaissance, nous pourrons développer un projet plus concret. Mais ce projet plus concret, cela a été dit par la Vice-présidente, sera d'abord de la nature, d'abord de la biodiversité, d'abord de la préservation et ensuite une ouverture modeste sur une temporalité bien définie pour préserver cet écrin de biodiversité. Par exemple, les écoliers de la Métropole entre 6 ans et 12 ans, ils pourront venir visiter, apprendre, préserver, se rendre compte. Puis, même peut-être passer une nuit. Imaginez un peu les étoiles dans les yeux de ces enfants qui passent une nuit sur l'île d'Arcins. Ils se rendront pour Robinson Crusoé. Donc, il y a un vrai

enjeu d'apprentissage. Il y a un vrai projet à mettre en place, et, en effet, nous, nous sommes extrêmement fiers et motivés pour cet achat.

Enfin, je vais faire une confidence qui n'est pas vraiment une confidence parce qu'il l'avait dit publiquement. Monsieur Alain JUPPÉ, était favorable à l'achat de l'île d'Arcins. Il l'avait dit publiquement. Finalement, il y a une certaine continuité dans cet achat.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame Nathalie DELATTRE.

Mme DELATTRE : J'ai quand même une question puisque l'on parle beaucoup de travail en commun avec les autres communautés de communes et les partenaires que l'on peut avoir. Je n'ai à aucun moment entendu parler de la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-mers puisque cette île est quand même sur Latresne. On voit bien. Elle est cadastrée. Ils ont aussi, par rapport à cette île, des attentes certainement et aussi un positionnement. Donc, je souhaiterais que vous puissiez nous répondre par rapport à cela. Est-ce qu'il y a un partenariat possible notamment au niveau du financement et de la propriété de cette île avec cette communauté de communes ?

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Tu veux répondre, Clément ROSSIGNOL-PUECH?

Monsieur Thomas CAZENAVE avant Madame KISS.

M. CAZENAVE : Oui, merci. Avant peut-être que Madame Andréa KISS réponde. Je trouve la présentation de Madame Andréa KISS, oui, vous avez commencé en disant : c'est une décision politique. C'est cela qui est un peu gênant.

Mme la Présidente Christine BOST : « Poétique », elle a dit.

M. CAZENAVE : Ah, pardon, excusez-moi, j'ai une déformation. Alors, je retire ce que je viens de dire sur le deuxième argument. Même s'il n'est pas toujours incompatible de faire la politique et de la poésie, vous le savez.

Alors, je vais arriver sur des arguments moins poétiques, Madame la Présidente Christine BOST, et là, c'est la dure réalité des chiffres. Ce que je ne comprends pas dans cette affaire, c'est que vous mettez l'achat avant le projet.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est une opportunité.

M. CAZENAVE : Vous nous mettez des paillettes dans les yeux, vous dites les enfants de 6 à 12 ans la nuit sur l'île d'Arcins.

Mme la Présidente Christine BOST : Ne seriez-vous pas en train de faire une intervention politique ?

M. CAZENAVE : C'est magnifique, mais tout cela, c'est énormément d'investissements. Rendre une île accessible au public, on aurait pu dire : « voilà, on a un gros projet qui s'inscrit dans notre PPI (Plan pluriannuel d'investissement) et qui passe par sa première étape. Vous n'allez pas me faire croire qu'avec 1,5 million ou 2 millions pour solde de tout compte, on aura l'île. Cela va être magnifique. Cela va nous coûter très cher, mais peut-être n'est ce qu'un projet. Je me demande pourquoi nous n'avons pas d'abord présenté le projet est passé ensuite à l'achat. Voilà mon argument. Ce n'est pas un argument poétique.

Mme la Présidente Christine BOST : Cette intervention a généré des demandes supplémentaires d'interventions.

Madame Delphine JAMET.

Mme JAMET : Bonjour. Je vais être assez concise, mais je voudrais rappeler un peu l'histoire de la Gironde. Vous avez la Gironde, l'Estuaire. Vous avez la Garonne. Vous avez des îles. Vous aviez des îlots dessus. Cela fait complètement partie intégrante de notre patrimoine et de l'histoire locale. Je suis ravie que l'on ait une délibération poétique de pouvoir sauvegarder ce patrimoine commun aux Girondins, aux Métropolitains, à l'Entre-deux-mers, à tout le monde. Et que même le propriétaire était plus pour le vendre à une collectivité plutôt qu'à un particulier, parce que oui, les risques de vendre à un particulier sont importants en termes de sauvegarde de ce patrimoine végétal, mais aussi de ce patrimoine historique de la mémoire des îlots de notre Département. Donc, je suis ravie que la Métropole s'engage dessus. Je suis ravie que l'on puisse amener un peu de poésie dans cette enceinte, et je suis ravie que cette poésie puisse peut-être amener à des enfants.

Quand vous regardez la délibération, il y a les pontons déjà. C'est déjà aménagé. Après, il y aura de l'entretien, certes. Néanmoins, je pense que pour l'histoire de notre Métropole et l'histoire de notre territoire, cela mérite que l'on s'y attache.

Mme la Présidente Christine BOST : **Monsieur BAGATE**.

M. BAGATE : Merci, **Madame la Présidente**, mes chers collègues. Je suis époustoufflé lorsque j'entends le mot biodiversité. Biodiversité, cela existe depuis les années 80, j'ai même vérifié parce que je mets bien un rappel à la mémoire, mais quand même, cela n'existe que depuis les années 80. Donc, depuis les temps des temps, cela a toujours existé, et c'est le nom que l'on a donné.

Vous avez connu et je suis étonné de tout ce que l'on a trouvé sur cette île parce que pour ceux qui y sont allés, vous allez vous mettre de la boue jusqu'au nombril, vous allez rentrer dans des marécages, vous avez des arbres soi-disant qui sont des arbres vénérables. Moi, je n'ai vu que des choses qui étaient dans la gadoue et qui sont ... voilà.

Ensuite, la nature doit rester naturelle, et nous, on essaie de la changer. Les hommes sont persuadés qu'ils vont pouvoir la changer. Alors, on va endiguer. On va faire plein de choses. Mais si on laisse la nature naturelle, la nature va être naturelle. On peut laisser aussi cette île à être ce qu'elle est, et on va voir comment elle va se comporter. On va pouvoir étudier beaucoup d'autres choses. Donc, c'est beaucoup d'argent que l'on met dans un projet qui n'est pas un projet. C'est dans une poésie, et moi, je suis passionné de poésie, mais vous savez je rêve d'un monde idéal d'où je m'exclus moi-même. J'aimerais que de temps en temps l'homme s'exclut de certains mondes.

Merci.

Mme BICHET : Merci. **Madame Fannie LE BOULANGER**.

Mme LE BOULANGER : Un petit mot pour remercier la Métropole pour cet engagement fort pour les générations futures et aussi pour les prises de parole de mes collègues qui, oui, osent les mots « poésie », « poétique », « enfants », « Robinson Crusocé » et « jeux d'enfants ». Rares sont les décisions dans l'enceinte de cette Métropole d'adultes, les décisions à hauteur d'enfants, les décisions qui sont à ce point prises pour les générations futures. C'est un sujet très sérieux de savoir ce que nous laisserons, quelle Métropole nous laisserons à nos enfants. Et 1,7 million d'euros d'investissements pour que nos écoliers puissent bénéficier de cela, mais ce n'est rien du tout, excusez-moi. Nos écoliers métropolitains méritent largement cet investissement.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane.

M. DELPEYRAT-VINCENT : J'entends cet argument qui est tout à fait noble d'évoquer le fait de laisser des espaces naturels totalement en dehors de toute intervention. Mais j'observe quand même que tous les espaces naturels en Gironde, par exemple, font l'objet de plans de gestion ou d'entretien et ne sont pas fermés au public. C'est une idée un peu curieuse qui voudrait que les réserves naturelles, les zones naturelles, les espaces naturels soient fermés. On est train d'aménager le Parc des Jalles, le Département de la Gironde, je ne vais pas faire la liste, mais vous connaissez l'ensemble des étangs. Donc, c'est une idée un peu nouvelle que d'évoquer des espaces naturels qui seraient totalement fermés d'autant qu'avec le changement climatique, malheureusement, il faut préserver justement ces espaces naturels parce qu'ils risquent sinon d'être emportés, soit par l'eau, soit par le dérèglement climatique. Donc, moi, je suis très heureux que l'on fasse l'acquisition de cette île aux enfants. Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, peut-être on pourrait...

Mme la Présidente Christine BOST : Bien. Madame KISS.

Mme KISS : Quelques éléments de réponse rapides. Pour notre collègue, on discute avec la communauté de communes. Il faut savoir aussi que le PLU de Latresne, de toute façon, est extrêmement restrictif puisque je crois que c'est Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH qu'il l'a abordé, ils sont en zone PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) rouge, c'est une zone naturelle, on est en Natura 2000. C'est la totale en termes de préservation.

Concernant l'opportunité, je rappelle que dans ma délégation, j'ai de l'aménagement, mais il y a aussi la nature dedans. Donc, on n'achète pas que des terrains pour construire, on achète aussi pour faire des réserves naturelles. C'est Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT qui l'évoquait. Le projet des Parcs des Jalles en particulier, tout ce qui a pu se faire sur la Rive Droite, la réserve écologique des Barails. Tout cela fait partie de notre patrimoine collectif. Nous ne sommes pas que des bâtisseurs, nous sommes aussi des gens qui sont là pour préserver ces espaces naturels avec le dérèglement climatique que l'on connaît tous.

Alors quels risques si on n'achète pas ? Un, le risque de disparition, et c'est sans doute problématique. Deux, le risque de mésusage. La nature a horreur du vide. C'est le cas de le dire. Si c'est pour se retrouver avec une île qui pourrait potentiellement être squattée, dégradée, que sais-je encore, est-ce que ce serait bien responsable finalement de ne pas agir et ne pas intervenir sachant que cette île, je le disais, je crois dans la présentation, fait partie du paysage métropolitain.

Aujourd'hui, pourquoi on l'achètera ? Tout simplement parce que l'on a une opportunité d'achat. Sur ma délégation précédente, oui, on a eu des opportunités d'achat sur la route de Toulouse pour faire des poches de stationnement. Ce n'était pas forcément prévu dans le PPI, mais quand cela se présente, il faut agir et vite. Il se trouve que le calendrier a fait que l'on a eu un alignement de planètes que cela se vend maintenant. Donc, il ne faut pas laisser passer cela.

Faire un projet sur quelque chose qui ne nous appartient pas, c'est un peu compliqué quand même. Donc, comment voulez-vous que l'on l'étudie ? Comment voulez-vous que l'on sache exactement ce qu'il y a sur cette île sans en être propriétaire ? Ce sont les études qui nous diront finement ce que l'on sera en mesure de faire.

L'argument du prix, excusez-moi, mais je l'ai dit en commission : 5 euros du mètre carré. Qu'est-ce que l'on achète à 5 euros du mètre carré sur cette Métropole ? Pas grand-chose, même les terrains agricoles sont plus chers que cela.

Peut-être pour répondre, je crois que c'était à Madame Fabienne HELBIG, cela nous ramène à la discussion que l'on a eue sur la régie, je ne sais plus qui disait : « quand tout sera privé, on sera privé de tout ». Je pense que ce serait vraiment dommage que l'on se prive de cette très belle île de 34 ha qui pourra servir en l'occurrence à l'ensemble des métropolitains.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame KISS. Avant de lancer les opérations, ce débat m'inspire plusieurs choses. La première chose, c'est que ce ne serait pas la première fois que la Métropole procéderait à une acquisition foncière sans avoir précisément le projet carré, cadré. Et heureusement ! C'est le propre même de notre Métropole d'être en mesure de réagir au moment où une opportunité se crée. On en a eu d'autres. Je disais, en aparté à Madame Véronique FERREIRA, quand on décide de travailler, on va le voir dans ce Conseil sur le terrain des circuits, au début, il y a quelques années. On savait que ce serait de l'industrie. Là, on sait que c'est de la préservation environnementale, mais le sujet précis, l'implantation précise de telles entreprises, etc. les choses avancent progressivement. C'est assez transversal dans tous nos conseils de Métropole la question des réserves foncières.

On a aussi la question du zéro artificialisation nette de la préservation de l'environnement. Je crois qu'avec un dossier comme celui-ci, on est vraiment au cœur de nos responsabilités de faire en sorte qu'une pépite de cette nature intègre le giron public, qu'elle soit donnée, offerte au public de façon modérée, bien évidemment, gérée avec des professionnels qui assureront les visites et l'entretien du site et sa préservation. Je crois que c'est un très beau sujet, un très beau dossier. Et je suis persuadée que dans quelques années ce sera un des fleurons, une des richesses importantes de notre territoire qui viendra compléter, Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT l'évoquait tout à l'heure, le Parc des Jalles, le Parc des Coteaux sur la Rive Droite, tous nos espaces naturels dont nous sommes tous fiers dans chacune de nos communes. On l'a vu encore hier, sur le débat en Bureau sur l'itinérance, on a tous envie de mettre en valeur notre patrimoine environnemental, et je crois que là, on a une délibération qui nous permet d'augmenter notre patrimoine environnemental. Je crois que c'est une très belle délibération. J'ai entendu les prises de position des uns et des autres. J'espère que le débat que nous avons eu et les garanties qui ont été données permettront à certains de changer d'avis.

Je lance le vote.

Nous n'avons pas été suffisamment convainçants :

66 votes pour

14 abstentions

21 votes contre.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame ROUX-LABAT

Contre : Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Monsieur CAZENAVE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur COLES, Monsieur RAYNAL

Madame la secrétaire.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°38, **Monsieur Alain GARNIER** : Économie sociale et solidaire – Village du réemploi solidaire Ikos – Soutien métropolitain en investissement immobilier à la SAS IKOS.

M. GARNIER

(n°38) Economie sociale et solidaire (ESS) - Village du réemploi solidaire Ikos - Soutien métropolitain en investissement immobilier à la SAS IKOS - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. J'ai **Stéphane MARI**.

M. MARI : Merci, **Madame la Présidente**. Notre groupe réaffirme son soutien à l'association IKOS, engagé depuis de nombreuses années dans la promotion de l'économie circulaire au sein de la Métropole. Nous sommes enthousiastes à l'idée de voir leur projet novateur de grand village et de réemploi unique en France prendre forme sur notre territoire et qui montre que Bordeaux à l'avant-garde dans ce domaine.

Ce projet va bien au-delà d'une simple boutique de seconde main. Il constituera un lieu emblématique rassemblant les activités de réemploi, de réparation, de recyclage ainsi que des événements, des rencontres et des ateliers. Nous sommes particulièrement attachés à cette initiative car au-delà d'être fer de lance de la lutte contre le gaspillage d'objets, elle permettra à terme la création de 320 emplois.

Après avoir surmonté divers obstacles, ce projet pionnier en France franchit une nouvelle étape avec le soutien confirmé des collectivités locales, de l'État, de l'Union européenne qui contribue à hauteur de 35 % du plan de financement.

Nous sommes donc particulièrement satisfaits de pouvoir voter cette délibération, et **Monsieur Christophe BÉCHU** le 1^{er} décembre a annoncé 2 millions d'euros de la part de l'État et de l'ADEME (Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie) pour soutenir le projet et lui permettre d'aboutir en cohérence avec la stratégie gouvernementale en la matière.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : De notre côté, nous avons hésité. Finalement, nous votons contre. On va essayer d'expliquer très rapidement. Nous approuvons la volonté de développer l'activité de réemploi avec notamment le milieu associatif. Donc, on n'a pas eu de problème avec cela, mais on a un désaccord sur le choix qui est : l'importance des investissements est le fait de centraliser sur un endroit. On dit cela parce que dans les discussions avec d'autres associations, il y a d'autres projets qui étaient possibles. En fait, je vais vous citer ce que dit une association du Grand Parc à ce sujet-là. Ils disent : « on pense qu'il aurait été plus utile de mettre à disposition d'associations des locaux pour faire ce travail plutôt que de les regrouper dans un même lieu, et au contraire, en créer un peu partout. On aurait besoin d'un hangar (Là, c'est l'exemple sur le Grand Parc) ou d'un lieu ressource pour récupérer, réparer et remettre en vente à prix solidaire du matériel destiné à la casse avec une vraie dimension sociale, solidaire et écoresponsable, l'insertion de personnes éloignées du marché du travail, des sans-abris comme les jeunes des quartiers. On a besoin de vrais projets utiles au plus grand nombre, notamment ceux qui sont en difficulté, pas forcément les projets portés par des gratteurs dont le but premier serait l'enrichissement personnel ». Cela, c'est une citation.

Ceci dit, c'est quand même à la réflexion. Il y a d'autres choix possible. C'est pour cela que nous, on finit par voter contre justement avec l'idée qu'il y aurait une discussion plus large sur comment dans les quartiers on développe ce genre d'activité. Mais sur le fond de ce qui est

discuté, c'est-à-dire le fond de l'activité de réemploi, c'est quelque chose qui est évidemment très intéressant à développer.

Mme la Présidente Christine BOST : Pierre HURMIC.

M. HURMIC : Je vous remercie. Je trouve que c'est un très beau projet. J'aurais vraiment été heureux qu'il puisse être voté à l'unanimité par notre Conseil. Je trouve qu'il traduit vraiment l'engagement de la Métropole dans cette logique de transition écologique et qui encourage aujourd'hui cette vitrine de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire qui fera de cette réalisation IKOS un projet démonstrateur en France.

Naturellement, l'investissement qui est le nôtre au profit d'IKOS n'est pas exclusif d'autres investissements dans les quartiers comme cela se fait à Bordeaux, et j'imagine dans d'autres villes où nos collectivités sont très engagées pour encourager l'économie sociale et solidaire dans la mesure où nous pouvons leur apporter notamment du foncier.

Il y a un engagement fort des pouvoirs publics autour de ce projet. Je crois que les subventions représentent environ 35 % du projet global. Il y a, cela a été rappelé, un engagement de l'État. Il n'est pas tombé du ciel, cet engagement de l'État. C'est un engagement de l'ADEME. Je me félicite d'être allé voir le Président national de l'ADEME pour dire qu'il ne faut pas que l'État passe à côté de cette réalisation majeure, et il faut que l'État s'engage, et il y a 2 millions d'engagements de l'ADEME et de l'État. Donc, je pense que cet engagement de l'État est à saluer.

Il y a également un engagement fort des collectivités locales, Région, Métropole et Ville de Bordeaux. Ce sont des collectivités qui sont déjà très engagées pour la promotion de l'Économie sociale et solidaire. Je rappelle que c'est parce qu'il y a eu une demande commune de la Région, du Département, de la Métropole et de la Ville de Bordeaux que Bordeaux est devenue la capitale du Forum mondial de l'Économie sociale et solidaire. Je trouve que ce projet IKOS va parfaitement dans le sens de ce que doit être la vitrine d'un territoire engagé en faveur de l'Économie sociale et solidaire.

Je rappelle qu'il y aura à Bordeaux, au mois de novembre 2025, l'Assemblée générale mondiale de l'Économie sociale et solidaire. Nous allons devoir accueillir un certain nombre de représentants de chefs d'État. Je trouve que c'est bien de leur montrer en quoi, ici, nous déclinons très concrètement ces impératifs autour de cette économie de demain.

Voilà ce que je voulais dire et c'est pour moi une délibération majeure, je voudrais que tous, nous nous félicitions de cet engagement en faveur du projet IKOS.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Alain GARNIER.

M. GARNIER : Pour dire aussi à Monsieur Philippe POUTOU qu'il y a, bien sûr, d'autres acteurs de l'ESS, et ce ne sera pas exclusif. En termes même d'économie circulaire, bien sûr, cela ne représentera, je l'ai dit, que 20 % des objectifs de la Métropole en 2030. Je sais qu'il y a eu l'association La boucle à Bègles, par exemple. Puis, j'ai moi-même sur ma commune l'association Pépites qui est aussi une ressourcerie. Puis, dans le cadre de la Métropole, dans le cadre de l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) portée par Monsieur Alexandre RUBIO, l'OIM Rive Droite, la Métropole a investi au pied de la tour TDF pour y installer des acteurs de l'ESS et de l'artisanat. Cela n'est pas exclusif bien sûr.

Je voulais juste aussi dire que la Métropole confirme son engagement pour ce type d'économie, et que globalement au niveau national, ce sont, on peut citer des chiffres, de l'ordre de 157 milliards d'euros d'aides directes et indirectes à l'ensemble des entreprises en France, et seulement 13 milliards pour l'Économie sociale et solidaire, qui représentent à elles

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

10 % des salariés et là, donc, 13,157 milliards, c'est 8 % des aides. Donc, l'Économie sociale et solidaire est un peu moins aidée que le reste de l'activité en France. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Nathalie DELATTRE.

Mme DELATTRE : Pour rassurer Monsieur Pierre HURMIC. Je crois que cela fait des années que l'on est dans cette dynamique d'Économie sociale et solidaire puisque sur mon quartier, le quartier de Bacalan, avec D'éco solidaire, tout a commencé il y a tant d'années et nous pouvons nous en féliciter. C'est une étape. Nous le voyons avec les chiffres. Il faut continuer en la matière, mais nous nous exprimons bien évidemment pour.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vais lancer les opérations de vote. Effectivement, je rebondis sur ce que vient de dire Madame Nathalie DELATTRE. L'Économie sociale et solidaire, elle a une histoire aussi sur notre territoire. Ce projet a commencé à émerger dans l'esprit d'un certain nombre de porteurs de projets qui sont mentionnés dans la délibération au mandat précédent. Mais on peut se satisfaire qu'aujourd'hui, c'est un moment important parce qu'il y a eu quelques années de gestation, mais là, on arrive vraiment à concrétiser, c'est vraiment cela qu'il faut noter.

Alors, je lance l'opération de vote : 101 voix pour et 1 voix contre.

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
CAZABONNE, Madame DE FRANÇOIS

Madame la secrétaire.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°110, sous la délégation de Monsieur Patrick BOBET : Zone industrielle de Blanquefort – Terrain des Circuits – Ouverture de la concertation et définition de ces modalités.

M. BOBET
(n°110) **Zone industrielle de Blanquefort - Terrain des Circuits - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick BOBET présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. J'ai Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente. Je vais voter contre. Pourquoi ? Parce qu'à mon sens, on se tirait une balle dans le pied. On part sur des investissements longs, et encore une fois, avec une logique qui est, à mon sens, une hérésie au sens de l'énergie dont on parle parce que c'est un projet avant tout pour France Hydrogène ou inversement...

M. BOBET : Non, pas du tout. Je viens de dire que c'était à côté. Il y a 4 ha qui sont déjà vendus. Là, on parle des 8 ha qui restent.

M. MORISSET : J'ai mal lu la délibération. Merci. Mais, cela, c'est peut-être au long du temps, et quand on est un élu isolé, je peux comprendre.

En attendant, je pense qu'encre encore une fois, même si je dois terminer mon intervention par rapport à cela, merci de cette clarification. Je pense qu'il est intéressant de voir que l'on fait absolument dans la logique de l'emploi Pôle Emploi, et justement, il faut rechercher entre autres des alternatives. C'est bien là, manque d'ambition politique, aujourd'hui, d'essayer de reprendre la main sur la création monétaire. Cela me permet de dire à nouveau que les emplois

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

aujourd'hui qui seraient des activités non dans la logique mercantile et forcément avec intérêt permettraient à la société de se pacifier beaucoup plus. Et encore une fois, d'essayer d'améliorer les choses pour que le mieux vivre ensemble se proroge jusqu'à nos générations futures, et encore après.

Merci à vous.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Ce ne sera pas très long puisque l'on a déjà eu la discussion, comme disait Monsieur Patrick BOBET, une autre délibération a été présentée il n'y a pas si longtemps que cela.

C'est pour dire que l'on maintient une opposition à ce genre de délibération. On vote contre, mais pour rappeler d'abord pour éviter qu'il y a des chiffres fantasmés. Là, c'est toujours indiqué 849 emplois à supprimer. C'est vrai que si on compte juste les CDI (Contrat à durée indéterminée) FORD, c'est 849 puisque le plan de licenciement et le plan de fermeture d'usine, c'était 849 licenciements. Mais la réalité est quand même un peu différente. D'abord, parce qu'il y a des emplois indirects, des emplois induits, c'est difficile à chiffrer parce que personne ne les a chiffrés réellement, mais il y avait pas mal d'employés qui étaient en permanence sur le site.

Puis, il y a toutes les conséquences que cela peut avoir quand une activité se termine. Donc, il faudrait, à mon avis, par honnêteté, faire mesurer que cette fermeture c'est beaucoup plus d'emplois que cela de perdus. Surtout que, je le redis aussi vite fait, mais FORD, c'était plus de 2 000 emplois quelques années auparavant, et que c'est toute une période de liquidation d'emplois, une période lente, très stratégique de la part de FORD. D'ailleurs, une période qui continue parce que l'on ne parle pas dans la délibération, mais nous allons être confrontés à un problème bientôt avec l'avenir de GETRAG qui s'appelle aujourd'hui MUTARES avec malheureusement une perspective qui va plutôt dans la liquidation de cette deuxième usine. En tout cas, c'est le risque puisque les emplois diminuent très rapidement.

On voit quand même toute une longue période de stratégie qui se traduit par la suppression d'une activité. Cela serait bien dans cette délibération-là qu'il y ait la prise en compte de cette question-là parce que derrière après, quand on discute de perspectives d'emploi, c'est intéressant de partir de ce qui est perdu et après, de discuter de ce qui est à gagner. Quand on n'est pas crédible sur le passé, c'est difficile d'être crédible sur la suite. C'est pour cela qu'il y a même besoin de rigueur sur ces questions.

Nous pensons que la vraie solution, c'était l'expropriation de Ford à ce moment-là, courant 2019. Il y avait l'occasion parce que tout le monde était là, l'État et les collectivités territoriales. Il y avait, cela avait été un peu abordé, mais il aurait fallu à ce moment oser le faire.

Cela parle de courage, pas mal ici, notamment par rapport à l'île d'Arcins, mais c'est vrai qu'il y avait notre courage à l'époque, qui était celui de prendre ce que FORD avait, d'autant que FORD ne respectait pas ses engagements. C'est pour cela que c'est important à rappeler aussi cette histoire, et que FORD avait reçu de l'argent public à condition de maintenir l'emploi et que cela n'a pas été fait. Il y avait donc l'occasion pour l'État et puis pour les collectivités territoriales de dire : si le marché n'est pas respecté, à ce moment-là, il y a des décisions radicales à prendre, et il était possible de reprendre le site et tous les terrains autour de manière à ce que justement il y ait une discussion publique sur la réutilisation de ce site, sur la revitalisation et de choisir réellement ce qui pouvait correspondre aux besoins de la Région en termes d'activité économique et en termes d'emploi. Cela n'a pas été fait, mais il fallait oser à ce moment-là, il fallait avoir des convictions. Malheureusement, ce n'était pas du tout dans la tête des décideurs de l'époque.

Sur l'expropriation, pour répondre à KISS, rapidement, Madame KISS...

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Madame KISS, ce n'est pas mal aussi non ?

M. POUTOU : Oui, j'ai corrigé. Vraiment je suis désolé d'avoir dérapé comme cela, mais comme j'avais quelques secondes, j'ai raccourci peut-être inconsciemment. Donc, Madame Andréa KISS qui ne comprend pas pourquoi on parle d'expropriation à certains endroits et que l'on est contre d'autres. Le problème, ce n'est pas que l'on est contre les expropriations, par exemple, sur le terrain d'Euratlantique, c'est que ce sont les conditions d'expropriation qui sont très discutables, et surtout, nous, notre problème, ce sont les démolitions. On est contre les démolitions. D'ailleurs, il y a pas mal de travaux d'architectes qui dénoncent aussi ces évolutions. C'était pour préciser cette question-là pour dire que l'on n'a pas forcément une incohérence à ce niveau-là, mais, oui, les expropriations, cela devrait pouvoir se discuter et notamment en ce qui concerne FORD et d'autres situations certainement.

J'arrête là. Donc, on vote contre pour toute l'œuvre.

Puis, le dernier argument, c'est aussi bien évident parce que cela discute d'une ouverture de concertation et de modalité de concertation, et on est en désaccord avec cela. Nous pensons que malheureusement les concertations même si, au départ, c'est un dispositif démocratique (demander l'avis), alors, là, on n'a aucun problème avec cela. Il faut demander l'avis. Mais nous, on pense que cela pose un problème, c'est que c'est très limité. C'est un avis, et qu'il faudrait aussi que la population ou les gens concertés aient un pouvoir de décision, ce qui n'est pas le cas du tout. C'est aussi une des raisons pour lesquelles on vote contre les concertations, et donc, contre cette délibération.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Merci. Rapidement, pour dire qu'en tant que Maire de Blanquefort, je me félicite de cette délibération. Il est peut-être toujours important de rappeler les faits de ces dernières années pour dire que la Métropole a toujours tenu ses engagements en ce qui concerne ce dossier sur le mandat précédent, pour cette concertation. Il sera quand même demandé un avis comme toute concertation. Je n'ai pas tout compris. On demande forcément un avis pour pouvoir mettre en place le permis d'aménager, non pas d'Hydrogène de France qui est déjà aménagé puisque c'est le 30 mai que doit avoir lieu l'inauguration, mais des 6 ha restants.

Je rappelle que ce terrain des Circuits est issu d'une longue discussion avec FORD qui a abouti à quelque chose qui a été très difficile à faire pour nous tous : signer un protocole d'accord. Alors, vous vous doutez bien que le mot accord a posé problème au moment de la signature, mais pour autant il y a le discours, et il y a les faits. Moi, je préfère les faits.

Les faits sont les suivants, cela a permis que le processus de revitalisation après le départ de FORD permette d'avoir une somme non plus de 3,5 millions d'euros comme le prévoyait la loi, mais de 18 millions d'euros répartis en deux camps : 14 millions d'euros en numéraire sur le processus de revitalisation, c'est-à-dire sur les emplois. Ce processus de revitalisation continue aujourd'hui, et on peut dire que la très grosse majorité des personnes qui travaillaient à FORD ont retrouvé soit une formation, soit un emploi et que derrière, que ce soit Blanquefort, mais bien évidemment sur la Métropole et même toute la Gironde, 7 agents ont servi à pérenniser l'emploi. Surtout cela a permis, les 4 millions restants, de pouvoir acquérir ces terrains pour pouvoir y faire de l'industrie parce que l'emploi pour l'emploi, oui, de temps en temps c'est important. On parle beaucoup de logements dans cet hémicycle, et c'est tout à fait normal. Mais on a aussi besoin de travail. Ce travail, on ne l'obtient pas par des mots ou par des regrets sur le passé, mais par des actes comme celui que nous allons mettre en place.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix. Monsieur BOBET, vous rajoutez quelque chose ? Non.

Je lance le vote.

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

100 votes pour
2 votes contre.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE

Je vous propose une suspension de séance. Je vous informe que la Régie de restauration nous propose un buffet dans les salons d'honneur. Je vous propose que l'on redémarre dans une heure, 14 heures 15.

La séance est suspendue de 13 heures 14 à 14 heures 23.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous allons reprendre.

Mme FERREIRA : Madame la Présidente, j'appelle la délibération n°7 sous ma délégation – Fixation directe locale – Exercice 2024 – Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Mme FERREIRA
(n°7) Fiscalité directe Locale - Exercice 2024 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Finalement, je n'en vois pas. Je lance le vote.

Tous les présents ont voté.
76 voix pour et 1 abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame ANFRAY, Madame BLOCH, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELATTRE, Madame DEMANGE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GASPARD, Madame GAUSSENS, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MARI, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Madame SAADI, Monsieur SALLABERRY

Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°8 sous ma délégation. La fiscalité directe locale.
Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme FERREIRA

(n°8) Fiscalité directe locale - Exercice 2024 -Fixation du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRSAL), de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, **Madame MELLIER**.

Mme MELLIER : Ce sera un peu plus long que la précédente. On ne peut pas faire la sieste constamment.

Rires

Madame la Présidente et chers collègues, le vote sur la fixation des taux est un moment important de la vie d'une collectivité et d'un établissement comme le nôtre. Il est un acte qui marque l'autonomie de l'établissement, mais également notre lien avec la population.

Souvent banalisé, cet acte mérite qu'à l'occasion, nous nous rappelions son importance et sa symbolique. Il est d'autant plus que depuis sept ans, notre établissement comme l'ensemble des collectivités sans rentrer dans un régime d'instabilité fiscale qui délite le lien à nos concitoyens et rend peu visibles nos ressources sur la durée. Cette réalité fiscale est doublée de désengagement de l'État sur des compétences qui lui sont pourtant propres, obligeant notre Métropole à venir se substituer à cette défaillance. C'est le cas notamment des AFSB (Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux) qui ne sont en rien de notre compétence.

Doit-on parler de compétences que nous avons prises sans moyen réel supplémentaire ? Je pense notamment à notre intervention récurrente dans l'enseignement supérieur. Cette réalité, tous les gouvernements la masquent. Et aujourd'hui, le petit discours cyclique revient sur le fait que les collectivités devraient participer à l'effort collectif. Celles-ci y participent et cela depuis longtemps. D'autant le dire, si nous devons demain faire des coupes budgétaires comme c'est le cas par exemple de nos collègues des départements, nous limiterions notre capacité à répondre aux besoins de nos concitoyens à faire des investissements pour eux et dans le cadre de la transition écologique. Ces investissements sont un besoin, mais également un moteur pour le développement économique de notre territoire de notre pays. Cela reviendrait dans les faits à se tirer une balle dans le pied avant de courir un 100 mètres.

Dans les faits, ce Gouvernement comme ceux qui portent les politiques néolibérales sont dans l'incapacité de faire face à la crise que nous traversons. Leur boussole de soutien constant aux logiques financières s'avère incapable de faire redémarrer la machine. C'est la réalité car la réalité est là.

La politique fiscale d'aide aux entreprises ne permet en rien de mettre en place une nouvelle efficacité économique et aujourd'hui, le Gouvernement se retourne vers les services publics, les chômeurs, les collectivités locales pour répondre à un pacte de stabilité lui-même contestable. Tout cela n'est pas sérieux et nous conduit droit dans le mur tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Je crois, **Madame la Présidente**, et mes chers collègues, qu'il est temps que nous, élus, envoyons un message clair au Gouvernement. Nous n'avons pas été élus pour gérer la pénurie que d'autres organisent.

Merci de votre écoute et bien entendu, nous voterons la délibération et les délibérations.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : J'ai manqué la délibération d'avant. Je ne sais pas comment cela se passe, j'ai manqué le vote, est-ce que c'est rattrapable ou pas ? Non, ce n'est pas rattrapable ? Je vous dis que l'on aurait voté contre, mais au moins c'est dit.

On est contre aussi cette délibération parce que les deux délibérations, c'est un peu le même problème que l'on a envie de poser, ce sont deux délibérations qui sont techniques ou qui restent sur un terrain gestionnaire et on pense que ce sont des délibérations très politiques. On pense qu'il y a tout à gagner, à politiser ces discussions-là parce que la question des taxes et des impôts, c'est une question de fond qui est celle de la répartition des richesses, celle de donner des moyens aux services publics.

Après, il n'y a pas tellement d'explication sur les taux qui sont choisis, est-ce qu'ils peuvent évoluer, dans quel sens ? Quelle est la marge des collectivités territoriales ? Parce que l'on rend bien compte que le problème, il est aussi national et que les collectivités territoriales n'ont pas toute la marge qu'elles voudraient avoir pour pouvoir des fois augmenter leurs recettes et faire vivre les services publics. On ne sait pas trop, ce n'est pas expliqué, mais ce serait intéressant que justement, il y ait eu une discussion là-dessus sur les limites et sur les volontés politiques de la collectivité. Le fait est qu'en tout cas, cela manque de ce discours politique qui explique exactement à quoi cela peut servir tout cela. On pense que c'est le problème qui est posé de prendre l'argent là où il est, de prendre l'argent là où les gens ont des moyens de payer et ne pas le prendre là où les gens ont moins le moyen. C'est cette histoire de répartition des richesses, et c'est vrai que c'est intéressant d'en discuter, mais c'est aussi la question d'une fiscalité qui est un dispositif a priori d'équilibrage et encore une fois de financement des services publics.

C'est pour cette raison que l'on vote contre et je pense que je vais arrêter là parce que vous avez bien compris le message.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur POUTOU. Madame FERREIRA.

Mme FERREIRA : Très rapidement, une délibération technique et politique à la fois, c'est la question des taux, nous permet d'avoir des recettes et ces recettes nous permettent de faire vivre les compétences de la Métropole. Simplement pour un rappel de ce que nous avons voté au BP 24 (Budget prévisionnel) en ce qui concerne par exemple la CFE (Cotisation foncière des entreprises), c'est un retour espéré de 136 millions d'euros. Si on n'a pas cette CFE, que fait-on sans ces 136 millions d'euros ?

J'entendais également des craintes exprimées par rapport à la future loi des finances de 2025 qui forcément dans cette assemblée nous interpelle tous. De rappeler, on le sait tous, mais c'est bien de le redire que les collectivités territoriales votent leur budget en équilibre de façon obligatoire et je permets aussi de donner juste une information. Nous étions, il y a quelques jours, avec Madame la Présidente aux assises du bâtiment et lors de ces assises du bâtiment, le Directeur général des finances publiques avec qui nous avons parlé commande publique a rappelé un chiffre qui personnellement m'a interpellé. Je vous le livre tel quel. Sur l'année qui vient de s'écouler, l'État a investi sur la Gironde à hauteur de 1,3 milliard d'euros, les collectivités à hauteur de 1,4 milliard d'euros pourvu que les collectivités puissent continuer à investir.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bonne remarque. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je lance le vote.

91 votes pour
1 vote contre.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZABONNE, Madame DELATTRE, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MILLET, Madame NOEL, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Délibération suivante.

Mme FERREIRA : La délibération n°20, toujours dans ma délégation.

Mme FERREIRA
(n°20) LORMONT - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Acquisition en VEFA de 26 logements collectifs locatifs sociaux, sis, résidence "Les Cascades", rue de l'Azuré du Serpolet - Emprunts de type PLS d'un montant global de 3 191 986 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Une demande d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Avant d'aborder cette délibération précise, c'était pour répondre à **Madame Véronique FERREIRA** puisque de toute façon, on est toujours dans son domaine de compétences. Sur la question des emplois à l'usine Ford ou à l'issue de l'usine Ford parce qu'il a été dit ou laissé entendre qu'il n'y avait pas eu de casse sociale, qu'il y avait eu du reclassement et tout cela. C'est pour dire que nous, on ne sait pas et que personne ne le sait.

Mme FERREIRA : C'est faux, **Monsieur Philippe POUTOU**, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de casse sociale, ne déformez pas mes propos s'il vous plaît.

M. POUTOU : Vous n'êtes pas obligée de me couper. C'est possible de le faire après. Si ce n'est pas cela qui a été dit, cela avait laissé entendre, mais par contre c'est pour vous dire qu'il y a quand même pas mal de camarades qui sont au chômage aujourd'hui ou des camarades qui ont été abîmés par la situation, des camarades en invalidité. Vous vous rendrez compte quand même qu'il y a des gros dégâts, ce n'est pas juste une usine qui ferme avec 849 emplois supprimés, ce sont aussi des gens qui derrière ne retrouvent pas du boulot. Quand ils en retrouvent, c'est dans des conditions beaucoup plus difficiles. On a malheureusement le schéma classique d'un désastre social et humain après une fermeture d'usine même si d'autres régions sont beaucoup plus sinistrées.

C'était pour insister là-dessus parce que même si vous ne l'avez pas dit ce que je vous fais dire, il n'empêche que vous sous-estimez en tout cas dans les discours et dans la délibération les réalités et les souffrances sociales qui sont la conséquence de cela. Puis, encore une fois, la suite malheureusement d'un scénario qui n'est pas fini.

Sur le dossier des cascades, on en reparle, on va en reparler. Vous vous rappelez, on en a parlé il y a quelques mois, cela a été suivi de cris d'indignation et de menaces d'attaque en diffamation par rapport à ce que je relayais notamment il y a un article du *Canard enchaîné*. Vu que vous en parlez et que l'on n'a toujours pas les réponses en ce qui concerne les doutes et les problèmes posés par...

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Philippe POUTOU, je ne vous laisserai pas continuer sur ce terrain.

M. POUTOU : Et pourquoi ?

Mme la Présidente Christine BOST : Parce que je ne vous ne laisserai pas continuer sur ce terrain, je ne vous laisserai pas entacher la probité d'un de nos collègues surtout en cette enceinte.

M. POUTOU : Non, ce n'est pas du tout par rapport Monsieur..., non, pas du tout. Là c'est sur la question de la Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Là, on parle d'une garantie d'emprunt. Qu'est-ce que vous avez à dire sur la garantie d'emprunt Monsieur POUTOU ?

M. POUTOU : Ce que l'on pose comme problème, c'est que nous puissions discuter de choses qui sont de l'actualité de la Ville, par exemple Marignan qui fait un peu n'importe quoi et puis que la Métropole ne dit rien. Est-ce que cela vous pose un problème ou pas ? Est-ce que ce sont des relations normales entre un promoteur et une collectivité territoriale ? Et sur la question des Cascades, les réponses que l'on n'a pas, c'est pourquoi ce dossier-là, il y a des modifications qui ne sont pas discutées ? Pourquoi aujourd'hui, il y a des aménageurs et des entrepreneurs qui font des choses qui ne sont visiblement pas très réglementaires ? C'est juste cela, ce sont ces questions que l'on a envie de poser. Pourquoi on ne peut pas discuter de cela ? Pourquoi il faut couper la parole quand on essaie de poser ce genre de problème-là ?

Mme la Présidente Christine BOST : Par ce que ce n'est pas le sujet.

M. POUTOU : Si c'est le sujet.

Mme la Présidente Christine BOST : Non le sujet c'est la garantie d'emprunt.

M. POUTOU : Non, mais le problème, c'est que ce n'est pas le sujet parce que vous ne voulez pas le mettre sur la table. Comment on le met le sujet sur la table ? À partir du moment où c'est vous qui décidez de telle délibération, on discute de cela et puis le reste, on n'en discute pas ?

Mme la Présidente Christine BOST : On maîtrise l'ordre du jour, effectivement.

M. POUTOU : Elle est où la démocratie permanente ? Elle est où la possibilité.... (*phrase inachevée*)

Diverses protestations.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Philippe POUTOU, jusqu'à preuve du contraire, vous ne présidez pas, vous n'êtes pas majoritaire de ce conseil.

M. POUTOU : Oui, mais là j'ai mon espace d'intervention jusqu'à preuve du contraire.

Mme la Présidente Christine BOST : Nous maîtrisons l'ordre du jour. Le sujet n'est pas celui que vous évoquez, le sujet est la garantie d'emprunt. Je mets aux voix cette délibération ...

M. POUTOU : Mais tout le monde déborde sur toutes les délibérations et là, on ne déborde pas, le sujet c'est le dossier des cascades.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, le dossier c'est une garantie d'emprunt pour un projet de 26 logements sociaux sur la commune de Lormont. C'est cela le sujet, exclusivement. Est-ce que vous avez quelque chose à dire sur ce sujet-là ?

M. POUTOU : Le sujet c'est que vous interdisez, vous empêchez une prise de parole.

Mme la Présidente Christine BOST : Pas du tout.

M. POUTOU : Vous interdisez la possibilité de s'exprimer sur quelque chose, c'est cela le sujet actuellement.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, absolument pas.

M. POUTOU : Après on peut supposer une certaine complicité avec les infractions de certains promoteurs.

Mme la Présidente Christine BOST : Non, stop.

Diverses protestations.

M. FARENIAUX (hors micro) : Cela suffit, il faut arrêter d'insulter... On va vous insulter aussi et revenir sur vos affaires.

M. POUTOU (hors micro) : Et bien attaquez !

M. FARENIAUX (hors micro) : On n'est pas là pour cela.

M. POUTOU (hors micro) : Bien sûr qu'il faut le cacher. C'est tellement moche ce qu'il se passe.

M. CHAUSSET (hors micro) : C'est de la provocation permanente.

M. POUTOU (hors micro) : Non, ce n'est pas de la provocation permanente

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur Philippe POUTOU, on connaît vos méthodes, on les connaît vos pratiques là.

M. POUTOU (hors micro) : Pour le coup, vos pratiques, on les voit aussi. Vos pratiques sont très claires.

Mme la Présidente Christine BOST : Oui, elles sont très claires, elles sont juste d'organiser la police de la séance. Je mets aux voix.

Le vote est clos.

72 voix pour.

1 voix contre.

1 conflit d'intérêt.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY,

**Madame CURVALE, Madame DELATTRE,
Madame FAHMY, Monsieur GUILLEMIN,
Madame HELBIG, Madame JUSTOME,
Madame KISS, Monsieur LAMARQUE,
Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame
PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur
POUTOU, Monsieur PUJOL, Madame RAMI,
Monsieur RAUTUREAU, Madame RECALDE,
Madame ROUX-LABAT, Madame SAADI,
Monsieur TOUZEAU**

Madame la secrétaire de séance.

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°27 sous la vice-présidente de Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Vincent, Bordeaux Fête le vin 2024 – Subvention et la convention de partenariat avec l'Office de tourisme et le congrès de Bordeaux Métropole Bordeaux 2024. Je rappelle le départ des membres du conseil d'administration Géraldine AMOUROUX, Michel LABARDIN, Fabien ROBERT, Béatrice SABOURET, Emmanuel SALLABERRY, Camille CHOPLIN, Brigitte BLOCH, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Jean TOUZEAU, Frédéric ..., Bruno FARÉNIAX, Josiane ZAMBON et Anne FAMHY.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°27) Bordeaux Fête le vin 2024 - Subvention 2024 et Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Avons-nous toujours le quorum ?

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, comme en mai 2023, je vais m'abstenir sur cette délibération. Je vais simplement encore une fois rappeler le fait que la justice avance tout doucement dans un dossier en particulier avec le procès entre Valérie MURAT puis le CIVB (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux) puis quatre autres plaignants, cette personne a réussi à obtenir les 125 000 euros d'avance.

Et, quelque part dans cette Fête du Vin, il y a la problématique de savoir si on parle bien de vin sans pesticide ou pas, et c'est toujours la même problématique. À mon sens, on ne peut pas se cacher derrière des jolis propos de certains labels pour essayer de faire passer que tout est vertueux ou pas. Aujourd'hui, il y a une véritable prise de conscience et j'espère qu'elle se fera encore plus massivement sur le fait que quand il y a des épandages en particulier, ce ne sont pas uniquement les vigneron qui sont touchés, c'est aussi le voisinage. Et parfois, cela va bien plus loin puisque cela va dans les nappes et cela va dans la consommation que l'on a débattue tout à l'heure qui est tout simplement un bien précieux, c'est l'eau. A mon sens, il y a besoin encore une fois de travailler là-dessus.

Pour faire très simple, je pense que l'abstention permet encore une fois de mettre en débat un grand sujet. Il n'y a pas que l'image de Bordeaux qui est impactée par rapport à cela. Je crois qu'il y a tous les AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) au sens large qui ont besoin aujourd'hui de faire une transition vraiment radicale sur tout ce qui est sans SDHI (Inhibiteurs de la succinate déshydrogénase), sans CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique), sans perturbateur endocrinien et autre problématique liée aux pesticides. Merci de votre écoute.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Comme tous les ans, nous votons contre cette subvention. On est contre les subventions qui nous apparaissent énormes. On vote aussi contre en Conseil municipal puisque la ville de Bordeaux subventionne aussi la Fête du Vin.

On considère que c'est un événement, je le précise quand même comme on l'a précisé au Conseil municipal de Bordeaux, on n'a rien contre le vin même s'il ne faut pas en abuser, vous le savez, et nous-mêmes, nous sommes amateurs, en tout cas, dans notre conseil scientifique, il n'y a pas mal d'amateurs de vin. Mais nous, on considère que cet événement est commercial et publicitaire et malheureusement, il reste sur ce terrain.

On pense qu'il y a truc qui est gâché sur toute la part d'une collectivité de Gauche ou même écolo, on pourra en faire un événement plus militant qui pose des problèmes. C'est vrai que cela fait bizarre d'entendre que c'est un événement écoresponsable alors que cela n'aborde pas par exemple la question des pesticides dont on sait très bien c'est un problème central et que d'ailleurs, c'est discuté dans pas mal d'instances politiques y compris européennes.

Le problème que l'on pose, c'est transformer cet événement qui peut rester populaire, qui peut rester commercial par certains côtés, mais qui peut aussi être l'occasion de sensibiliser la population, les gens qui viennent sur ces questions. Et, surtout à une époque où juste à quelques semaines après, un mouvement des paysans et des agriculteurs qui posaient le problème d'une crise de l'agriculture y compris les viticulteurs avec l'arrachage des pieds. Vous allez me dire ou vous y pensez que ce n'est pas le sujet, le sujet c'est juste du commerce et des affaires. Mais on peut aussi discuter social, on peut aussi discuter par exemple des conditions de travail, des travailleurs et des travailleuses agricoles. Il y a eu des enquêtes qui ont été faites, un bouquin qui était sorti il y a un an ou deux, peut-être un peu plus qui montrent à quel point il y a une exploitation et une surexploitation de travailleurs et de travailleuses y compris des réfugiés et des migrants qui sont dans des situations de surexploitation. Tout cela, ce sont des choses qui pourraient faire partie de cette Fête du Vin, d'arriver à aborder ces questions parce que ce sont des questions humaines, ce sont des questions immédiates.

Concernant les saisonniers d'ailleurs qui ne sont pas logés alors que l'on sait qu'il y a des problèmes de logements, ils ne sont pas logés par les patrons, en tout cas par les châteaux qui les embauchent. Tout cela, ce sont des sujets que nous, on pense en tout cas important à discuter, important à mettre dans ce cadre parce que cela permettrait justement d'avoir une vision un peu plus large de ce secteur. Ce n'est pas le cas. Je crois que j'ai fait un peu le tour de la question, pas complètement, mais j'arrête là, c'est un vote contre comme tous les ans.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DELPEYRAT-VINCENT

M. DELPEYRAT-VINCENT : Oui, mais comme d'habitude, au-delà des mots, il y a aussi tout un travail qui est engagé par ailleurs par le Maire de Bordeaux et son équipe, par la Région Aquitaine depuis des années avec l'Institut de la vigne et du vin, par les professionnels même et le CIVB. Il s'agit justement d'engager cette transition vers l'utilisation la plus réduite possible de pesticides voire zéro puisque le taux de conversion bio aujourd'hui de la vigne est tout à fait spectaculaire. Il suffit d'aller dans un supermarché pour constater la progression des bouteilles en rayon, c'est un travail qui est en cours, mais qui ne peut fonctionner que si le vin de Bordeaux lui-même est en bonne santé et a les moyens d'investir. Parce que si la solution, c'est de mettre tout le monde en faillite, cela ne marche pas très bien.

Nous souhaitons soutenir la filière et justement lui donner les moyens de poursuivre son travail en s'adaptant au changement climatique parce qu'il y a aussi tout un travail de recherche de ce point de vue et en étant le plus respectueux possible dans l'usage de tous les produits phytosanitaires. En effet, ils savent bien pour eux-mêmes, pour la santé de leurs salariés et

pour aussi leur réputation que c'est quelque chose qui est à réaliser au plus vite et je vais saluer le travail qui est fait. Vive le vin, vive Bordeaux, vive la fête !

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DELPEYRAT-VINCENT pour ces belles conclusions.

Je lance le vote.

89 voix pour

1 abstention

1 vote contre

4 conflits d'intérêt et 1 non-participation au vote.

Mme AMOUROUX : Oui, je me suis trompée avec mes cartes et je crois que je n'ai pas fait le bon vote, normalement je n'aurais pas dû voter.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame CHOPLIN, Monsieur EGRON, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GIRO, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAPIN, Monsieur PUJOL, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU, Madame ZAMBON

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°28 pour la subvention pour action spécifique sur la Clinique des TPE sachant qu'il y a le départ de Madame Harmonie LECERF MEUNIER, de Monsieur Stéphane PFEIFFER et de Nadia SAADI en tant que membre du CA de la CSDL (Caisse Social de Développement Local).

M. DELPEYRAT-VINCENT

**(n°28) CSDL - Année 2024 - Subvention pour action spécifique : la Clinique des TPE -
Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Il y a des demandes de prise de parole ?
Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Oui, merci Madame la Présidente. Je vais m'abstenir encore une fois sur cette délibération. Je pense que l'on est toujours dans une logique du sparadrap, à un moment donné, cela se décline, on est dans les très petites entreprises. On a énormément de soucis sans doute à venir. Il y aura dans le contexte actuel encore plus de problématiques en particulier liées à l'énergie puisque l'on a en avance l'Allemagne en particulier qui a une explosion des faillites des petites entreprises justement.

A mon sens, on ne fait pas front. Nous devrions être beaucoup plus revendicatifs et demander à l'État de vraiment faire en sorte que les choses ne se passent pas de façon justement dans cette logique de la clinique de la TPE (Très Petite Entreprise) qui demain va devenir la clinique de la personne au chômage et demain la clinique de la personne au RSA (Revenu de Solidarité

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

Active). Et on voit aujourd'hui, toutes les études le confirment, les gens qui sont mêmes aidés dans le statut de la survie qui est actuellement le statut du RSA, y restent. Je pense que l'on ne va rien améliorer en faisant une logique tout simplement de rattrapage de petits problèmes alors que le problème est macro-économique. A mon sens, l'État devrait être beaucoup plus impliqué. Entre autres quand Monsieur Thomas CAZENAVE intervient en particulier pour essayer de faire des choses sur lesquelles on ne fait pas. On ne fait pas de projet avant d'investir, mais je crois qu'à un moment donné, il faut savoir si les petites et moyennes entreprises n'ont déjà pas des projets et sur lesquels l'État n'investit pas. Il y aurait quelque chose de censé à dire à ce Ministre et d'autres évidemment, comme Monsieur le Maire pour essayer de dire qu'à un moment donné, cela suffit. On n'est pas là pour pallier les lacunes de l'État.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous aussi, mais c'est classique, je crois que tous les ans, on a à peu près la même attitude puisque c'est une délibération qui revient, nous sommes en désaccord avec cette politique qui est menée, la clinique des TPE, en désaccord évidemment avec l'idée de soutenir, mais on peut avoir un point d'accord sur l'idée de soutenir ou d'aider, y compris même les activités économiques et y compris même les entreprises, ce n'est pas pour cela que ..., cela ne suffit pas. La méthode et la façon dont cela se passe, on ne le partage pas du tout.

Le désaccord aussi n'est pas dans le principe de soutenir l'économie solidaire même si on a une vision assez critique de l'économie solidaire. Ce sont 386 000 euros, au total des subventions qui sont dictées dans la délibération, cela représente à peu près cela. On pense que cette subvention devrait être conditionnée beaucoup plus clairement, au moins préciser le sens social des subventions et notamment sur les questions d'emploi, de conditions de travail, de salaires dans le secteur parce que l'on sait qu'il y a beaucoup de difficultés, qu'il y a beaucoup de souffrances au travail. Ce n'est pas parce que c'est l'ESS qu'il n'y a pas de tension et de problème à ce niveau ni même de respect de droit du travail. On pense qu'il faudrait plus regarder là-dessus plus conditionner, c'est normal, c'est de l'argent public. Il devrait y avoir un regard beaucoup plus précis des collectivités territoriales sur ces questions.

Il est nécessaire de préciser aussi toute l'importance qu'il y a de répondre aux urgences sociales et environnementales. De ce point de vue, on pense qu'il faut aussi politiser la délibération parce que le point de délibération, souvent ce que l'on pense, c'est comme des tranches, des tiroirs, des bouts d'une politique générale et c'est vrai que l'on a du mal à discuter plus globalement d'une politique, de quelle politique mener et on se retrouve toujours un peu coincé. D'ailleurs, on nous dit « mais ce n'est pas le sujet ». Oui, ce n'est pas le sujet parce que c'est tellement dans un truc très précis que c'est difficile d'avoir une argumentation un peu générale et avoir une réflexion sur la politique menée. Qu'est-ce que cela voudrait dire et soutenir une activité économique ? Qu'est-ce que cela voudrait dire un rôle positif des collectivités territoriales.

Je finis là-dessus et au bout du compte, cela présente quand même beaucoup d'argent avec trop peu de cadrages et c'est pour cette raison-là que l'on vote contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance le vote.

98 voix pour
1 abstention
1 vote contre
1 non-participation.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°29 de Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Agences de développement économique – Association Hauts de Garonne développement – Association Arc Sud développement – Association Talence Innovation Sud développement. Ce sont les conventions de financement 2024 sachant que nous avons les déports de Monsieur FEUGAS et de Monsieur GARNIER ainsi que de Monsieur SALLABERRY.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°29) Agences de développement économique - association Hauts de Garonne développement - association Arc sud développement - association Talence innovation sud développement - conventions de financement 2024 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Je vais faire court et je vais aller d'une certaine manière à l'essentiel pour répondre à **Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT**. Oui, il faut créer les emplois. Je ne vois pas grand monde qui va dire « non, il ne faut pas en créer ». Mais ce n'est pas parce que l'on dit cela que tout est dit. Et c'est cela la critique que l'on fait ou le reproche que l'on fait dans ce genre de délibération, c'est qu'il y a une volonté d'aider à ce qu'il y ait des créations d'emplois, mais on ne discute jamais de quel type d'emploi. C'est important d'en discuter. On sait aujourd'hui qu'il y a beaucoup d'emplois *merdiques*, beaucoup d'emplois mal payés, beaucoup d'emplois où il y a une non-reconnaissance, une maltraitance. Pourquoi la collectivité, quand elle subventionne, elle ne sait pas cadrer cela ? Parce qu'après on trinque, des jeunes trinquent dans des conditions.... Cela nous manque et puis ce qui est important à discuter à notre avis, c'est quel type d'activité. On n'est pas l'emploi, OK, mais pas forcément pour fabriquer des engins de guerre. Vous voyez ce que je veux dire pour faire référence à d'autres zones du côté de Saint-Médard ou de Mérignac. On n'est pas obligé d'être dans des domaines d'activité de défense, d'aérospatiale qui en plus ne sont pas environnementales sans parler du fait que ce sont des engins de mort, mais on peut discuter aussi, on pourrait discuter de cela, de quel type d'activité ? Qu'est-ce que l'on a envie ? Qu'est-ce que la Métropole a envie de faire ? Sur quoi elle va insister ou vers quoi elle va cibler et on n'a pas ces discussions. On n'a pas ces débats-là. C'est une raison qui fait que l'on vote contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci, **Madame la Présidente**. Je vais aussi voter contre, mais je vais essayer de penser qu'à un moment donné, la Métropole devrait avoir une certaine forme de gouvernance quelque part en interne et elle a, à mon sens aussi, les compétences. Quand on est par exemple sur l'énergie, on peut éventuellement faire ce genre de proposition comme c'est déjà fait avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) et d'autres associations.

En tout cas, je crois que dans l'esprit, là, on est dans le développement, on est surtout dans l'investissement financier. A mon sens, on aurait quelque part, cela répond à **Monsieur Philippe POUTOU**, la capacité de faire du fléchage auprès de choses qui nous correspondent au niveau de notre politique à nous. Celle de la transition, celle de l'Économie sociale et solidaire et autres. Il y aurait des choses beaucoup plus pertinentes si on avait la maîtrise, alors que là, on est plutôt dans la délégation, on essaie encore une fois de créer un outil, et comme vous le savez quand on crée l'outil, vous connaissez l'adage « qui crée le marteau cherche les clous ». On va se retrouver avec tout simplement quelque chose que l'on va en

permanence alimenter d'année en année. Alors que, quelque part, si on avait les choses en interne, on serait beaucoup plus responsables et cela répondrait presque un peu à la philosophie de la régie. À mon sens, on aurait une régie de l'emploi et du développement, cela permettrait de mieux justement travailler sur ce domaine de compétence au sein même de la Métropole. Merci de votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ?

Je lance le vote.
94 voix pour
2 contre
2 conflits d'intérêt
1 non-participation.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur FEUGAS, Monsieur GARNIER, Monsieur GUILLEMIN, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUJOL, Monsieur RUBIO, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Mme FERREIRA : La délibération n°30 présentée par Monsieur GARNIER pour le soutien aux programmes d'action 2024 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI). Je mentionne le déport de Monsieur Stéphane PFEIFFER, Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Laurent GUILLEMIN, Franck RAYNAL, Patrick PAPADATO, Andréa KISS, Brigitte BLOCH, Myriam BRET, Serge TOURNERIE, Sylvie JUQUIN, Sébastien SAINT-PASTEUR, Anne-Eugénie GASPARD, Alain ANZIANI, Bastien RIVIÈRES, Nadia SAADI, Thierry TRIJOLET, Marie RÉCALDE et Emmanuel SALLABERRY.

M. GARNIER

(n°30) Soutien aux programmes d'action 2024 des pôles de compétitivité, des réseaux et clusters, des technopoles et de l'Agence de développement et d'innovation (ADI)- Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur GARNIER, mais il y a des demandes de prise de parole. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Très bref, je vous propose de verser ce que l'on avait prévu de dire sur le PV si cela vous va. Juste pour vous dire que l'on vote contre.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous sommes en désaccord avec cette orientation vers les entreprises. Il s'agit de 1,4 millions d'euros pour différents acteurs, aides diverses aux entreprises, soi-disant innovation, tout ça pour l'aérospatial, la Défense, les Drones... Nous pensons que cet argent peut être mis ailleurs notamment du côté des urgences sociales et des services publics en créant des emplois directement liés au besoin de la population.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien sûr que cela nous va. **Monsieur MORISSET**. Auriez-vous cette même proposition ou allez-vous nous nourrir d'un nouvel adage sur les clous et les marteaux ?

M. MORISSET : Merci, **Madame la Présidente**. Non, je ne suis pas dans les adages récurrents, je pense qu'il faut les placer au bon moment, je pense que cela fait sens.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est vrai que c'était assez bien fait.

M. MORISSET : Oui, quand même ! Oui, surtout ceux qui *caquètent* et qui ne prennent pas la parole, c'est un adage assez connu aussi. Par contre, je ne voulais pas le dire franchement, ce n'était pas le but de mon intervention.

Pour répondre, je vais être, encore une fois, un peu sévère, je pense que je vais voter contre sur cette logique un peu toujours du développement. En fait, on est dans le développement de la marchandisation et on est en marchandisation indirectement, on le sait très bien, cela a un impact sur le vivant.

Deuxio, on est dans l'innovation et toujours en faveur des besoins des plus grands groupes qui eux sont souvent des donneurs de demandes et finalement, les entreprises répondent à cela de façon sporadique localement. Je pense qu'à un moment donné, il faut travailler sur le domaine du bien, du vivant et autres.

À mon sens aujourd'hui, il y a dans les débats de ce genre de propositions qui sont faites sur les programmes d'action 2024. On entend beaucoup parler des IA (Intelligence Artificielle) et entre autres, aujourd'hui, on sait très bien que les IA ont déjà inventé les IA qui vont se remplacer elles-mêmes. Je pense qu'à un moment donné, on voit bien cette logique du mouvement que j'ai déjà évoqué ici, celui du transhumanisme sur lequel on va se retrouver demain avec une réduction voulue de certains, entre autres l'état profond pour moi, qui a déjà écrit, je ne sais pas si vous en souvenez, cela a été détruit en fin 2022, cela s'appelait les *Georgia Guide stones*, c'était trois grands blocs en granit qui ont été détruits, mais il y avait dessus écrit en six langues sur les deux faces de chaque bloc...

Mme la Présidente Christine BOST : Je crains **Monsieur MORISSET** que nous débordions un peu.

M. MORISSET : Je suis d'accord, on déborde un peu, mais je pense que cela élève le débat à mon sens sur le fait que l'innovation cache...

Mme la Présidente Christine BOST : Je préférerais que l'on reste concentré sur la délibération.

M. MORISSET : L'innovation cache quelque part une pensée qui est quand même, pour terminer, pour conclure, sur la logique de réduire la population. Sur ces blocs était écrit « 500 millions, il faut atteindre les 500 millions d'êtres humains sur la planète ». Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi mettre de la conscience dans nos investissements et dans notre politique et à mon sens, on voit bien que l'on est dans une science presque sans conscience, c'est-à-dire que l'on va essayer de faire évoluer les choses tout simplement dans la logique économique et financière et l'innovation ne répond pas à toutes ces questions. Merci votre écoute.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur MORISSET**. Monsieur le rapporteur.

On lance le vote.

80 voix pour

5 contre

5 conflits d'intérêt et 7 non-participation.

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

Rectification pour le vote de Madame BLOCH, conflit d'intérêt.

Majorité

Contre : Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Madame MELLIER, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BLOCH, Madame BRET, Monsieur CAZABONNE, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT, Madame GASPARD, Monsieur GUILLEMIN, Madame JUQUIN, Madame KISS, Monsieur PAPADATO, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RAYNAL, Madame RECALDE, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TRIJOLET

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°32 pour donner la parole à Monsieur DELPEYRAT-VINCENT pour l'OIM Extension de l'opération – Décision – Autorisation.

M. DELPEYRAT-VINCENT

(n°32) Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux - Extension de l'opération - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? **Monsieur MANGON**.

M. MANGON : Madame la Présidente, mes chers collègues. Tout d'abord, je voudrais vous prier d'entendre les regrets de **Monsieur Jérôme PEScina** qui ne pouvait pas être là physiquement aujourd'hui pour exprimer lui-même sa grande satisfaction en tant que Maire de Martignas qui, comme le rapporteur l'a précisé tout à l'heure, a été un porteur de longue date de cette adhésion. C'est donc une bonne nouvelle pour la Commune de Martignas naturellement qui rejoint ce club des villes membres de l'OIM Bordeaux Aéroparc et c'est surtout une bonne nouvelle pour Bordeaux Aéroparc en tant que telle puisque la ville de Martignas a une légitimité évidente à participer à ce regroupement de villes qui accueillent le secteur aéronautique et spatial bordelais.

Je voudrais profiter de cette délibération pour exprimer au nom de notre groupe, pour souligner l'importance cardinale que nous accordons à ce secteur qui est un secteur déterminant pour la prospérité de notre territoire. Je voudrais rappeler, chacun le sait, mais de temps en temps, les vérités sont bonnes à dire et à redire que ce secteur a des caractéristiques qui sont très rares. C'est d'abord un secteur qui est un secteur industriel par les temps qui courent et notamment en France, on se rencontre tous les jours. Il y a peu des secteurs de l'économie française qui sont véritablement des secteurs industriels développés de manière continue et constante.

Deuxièmement, c'est un secteur d'excellence. Il ne suffit pas de faire l'industrie, encore faut-il qu'elle soit au top de ce qui se fait en la matière, c'est le cas pour ce qui concerne nos industries locales qui sont aussi de grandes industries nationales. Enfin, c'est un secteur qui est innovant. L'innovation étant la clé de toutes les batailles en matière économique notamment par les temps actuels.

Enfin, il n'aura échappé à personne que dans l'époque troublée que nous vivons, ce secteur outre le nombre de personnes qui travaillent, qui est extrêmement important, la dynamique qu'il apporte aux territoires, au pays, c'est donc un secteur qui est tout à fait stratégique. C'est un secteur qui est un secteur où plus que d'autres encore la souveraineté est une question qui se pose tous les jours.

Notre souhait, je parle ici pour notre groupe, est évidemment que nous ayons un soutien tout à fait ferme et déterminé, que nous ne négotions pas le soutien de Bordeaux Métropole à ce secteur, l'aéronautique, le spatial. Il faut mettre le paquet, c'est plus que jamais le moment. Nous le disons d'autant plus souvent que nous nous souvenons avoir, ici ou là, entendu depuis 2020 des bémols parfois fortement exprimés au sein de la majorité actuelle, au sujet du soutien secteur, nous souhaitons que vraiment, nous mettions le paquet.

Il faut le faire en particulier sur deux points que je me permets de souligner. Il faut le faire au titre de l'aéroport où il serait malvenu que les légitimes attentions que nous voulons porter à l'aéroport ne puissent déboucher demain sur des limitations à l'activité. Il faut bien sûr être attentif à ce qui se fait, à la manière dont cela se fait, mais il faut soutenir l'aéroport qui est un produit important du rayonnement aérospatial de l'Agglomération. Il faut enfin mettre un coup d'accélérateur extrêmement marqué sur les questions de mobilité qui n'avancent pas, la mobilité au sein de l'Aéroparc avance à la vitesse d'une limace, disons-le. Les problématiques sont toujours là, elles sont vécues par beaucoup et il ne s'agit pas de mettre la faute sur les uns ou sur les autres, mais il faut que collectivement, nous sachions sortir de cette lenteur d'exécution.

Voilà ce que nous souhaitons dire, en redisant encore que l'intégration de Martignas au sein du Pôle aéronautique et spatial de la Métropole est une chance et pour Martignas et pour la Métropole.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MANGON. Monsieur RIVIERES.

M. RIVIERES : Madame la Présidente, chers collègues, après ce témoignage très enthousiaste, je serai positif tout en soulignant quelques points de vigilance. Étendre l'OIM de l'Aéroparc à une zone où est déjà implantée une entreprise de l'aéronautique civile et de défense fait sens en effet. C'est pour cela que notre groupe votera pour cette délibération.

Malgré le caractère stratégique de certaines activités qui sont menées sur la zone, nous devons rester attentif à la qualité de vie des salariés et des habitants du secteur en faisant en sorte que cette extension ne se traduise pas par les trafics routiers accrus et une dégradation trop importante de la qualité de l'air.

Des investissements lourds et nécessaires ont été réalisés ces dernières années sur l'OIM : la création de voie réservée au covoiturage, l'extension du tram jusqu'à l'aéroport qui permet de desservir toute la zone économique et le développement de voies cyclables très sécurisantes. D'autres aménagements dans les années à venir dans le cadre du schéma des mobilités viendront améliorer la situation à condition d'un développement équilibré de la zone.

Par ailleurs, la pertinence du raccordement de l'OIM avec le nord du Martignas-sur-Jalle n'exclut pas de penser le développement de l'ensemble du territoire sur la Métropole et au-delà dans un souci d'équilibre avec des territoires voisins. Je tiens à vous redire notre attachement à la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers qui sont nombreux sur la zone et qui ne sont pas que des gisements de fonciers, mais qui sont surtout nos plus fidèles alliés pour contenir les effets du changement climatique et préserver la biodiversité. Nous avons parlé de l'eau ce matin.

Nous savons à quel point la préservation des sols joue un rôle primordial à cet égard. Un équilibre est donc à trouver entre la création d'emplois et la sobriété foncière et l'OIM peut être un cadre adapté pour y parvenir.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas trop prévu d'intervenir, mais je pense que je vais donner l'explication de mon vote. J'étais sur l'abstention parce que je respecte la volonté politique du Maire de Martignas d'adhérer à l'OIM. C'est tout à fait louable et entendable.

En revanche, je me permets suite aux différentes interventions de clarifier quelques fois des absurdités, parce que l'on parle d'équilibre d'un côté, mais on fait de la déforestation. On fait quand même du bétonnage qui va arriver juste en face d'une entreprise, comme cela a été évoqué, et encore une fois même vis-à-vis du transport Monsieur Jacques MANGON, je pense qu'il y a aussi une clarification. On est sur une seule voie d'accès. On est sur le fait que l'on va augmenter dans une petite poche le trafic, ce sera encore plus de bouchons, on le sait très bien. Il y a déjà une difficulté d'accès le matin à essayer de passer le centre de Martignas-sur-Jalle. Je crois qu'il est évident que plus on augmentera cette petite grappe en face de cette entreprise, plus on aura le problème. Donc après, on fera quoi ? On fera de nouveau une déforestation en plein centre de la forêt tout simplement pour essayer de favoriser l'accès. Je ne crois pas que l'on parle d'équilibre et de cohérence. On parle tout simplement de choses sur lesquelles il y a des volontés politiques et aujourd'hui, c'est contraire à une logique de transition et au contraire à une logique sur laquelle depuis un gros schéma et un gros dossier, on avait développé cela dans une délibération avec 691 pages si je me souviens bien, d'un document sur lequel on essaie d'identifier les poches de logements vacants, de territoires et autres pour essayer de savoir comment on équilibre les choses ? À mon sens, on aurait à travailler encore plus sur cette logique parce que, on est en train de se marcher encore une fois sur les pieds, sur la cravate, mais quelque part, je crois qu'il y a une incohérence à essayer de faire quelque chose de vertueux en augmentant des absurdités comme je l'ai évoqué. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Je redonne ma parole.

Mme la Présidente Christine BOST: J'ai cru que l'on allait avoir un échange de Monsieur CHAUSSET. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Je ne sais pas s'il avait prévu, mais en tout cas, ce sont les paroles que je viens d'entendre qui m'inquiètent. Soit vous ne connaissez pas bien le sujet, soit vous faites exprès. Si nous demandons que Martignas rentre dans ce dispositif, c'est parce que les entreprises y sont déjà. Les sous-traitants y sont déjà et que le lien entre Mérignac, le cœur de l'Aéroparc et Martignas est déjà prévu avec une voie réservée au covoiturage, une voie réservée pour les bus que nous avons voté ici même, la piste cyclable. Ce lien sera le meilleur possible qui puisse exister. Je pense que nous n'avons pas bien regardé au moment où nous avons fait l'Aéroparc, nous aurions dû y intégrer Martignas. Le Camp de Souge, Dassault, des sous-traitants sont là dans les zones d'activité. C'est le cœur même. D'ailleurs pour ceux qui se rappellent, les plus anciens, quand nous avons créé Technowest qui est un peu l'ancêtre de ce que pouvait être l'Aéroparc, ils étaient dedans. Je crois que tout simplement, c'est une affaire de cohérence.

Je voudrais quand même dire pour notre collègue qui est intervenu en disant « il faut que nous soyons vigilants pour les salariés, il faut que nous soyons vigilants pour la route etc. ». Je n'ai quand même pas l'impression que les entreprises qui sont de ce secteur traitent mal leurs salariés. J'ai presque même envie de dire qu'ils font partie de ceux qui sont les mieux traités. Pour en avoir quelques-uns dans nos territoires. Et puis, n'oublions pas non plus que peut-être certaines travaillent dans la défense, mais ce qui est fait dans la défense sert demain dans le civil. Quelques exemples, la torche à plasma, elle a été financée par des crédits militaires et elle sert aujourd'hui avec une entreprise, elle ne marche pas fondamentalement

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

bien, nous sommes bien d'accord, mais c'est une innovation qui a été faite grâce au crédit défense, et je pourrais en dire bien d'autres dont certains, nous ne pouvons même en parler parce que c'est justement de la défense.

Je pense que c'est la cohérence que Martignas rentre dans ce dispositif de façon à ce que l'on puisse avoir la vérité des entreprises qui existent et qui, n'oublions pas, apportent avec la taxe sur la mobilité plus les taxes foncières de belles recettes à notre établissement, protégeons-les, tant que nous les aurons, cela ira.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Marie RECALDE.

Mme RECALDE : Oui, Madame la Présidente, quelques mots rapides pour se réjouir de cette arrivée de Martignas qui a toute sa place dans l'OIM. L'OIM, je rappelle qui est un projet qui a été entamé en 2015. C'est un projet à long terme. C'est le plus grand projet de développement économique et d'anticipation sur 3 300 ha aujourd'hui. Les chefs de la Métropole, ce n'est pas rien en équilibre avec les autres OIM de la Métropole, il y a une notion d'équilibre et c'est surtout un projet qui a souhaité anticiper et travailler à la transition industrielle aux primes de la transition écologique.

Et juste pour répondre sur quelques points sur le report modal. C'est vrai que nous avons toujours l'impression que cela ne va pas assez vite, mais déjà beaucoup d'investissements ont été faits, ce sont déjà plus de 200 millions d'euros d'investissements en termes de déplacement et de voirie sur ce secteur avec bien sûr la colonne vertébrale du tram qui est déjà visible. Mais vous le savez, il y aura aussi le Bus à Haut Niveau de Service qui ira du terminus du tram du Haillan jusqu'à Pessac Alouette plus des pistes cyclables en nombre important avec un report modal d'ores et déjà de 3 % au départ à 17 % aujourd'hui sur le vélo dans ce secteur de l'OIM. Puis, pour ne pas être plus longue aussi, dire que c'est un secteur où ont été abandonnés à l'urbanisation économique et à l'urbanisation tout court plus de 200 ha de zones d'aménagement au profit de la restauration d'espace écologique et de bassin versant et je crois qu'il faut le signaler parce que c'est assez inédit en France.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Le rapporteur, Monsieur DELPEYRAT-VINCENT.

M. DELPEYRAT-VINCENT : Merci, Madame la Présidente. Oui, quand même trois points parce que nous entendons des choses étranges. La France est un grand pays parce qu'elle a des valeurs en effet qu'elle porte au monde depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui sont des valeurs auxquelles nous sommes tous et toutes attachés. Mais ces valeurs, elles ne peuvent pas être portées par un pays faible, par un pays sans industrie de défense, sans innovation. C'est au contraire la condition pour que ces valeurs rayonnent et que nous ne devenions pas une colonie chinoise, américaine ou russe qu'il nous faut soutenir justement une industrie forte. C'est aussi pour répondre aux défis de la relocalisation industrielle qui est un véritable enjeu contre le changement climatique et pour la réduction des gaz à effet de serre qu'il nous faut faire tout ceci. Je pense que c'est à partir de là qu'un progrès social démocratique est possible. Nous sommes très heureux d'avoir maintenu l'accompagnement à l'ensemble de ces filières à travers l'opération OIM Aéroparc.

Je voudrais rappeler que sur ces cinq dernières années, 10 000 emplois ont été créés, ce n'est tout de même pas rien. Je voudrais rappeler que des pistes cyclables ont été réalisées désormais sur la quasi-totalité de l'Aéroparc. Bientôt, nous allons ouvrir Cockpit avec Technowest qui est déjà à 99 % occupé.

Je voudrais rappeler que Dassault est en train d'investir massivement, que deux zones d'activité très importantes au Haillan sont en cours de commercialisation, mais que tout ceci..., j'allais oublier Ariane avec les investissements importants qui ont été faits à Issac et à Saint-Médard centre et cela va se poursuivre rapidement.

Dire que sur la mobilité, rien n'a bougé me paraît quand même un peu excessif puisqu'enfin, un bus 39 dessert l'ensemble du secteur jusqu'à Pessac, Villenave et Gradignan, mais dessert surtout l'ensemble des entreprises du secteur ASD (Aéronautique-Spatial-Défense) et c'était attendu depuis très longtemps.

Je voudrais rappeler qu'il y a Flex Aéro qui est un transport à la demande, qui permet maintenant de desservir le même secteur plus quelques gares importantes. Les mobilités douces qui sont très appréciées des salariés. Je voudrais rappeler aussi la mise à 2x3 voies de la rocade, ce n'est pas tout à fait rien. L'arrivée du tram à l'aéroport, ce n'est pas un petit détail non plus. Il reste certes des choses encore à faire qui sont devant nous importantes, lourdes, mais la Métropole y a mis les moyens puisque bientôt, nous aurons l'opération du Boulevard technologique. Nous aurons "Mazeau - Touban – Pagnot" également. Ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui sont consacrées par la Métropole à la mobilité dans ce secteur. Mais c'est vrai que la croissance est tellement rapide en termes de création d'emplois que ce n'est pas toujours facile à suivre. Je préférerais que nous nous félicitions des efforts qui sont réalisés aujourd'hui. Martignas en effet a toute sa place dans cette zone pour des raisons historiques et géographiques évidentes et des efforts de mobilité devront être particulièrement regardés justement du côté de Martignas, Monsieur Jérôme PEScina demande un certain nombre de choses. Il faut vraiment approfondir avec lui parce qu'il y a une vraie amélioration de desserte à apporter, c'est incontestable. Mais je crois que nous pouvons être fiers de tout ce qui est accompli depuis des années sur cette zone et de vous dire que nous recevons en permanence de nombreuses délégations internationales qui viennent justement regarder ce qui se fait sur cette zone et pour essayer de reproduire le modèle ailleurs.

Je pense que s'agissant de se tirer des balles dans le pied, je ne suis pas sûr que ce soit nous qui appuyions sur la détente.

Intervention écrite de M. Poutou

Nous votons contre. Nous désapprouvons ce choix de soutenir l'activité économique de cette filière aérospatiale-défense (dite ASD). Par antimilitarisme c'est vrai mais n'est-ce pas une valeur de Gauche ? Et en plus, par principe écologique. Quelle hypocrisie de parler de perspective de transition écologique avec ce secteur industriel. En quoi l'armement et l'aérospatial, avec ses poudres, ces déflagrations, ces mort-es en bout d'utilisation seraient-ils protecteurs de l'environnement et de la vie. A force de mettre de l'écologie partout, on en arrive à des incohérences et aberrations comme ce qui est défendu dans cette délibération. Nous disons qu'il y a d'autres secteurs d'activité économique à promouvoir, plus social, plus humain, plus solidaire, plus écologiste, qui répondrait à des besoins et à un intérêt général pour la région.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci.

Je lance le vote.

96 voix pour

1 abstention

1 vote contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUJOL, Madame SAADI

Mme FERREIRA : J'appelle la délégation n°41, c'est-à-dire Madame NOËL pour l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine – Convention multisite N°33-22-093 sur des secteurs de renouvellement urbain, c'est l'avenant n° 1. Les membres de cet établissement doivent se déplacer. Il s'agit de Laure CURVALE, Andréa KISS, Michel LABARDIN, Stéphane PFEIFFER, Véronique FERREIRA, Patrick LABESSE et Thierry TRIJOLET.

Mme NOEL

(n°41) Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine - Convention multisite N°33-22-093 multisite d'intervention sur des secteurs de renouvellement urbain - Avenant N°1 - Décision - Approbation

Madame Marie-Claude NOËL présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. C'est un peu comme les précédentes interventions quand on parle de l'EPFNA, à chaque fois, je demandais à ce qu'elle soit dégroupée. Au moins une, pour que l'on puisse parler de ces critères, tenter d'amener à chaque délibération pour essayer de dire que l'on ne prend pas assez en compte l'autonomie alimentaire et entre autres d'autres critères qui sont : sauvegarde de certains arbres et autres. Cela n'apparaît pas dans les interventions. Là, c'était l'occasion. Donc, je trouve que c'est encore une fois manqué.

En plus, il y a une forme de débat assez contradictoire entre d'un côté les délibérations de Monsieur Patrick PAPADATO qui fait des efforts pour essayer justement de répondre à ces besoins et à côté de cela, on nie complètement dans ce genre de délibération le fait que l'on devait en tenir compte dans tous les nouveaux projets. Le fait d'augmenter les subventions, ce n'est pas forcément suffisant pour moi. Cela me semble, au contraire, un manque d'ambition dans la politique qu'essaie de mener Monsieur Patrick PAPADATO. Donc, quelque part, si on pouvait essayer d'être cohérent dans une majorité « écolo », je crois qu'il serait bon d'essayer de travailler en particulier avec l'EPFNA pour qu'il y ait de nouveaux critères qui tiennent compte de cette demande de transition, entre autres là, c'était l'occasion. Donc, encore une fois déçu.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET. D'autres demandes de prise de parole ?

Je lance l'opération de vote

93 pour

2 abstentions

3 conflits d'intérêt.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame CURVALE, Madame FERREIRA, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame KISS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LABESSE, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUJOL, Madame SAADI, Monsieur TRIJOLET

Madame la secrétaire de séance adjointe.

Mme TERRAZA : Délibération de Madame Béatrice DE FRANÇOIS de la délégation de Madame Béatrice DE FRANÇOIS n°49 : Avenant n° 1 à la concession de service public de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole – Décision – Autorisation.

Mme DE FRANÇOIS
(n°49) Avenant n°01 à la concession de service public de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, mes chers collègues. Lors de la délibération sur le choix du nouveau délégataire en juillet 2022, nous avons exprimé nos préoccupations concernant cette nouvelle DSP. Nous vous interrogeons sur les moyens nécessaires pour concrétiser les grandes ambitions de ce contrat, et nous vous interrogeons en particulier sur la soutenabilité financière, questions sur lesquelles d'ailleurs nous n'avons jamais eu de réponse. Nous dénonçons alors un manque d'ambition, ce qui concerne les taux de couverture des charges sur les recettes. Pour analyser ce rapport, nous nous sommes intéressés aux ratios recettes sur dépenses dont il n'est pas fait état dans cette délibération, et l'on observe, bien évidemment un défructement de près de 1 % dès ce premier avenant. Il est donc fort probable qu'en 2030, le ratio recettes sur dépenses de 40 % ne soit pas atteint.

De plus, notre surprise, ici, est de constater que les évolutions de la gamme tarifaire votée au cours de l'année 2023 n'ont pas été anticipées dans le nouveau contrat de concession qui a été validé en juillet 2022. Aussi, nous avons deux questions.

Premièrement, nous souhaiterions savoir si l'offre de substitution liée aux futurs travaux du Pont de Pierre a été valorisée dans le contrat de concession en perte dans le forfait de charge comme de recettes, et si ce nouvel avenant est à venir.

Deuxièmement, pour pallier le manque de recettes qui sera dorénavant structurel, eut égal à la tarification solidaire, est-ce que Bordeaux Métropole prévoit une hausse des tarifs TBM ?

Si cette réponse implique que vous n'aviez pas d'autres options, nous trouverions inacceptable que les usagers soient contraints de supporter le surplus découlant de vos décisions. Cela enverrait un signal très défavorable quant au report modal tant espéré et attendu.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Nous trouvons que c'est encore une fois une occasion manquée de faire le point sur la situation. Ok, le sujet est traité et ce sont les mises à jour, adaptations diverses, mais le sujet, cela pourrait être aussi les questions de conditions de travail pour le personnel et les questions de dégradations du service. On le sait tous, cela fait partie de l'actualité, on sait déjà qu'il manque peut-être à peu près 200 personnes pour conduire les trames et les bus. Ce manque d'effectifs, il est depuis le début, et que ce manque d'effectif conduit à des conditions de travail très pénibles pour une bonne partie du personnel.

Cela, ce n'est pas traité. Quand on modifie les conditions tarifaires ou quand il y a des mises à jour sur des ajouts kilométriques et tout cela, cela serait bien que l'on incluse aussi ces

questions parce que l'on a un problème avec KEOLIS, on a un problème avec cette délégation de service public qui ne respecte pas une partie du contrat. Et qui, de toute façon, est en situation d'incapacité à répondre aux besoins des populations. Pourquoi, cela, on ne l'aborde pas ici ? Pourquoi on ne discute pas de ces questions de bus supprimés ? Vous savez, les bus supprimés, les pannes, on peut dire que les pannes, c'est un peu autre chose. C'est la fatalité. Ce n'est pas si simple que cela de gérer l'alimentation par le sol. Il peut toujours y avoir des choses compliquées. On peut comprendre les difficultés, mais ceci dit, ce sont des choses qui sont récurrentes et notamment, là, autre chose, c'est sur les bus. Il y a vraiment des problèmes d'un service qui n'est pas assuré. Donc, il y a cet aspect.

L'autre aspect, c'est la souffrance du personnel. On pourrait l'aborder aussi. Ce n'est pas le sujet. J'entends bien que ce n'est pas le sujet, mais vous savez qu'il y a des gens qui sont en *burn-out*, des gens qui ont du mal. Les relations d'ailleurs du personnel, c'est un peu comme vous rappelez les histoires de ORANGE ou de la RATP, des relations managériales très dures, très brutales qui font qu'aujourd'hui il y a des tensions. Et c'est aussi cela KEOLIS. Des gens craquent, démissionnent. Des gens sont licenciés pour des raisons disciplinaires. Tout cela, c'est lié en grande partie à un climat qui est très compliqué. Cela aussi, ce sont des choses qui nous apparaissent importantes d'aborder.

Cela étant, vous le savez peut-être, mais j'ai pas mal de collègues FORD qui ont eu la « chance » de se faire recruter par TBM. Ils ont été reclassés, mais après, il y en a qui... ce n'est pas qu'ils regrettent, ils ont un boulot, ils ont un salaire. Donc, cela, c'est très important, mais en tout cas, ils font le constat, eux aussi, de conditions de travail particulièrement dégradées et puis, de relation avec l'encadrement qui est très dure.

Donc ce sont des problèmes qui nous semblent importants de poser, et cela permet aussi de réfléchir sur le rôle de la collectivité par rapport à ce genre de choses.

Il est question aussi de la sous-traitance parce qu'ils ne peuvent pas répondre aux besoins par rapport aux personnes à mobilité réduite. Donc, ils demandent à augmenter la sous-traitance, et c'est accepté, mais quelle est la conséquence de la sous-traitance. Comment cela va se passer ? Déjà que cela se passe très mal avec le personnel qui est embauché directement par KEOLIS. Quel type de rapport il va y avoir ? Quel type de salaire ? Quel type de formation ? Tout cela, ce n'est pas abordé. On a l'impression que l'on marche comme cela sans savoir tout ce qui va se passer derrière. Nous, on pense que cela fait partie des choses qui devraient être abordées, et encore une fois, cela fait partie des choses que les collectivités territoriales devraient avoir le souci de contrôler, parce que vous avez refusé le service public direct, la régie publique direct. Maintenant, ce n'est pas pour se défaire sur les questions sociales. Ce n'est pas pour faire comme s'il n'y avait pas de problème après dans la gestion du personnel, et c'est un peu facile. Donc, nous, on pense que ces sujets devraient être dans les délibérations et les sujets de discussion parce que cela concerne quand même la vie de la plupart des gens sur la Métropole puisque la plupart utilisent quand même ce genre de transport.

Donc, on vote contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Madame DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS : Oui, Madame la Présidente, merci. Tout simplement dire à Monsieur Stéphane MARI que l'avenant acte à ce qui a été fait en 2023. C'est le cadre de l'avenant.

Sur l'avenir, il y aura d'autres débats notamment sur les tarifs puisque normalement tous les ans nous devons voter des tarifs pour les donner à notre délégataire. Il est exact que c'est un vrai sujet parce que tous les maires que nous sommes et les élus des villes, nous demandons toujours plus : plus de conducteurs, plus de matériels roulants, etc., mais pas d'augmentation de tarif. Il faut donc à un moment donné peut-être savoir ce que nous voulons et à quel moment

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

nous arrêtons d'agrandir les lignes, de pousser jusqu'aux Quinconces, par exemple, ou autre. C'est donc une vraie question.

Concernant le pont de pierre, non, ce n'est pas intégré au contrat puisque nous n'avions pas encore connaissance des travaux que cela allait engendrer et de ce que nous pourrions faire ou pas. Cela n'a donc fait pas partie de la DSP.

Les conditions de travail, Monsieur Philippe POUTOU, vous savez, l'ensemble des élus métropolitains et notamment moi puisque j'ai en partie négocié avec des quelques collègues de la DSP, il y a une clause dans la DSP qui vraiment pointe les conditions de travail du personnel. Il ne faut pas se tromper non plus. Nous ne sommes pas les patrons ou les employeurs des conducteurs et des conductrices, mais ce que je peux vous dire c'est que j'ai des rencontres avec des services au moins deux fois par an, que nous demandons aussi à l'encadrement aussi de nous expliquer ce qui se passe et pourquoi ils font des choses, et c'est un regard que nous avons très précis et très pointu là-dessus aussi. Je crois que le but de tout cela c'est que l'usager ait un meilleur service public rendu, et nous y travaillons tous dans ces sens

;

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame DE FRANÇOIS.

Je lance l'opération de vote

94 votes pour

1 abstention

3 votes contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Madame FAHMY, Monsieur MARI, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Monsieur CAZENAVE, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LE BOULANGER, Monsieur PUJOL

Délibération suivante.

Mme TERRAZA : Délégation de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, affaire n°60 : Projet de renouvellement urbain du quartier de l'avenir à Bassens – Secteur Prévert – Avenant au protocole foncier – Convention – Décision – Approbation.

M. PUYOBRAU

(n°60) Projet de renouvellement urbain du quartier de l'Avenir à Bassens - Secteur Prévert - Avenant au protocole foncier - Convention - Décision - Approbation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention ? Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Peut-être que tout est dans le titre, mais encore une fois je crois qu'il est le moment de rappeler que cela manquait d'ambition. C'est la logique que je défends régulièrement sur l'autonomie alimentaire. On aurait pu faire plus de choses. Je pense que c'est un peu décevant. C'est juste une remarque. Je m'abstiendrai.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur POUTOU.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. POUTOU : Deux choses. Je viens de voir et vous avez vu les camarades de la CGT ont distribué un tract à l'entrée tout à l'heure, c'est pour que les collègues de travail ne soient pas complètement invisibilisés. Vous savez qu'il y a visiblement un petit mécontentement sur le traitement des collègues qui sont en souffrance ou en situation de handicap, et notamment le handicap invisible. C'est pour dire que le dialogue social à la Métropole n'est pas forcément toujours très simple, et qu'il y a des revendications, il y a de l'insatisfaction. Donc, c'est un tract qui a été distribué à tout le monde. C'était juste pour que ce soit un peu visible et que là aussi, ce n'est pas le sujet, je sais bien. J'ai bien compris que la Métropole ne discutait pas de ce genre de chose.

Maintenant, sur la question du renouvellement urbain du quartier de l'avenir à Bassens, on n'a pas de question. Cependant, on avait un commentaire qui sera rapide, parce que vous devinez à peu près maintenant après les stupéfactions de certains d'entre vous, vous aviez bien compris que l'on a été en désaccord assez important sur ces questions d'urbanisme et de logement, dans la façon dont vous ne voulez pas appliquer cette politique. Là, c'est pour dire que juste 133 évolutions, c'est fait. 168 constructions et 66 réhabilitations. Cela fait quand même un gros chantier pour une trentaine de logements supplémentaires. On cite ces chiffres parce que c'est pour vous rappeler quand même qu'il y a aujourd'hui des architectes y compris bordelais, et nous, on est d'accord avec leur raisonnement qui dénonce ces démolitions. Gâchis financier et social parce que derrière, ce sont des déplacements de personnes, parce que derrière, ce ne sont pas que des chiffres, ce sont aussi des familles, des personnes qui sont déplacées et parfois même éloignées de leur propre quartier parce que tout le monde ne revient pas ou ne peut pas rester dans le même quartier. Donc, cela relève aussi des discussions un peu précédentes sur la gentrification et sur le repeuplement des quartiers. Donc, votre lubie sur l'attaque contre les poches de pauvreté. Cela, c'est un aspect de désaccord.

Je veux profiter de cela pour dire que peut-être il y aura des délibérations un jour là-dessus, mais à part démolir et reconstruire, pourquoi il n'est pas question ou si peu de question, mais j'ai l'impression que ce n'est jamais question de l'utilisation des espaces inoccupés. On en a parlé en Conseil municipal à Bordeaux. Nous, on est intervenu là-dessus. On a posé le problème. Vous savez certainement, et cela, ce sont aussi les chiffres officiels de l'agence A'Urba, mais pas seulement, qu'il y a plus de 10 000, les chiffres, je ne sais même pas, mais c'est énorme, de logements vides, mais il y a aussi des bureaux vides, il y a des espaces inoccupés, et pourquoi il n'y a pas un plan d'action là-dessus ? Parce que l'on discute beaucoup des difficultés de la crise de la construction, de la difficulté de trouver du foncier, or il y a, aujourd'hui, du bâti et des espaces qui sont complètement inoccupés, souvent depuis plus de deux ans.

Donc, c'est aussi cette préoccupation et cette politique qui devraient être en réflexion sur la réhabilitation de l'existant sur l'utilisation d'espaces aujourd'hui et parfois des espaces énormes ou des espaces emblématiques. Vous avez l'ancien bâtiment de Virgin à place Gambetta qui ne sert à rien depuis 8 ans. Il y a peut-être un exemple un peu plus récent avec la caserne de la Bastide. On ne sait pas s'il y avait un plan de réutilisation, certainement, mais à quoi cela va servir. Il y a une réflexion qu'il n'y a pas ou en tout cas on ne la voit pas. Ce serait intéressant d'avoir aussi une politique qui vise à réoccuper et réhabiliter et avec certainement des coûts financiers qui seraient inférieurs que si on était dans des projets de construction ou d'opérations neuves. C'était l'occasion de rappeler cela. Donc, nous, on vote contre la délibération n°60.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Monsieur RUBIO.

M. RUBIO : **Monsieur Philippe POUTOU**, tu connais la Rive Droite un peu jusqu'à Bassens ? Je ne sais pas si tu t'es aventuré.

M. POUTOU (hors micro) : Je n'ai pas le droit de ré-intervenir.

Mme la Présidente Christine BOST : C'est quand cela vous arrange.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

M. RUBIO : Je ne sais pas si à l'occasion tu veux t'aventurer jusqu'aux confins de la Presqu'île et venir voir à Bassens ce qui est en train de s'y passer dans le cadre de l'opération renouvellement urbain du quartier de l'avenir. Cette opération de renouvellement urbain, je ne vais qu'en dire un ou deux mots, nous avons mis plus de 15 ans à la faire devenir aujourd'hui réalité. 15 ans de bagarre. Mon prédécesseur avant moi, bien sûr, moi, j'ai modestement pris le relais. 15 ans pour faire en sorte que, aujourd'hui, les habitants puissent bénéficier d'une véritable opération de renouvellement urbain dans un quartier qui..., j'entends que nous pouvons déplorer qu'il y ait eu quelques démolitions, mais franchement, l'état de ce quartier, il y avait plus qu'urgence à le faire, et nous le faisons. Tu as beaucoup critiqué tout à l'heure les politiques métropolitaines sur la question de l'habitat et sur le renouvellement urbain, cette opération, nous l'avons fait grâce précisément à Bordeaux Métropole. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici. Je voulais, une nouvelle fois, c'est l'occasion pour moi de réexprimer ma reconnaissance à l'ensemble des élus métropolitains parce que cette opération de renouvellement urbain même si est inscrite dans la convention ANRU, nous la faisons sans un euro de l'État. Nous le faisons grâce à Bordeaux Métropole, grâce à la volonté de la Ville, bien sûr, et grâce aux bailleurs sociaux. C'est parce que nous avons su créer ce collectif que nous avons pu parfois enjamber les contraintes réglementaires en allant au-delà même de ce qui nous était parfois imposé par la loi.

Tu évoques les difficultés de relogement, le fait que parfois certains habitants historiques de ces quartiers sont obligés de se déplacer. Figure-toi qu'à Bassens, certains se sont déplacés, mais ils n'ont fait que traverser la rue parce que nous avons bâti, construit des logements sociaux à la limite du quartier de l'avenir de l'autre côté de la rue du Moura. Nous avons commencé par les reloger en leur disant, et c'était l'engagement de la Ville. Cela fait 15 ans, 20 ans pour certains : vous attendez que nous puissions intervenir sur votre cadre de vie. On ne vous demandera pas de partir. Ce n'était pas un engagement facile à porter. Nous l'avons tenu, et sur les 130 logements démolis, la quasi-totalité des familles a pu être relogée de l'autre côté de la rue. Certaines sont parties parce qu'elles le souhaitaient. Il n'y a plus à voir comme dans toutes ces opérations de relogement quelques situations plus complexes à traiter. Bassens est un village. Quand tu y viendras, je te ferais visiter. On se connaît tous. J'ai traité moi-même les quelques situations les plus compliquées. Certains sont partis sur les villes voisines, et j'ai pris l'engagement parce que nous allons reconstruire. Nous sommes extrêmement fiers de reconstruire derrière du logement social. J'ai pris l'engagement qu'ils feraient parties des relogés prioritaires pour pouvoir revenir sur le quartier.

Ce quartier, c'est au-delà de la question du logement. C'est la requalification complète des espaces publics. Nous avons créé des écoles. La Présidente était venue avant d'être présidente il y a quelques semaines à Bassens pour inaugurer deux magnifiques écoles. Nous y avons porté du service public. Nous sommes en train de travailler les aménagements transitoires parce que nous nous inscrivons bien entendu sur le temps long. Au-delà de tout cela, parce que nous l'avons évoqué tout à l'heure, la participation des habitants, la concertation, je dois faire une réunion de concertation sur ce quartier pratiquement tous les mois avec une intensité, je crois, rare. Je suis toutes les semaines, pratiquement plusieurs fois par semaine, auprès des habitants du quartier. Nous avons été la première ville de Gironde à installer un conseil citoyen, et c'est notamment au travers de ce conseil citoyen que nous œuvrons au travers de la concertation parce que c'est évident, un projet de cette dimension, en tout cas de la dimension de cette ville. Ce n'est pas le projet de quelques habitants ou de quelques élus qui auraient dessiné un plan-guide quelque part sur un coin de table. C'est précisément le projet de toute une ville si bien que moi, j'ai fait toute ma campagne des dernières municipales en disant pendant 4, 5, 6 ans l'essentiel des ressources de la ville, tu peux écouter la réponse que je suis en train de te donner à moins qu'elle ne t'intéresse pas, l'essentiel des ressources de notre ville sera fléché précisément vers le quartier de l'avenir.

C'est une opération dont je suis extrêmement fier et que nous puissions dire ou essayer de jeter l'opprobre sur un certain nombre de sujets comme tu l'as fait sur cette opération dans ma commune de Bassens, alors que nous l'attendons depuis bien longtemps et que les habitants sont plutôt satisfaits de la manière dont les choses se déroulent, je trouve que c'est

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

une injustice et que cela se traduit en tout cas une méconnaissance du secteur. Je te le dis solennellement devant tout le monde, je t'invite à venir découvrir la Rive Droite et la Presqu'île parce que c'est un secteur que manifestement tu ne connais pas.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je lance les opérations de vote.

M. POUTOU (hors micro) : Je suis inscrit pour répondre.

Mme la Présidente Christine BOST : Ah, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : D'abord, le tutoiement me surprend. On ne se connaît pas. Si cela ne vous dérange pas, je prolonge un peu. Je prends cela pour un peu de mépris, un peu de prise de haut, mais Monsieur Alexandre RUBIO a le droit de faire comme cela. Moi, en tout cas, je le vouvoie.

Maintenant, pris pour un *con*, oui, c'est le sentiment que j'ai. Quand on discute comme cela, est-ce que l'on va dire « Alain, le Maire de Pessac, est-ce qu'il connaît tel ou tel coin quand il parle d'autre chose ? ». Je pense que l'on vit dans la Métropole depuis plus ou moins longtemps. Je ne connais pas parfaitement la Rive Droite, cela, c'est certain. Je connais mieux le Grand Parc, mieux les Aubiers et mieux la Rive Gauche, mais pas parce que je suis de gauche, mais la Rive Droite, oui, je connais. Le projet Cascade, on n'a pas pu en parler, mais je connais un petit peu. Home et les infractions de Marignan, je connais un peu, c'est Rive Droite. Puis, Rive Droite, c'est aussi toute une histoire populaire et une histoire ouvrière, et notamment beaucoup d'industries qui ont laissé beaucoup de pollution, et on en parle aujourd'hui avec ce qu'a fait Marignan en cassant la chape de ciment derrière Darwin. Donc, oui, je connais la Rive Droite.

Maintenant, on a un désaccord. Ce n'est pas parce qu'il y a des démolitions ou des rénovations de quartiers que l'on est obligé de partager la façon dont cela se passe.

Je connais aussi les architectes qui avaient des projets de préserver tous les bâtiments Bassens et qui avaient dénoncé, avant que cela n'ait lieu, les démolitions, et ils n'ont pas été écoutés. Je connais aussi ces gens-là, et je connais cette autre possibilité qu'il y avait de rénover le quartier. Nous, on discute de cela. C'est que les démolitions c'est une aberration écologique et une aberration sociale.

Maintenant, vous dites que les gens ont été tous reclassés à part un ou deux, pas reclassés, ont pu revenir sur le... Ce qui serait intéressant c'est que vous nous fournissez un bilan chiffré des 133 familles qui ont vu leurs bâtiments détruits parce qu'affirmer des choses comme cela c'est assez facile. On voit plein de délibérations où il est dit qu'il va y avoir 10 000 emplois, qu'il va y en avoir 30 000. Cependant on aimerait bien que la réalité puisse le vérifier. Donc, vos chiffres, si vous en avez, ce serait bien que l'on en profite. C'est-à-dire quel est le bilan social d'une démolition d'un bâtiment de la même manière que tout à l'heure, Monsieur Alain CAZABONNE parlait de Thouars, c'est pour dire qu'il y a une pétition à 99 % contre la démolition du bâtiment à Thouars. Là aussi, c'est pour dire que ces genres de choses sont assez violentes pour les gens qui y vivent. Même s'il y a une demande de rénovation ou une demande de gravitation, ce n'est pas pour cela que la démolition, c'est une bonne réponse.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'était avec plaisir que je vous répons tout cela.

Mme la Présidente Christine BOST : Toujours très partagé, vous savez.
Monsieur SALLABERRY.

M. SALLABERRY : Je voulais pour ma part, pas forcément vous inviter à Talence, mais vous dire que votre chiffre sur Thouars est archi-faux. Arrêtez de dire que les maires sont à la

recherche de détruire les bâtiments. Essayez de vous intéresser un peu plus à notre travail quotidien, évitez de donner des leçons à tout le monde.

Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur SALLABERRY. Je crois que ce qu'ils ont voulu vous signifier, Monsieur Philippe POUTOU, c'est que les maires ont, accordez-leur cela, une connaissance assez fine de leur territoire. Lorsque nous prenons une décision comme celle-ci, ce n'est jamais pris à la légère, et c'est que tout a été pesé, mesuré, accompagné. Monsieur Alexandre RUBIO vous l'avait bien spécifié. Donc, accordez-nous cette connaissance de nos territoires et le fait d'être aussi des élus responsables au moins autant que vous.

L'opération de vote est lancée. Deux déports de Madame Fannie LE BOULANGER et Monsieur Stéphane PFEIFFER qui sont membres du Conseil d'administration de DOMOFRANCE.

93 voix pour
1 abstention
1 vote contre
2 conflits d'intérêt.

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZENAVE, Madame HELBIG, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PFEIFFER, Monsieur PUJOL, Madame SAADI

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°65, Madame Claude MELLIER : pour le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean – Conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélo-station Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique avec un déport de Monsieur Fabrice MORETTI.

Mme MELLIER

(n°65) Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare St Jean - conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélostation Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Oui, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, bien évidemment, nous allons voter cette subvention, ce qui permet de dire au passage que 50 % financé par l'Europe sur les études à un moment où nous entendons beaucoup parler d'Europe et que certains disent à quoi cela sert, mais là, nous avons une démonstration assez visible de ce à quoi peut servir l'Europe.

Ce pôle multimodal Saint-Jean est un subtil équilibre. Si jamais nous touchons l'un des modes de déplacement, nous risquons de mettre en difficulté ce pôle. Pourquoi ? Ce n'est pas un pôle régional. C'est plutôt un pôle d'ampleur nationale puisqu'un trafic qui y est extrêmement important et il va se développer grâce au RER métropolitain, grâce à la ligne à grande vitesse vers Toulouse et vers l'Espagne. Donc, nous serons encore plusieurs millions de voyageurs qui vont l'utiliser. Souvent, ce sont des voyageurs qui y viennent pour certains en dehors de notre capitale régionale qui viennent d'autres départements et même de plus loin, et ils ont

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

besoin d'accéder dans de bonnes conditions quel que soit leur mode de déplacement jusqu'à la gare. Il se trouve et peut-être que l'on arrivera à faire un peu changer les choses, mais pas totalement qu'aujourd'hui, *grosso modo*, c'est 85 % du trafic qui est côté Domercq, et le reste se fait côté Belcier. C'est ainsi. La gare est plutôt ouverte sur la ville et la plus grande partie de la ville d'un côté plutôt que de l'autre. Évidemment, nous essaierons de faire de la signalétique pour les amener côté Belcier, mais je me suis amusé, la dernière fois que j'ai pris le train, à ne pas regarder les panneaux et me laisser porter par le flux, on nous amène directement plutôt côté Domercq et ne rappelant qu'il y a un seul passage qui traverse l'intégralité de la gare alors qu'il y en a trois qui permettent de venir côté Domercq. Donc, c'est quand même assez difficile.

Il faut aussi penser à, quand j'ai dit à tous les modes, ce n'est pas nous pouvons nous déplacer en voiture sans être un mode qui soit à réprimer. Je pense aux personnes handicapées. Je pense aux personnes à mobilité réduite qui ont besoin de pouvoir y accéder, et puis surtout parce que beaucoup viennent ainsi aux transports en commun. Nous allons développer l'offre de transport en commun sur ce site, et nous aurons besoin de réguler, parce que c'est ainsi, cela s'appelle de l'exploitation. Je vais juste vous donner un exemple. Lorsque le dernier train de Paris arrive, il est de nature à ce que la dernière ligne qui part doive attendre l'arrivée de ce train. Quelquefois, c'est une minute. Quelquefois c'est un quart d'heure, 20 minutes. Si nous n'avons pas une raquette de régulation pour pouvoir faire garer les bus, je ne sais pas où nous pourrions les mettre parce que c'est important. Certains ici se font les chantres des conditions de travail des personnels, ils ont besoin de faire des pauses, ils ont besoin de satisfaire à quelques besoins bien naturels ou de changer de conducteur ou de conductrice, et ils ont également besoin de faire. Je sais qu'une fois, on m'avait dit : ils n'ont qu'à réguler sur le pont de la Palombe. Je vous laisse imaginer comment pouvoir satisfaire les besoins quand on est régulé sur le pont de la Palombe. Donc, il vaut mieux aller peut-être à l'endroit qui est prévu pour parce que quand nous enlevons un endroit de régulation, nous ne le remettons jamais.

Il y a un comité de pilotage du pôle multimodal de la gare Saint-Jean qui travaille à ce sujet comprendre le nombre de relations le comité de pilotage personne gens qui travaille ce sujet. Simplement mon intervention est assez simple. C'est facile d'enlever les modes, c'est impossible de les remettre. Faisons extrêmement attention de ne pas avoir des conditions dégradées.

Puis, je vais, pour terminer, ouvrir une porte et je sais que certains vont sursauter, mais il faut quand même le dire. Quand on a conçu le tramway, nous avons positionné la station de tramway côté Domercq à cet endroit. Elle n'est pas bien placée parce qu'elle n'est pas capacitaire. C'est-à-dire que vous avez tous remarqué que le trottoir côté Quinconces est extrêmement étroit et que même d'un point de vue sécurité, c'est très difficile. Je vous rappelle que quand un Ouigo arrive, c'est 1 200 voyageurs. Quand il y a deux Ouigo qui pourront arriver demain, nous aurons 2 460 voyageurs sachant qu'une rame transporte quand tout va bien 300 personnes. Vous voyez qu'il faut environ 10 rames pour pouvoir évacuer tous les passagers qui arrivent. Il faut, je vous le rappelle, 14 minutes pour vider un Ouigo.

Il faut quand même se poser la question si cette station, cette demi-station direction Quinconces ne doit pas changer de place et la mettre plutôt devant le parvis qui se trouve ce que l'on a appelé d'autrefois, excusez-moi, la gare de départ qui est aujourd'hui le Hall 1. S'il ne faut pas la déplacer légèrement ou alors regarder avec le magasin qui s'appelle Paul pour faire une ouverture comme un tunnel de façon à pouvoir stocker les gens.

Si nous voulons, sur une autre station, faire sortir les gens par Belcier, prenons l'exemple de quelqu'un qui arrive de sa région, qui s'en va côté Belcier, il ne voit pas la gare de tramway, il ne voit pas la station. Elle est extrêmement loin. Elle s'appelle Belcier, même extrêmement loin. Posons-nous la question s'il ne faudrait pas la rapprocher de la gare. Nous savons très bien que quand nous sortons de quelque part, nous voyons l'endroit où nous pouvons prendre le bus, où nous pouvons prendre le tramway, où nous pouvons prendre peut-être le métro demain, je n'en sais rien. En tout cas, cela peut être intéressant de travailler sur ces stations.

C'est lourd, c'est cher, mais je rappelle quand même que lorsque nous serons à 30, 32, 33, 34 millions de voyageurs, il faudra regarder, cela ne sera pas qu'avec des bus express, cela ne sera pas qu'avec une seule ligne de tramway même à 2 minutes 30 que nous pourrons y arriver.

Pour dire que ce pôle multimodal Saint-Jean, il est extrêmement difficile à pouvoir gérer parce que c'est une gare d'intérêt national.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur DUPRAT. Monsieur ROSSIGNOL-PUECH.

M. ROSSIGNOL-PUECH : Il ne faut pas que l'on joue petits bras sur ce dossier. Comme cela a été dit, très bien. C'est une des gares qui a la plus forte croissance de voyageurs en France. C'est l'attractivité de notre Métropole. Il y a eu une très belle étude qui a été réalisée il n'y a pas longtemps. Cela s'incarne dans l'attractivité de la gare Saint-Jean, n'est-ce pas Monsieur le Maire de Bordeaux. C'est l'augmentation des transports en commun, bien sûr, le report modal très efficace dans l'agglomération bordelaise, augmentation du nombre de voyageurs sur le réseau TBM, et évidemment le RER métropolitain et les trains grande distance et notamment la LGV Bordeaux-Paris. Donc, cet aménagement du pôle d'échange de la gare Saint-Jean doit être exemplaire avec comme objectif évidemment les parts modales que nous nous sommes fixées dans le plan climat, dans le schéma des mobilités qui sont cohérents avec les objectifs de la SNCF d'arriver à 35 millions de voyageurs voire peut-être 40 millions. Nous verrons bien. C'est inclus dans cette étude, et cela ne passera que par un certain rééquilibrage des deux faces de la gare. Peut-être pas 50-50, bien sûr. En tout cas mieux que 85-15. On est d'accord. Donc, il faut se donner les moyens de le faire à la fois pour gagner en lisibilité côté Belcier, pourquoi pas, travailler sur la liaison entre l'arrêt de tramway Belcier et l'entrée sud. D'ailleurs, c'est déjà beaucoup utilisé par les villenavais, par les béglais, par ceux qui arrivent du parc-relais sur Villenave-Pyrénées et qui après prennent de tram. Il y en a beaucoup, et cela va augmenter. Peut-être la déplacer légèrement, je ne sais pas. Cela pourrait être dans l'étude optimisation également du réseau de tramway qui est en cours.

Parce qu'il faut savoir aussi que ces deux faces seront très importantes parce que vu l'augmentation du nombre de bus, notamment les bus express, mais aussi les cars de la Région, mais aussi les cars express commun, il faudra optimiser les deux faces au maximum, nord et sud parce que si l'on veut optimiser le nombre de bus, il faudra vraiment utiliser les deux côtés. C'est extrêmement important.

Concernant l'accessibilité vélo, je laisserai Madame Isabelle RAMI intervenir, mais il faut savoir que de plus en plus, je l'ai vu, je l'ai même pratiqué, on peut venir à vélo avec une valise. Maintenant, il y a des systèmes qui existent. Il y a maintenant des voyageurs qui y viennent, qui mettent une petite valise sur un vélo.

Également sur l'EPA, je laisserai Madame Isabelle RAMI le dire.

Concernant la pacification de la rue de Domercq et du parvis de la gare, il y a plusieurs scénarii, sachez qu'actuellement, c'est Monsieur le Maire de Bordeaux qui pourrait le dire, il y a des agents municipaux postés pour réguler les voitures en stationnement sauvage. Donc, il va falloir avoir un aménagement qui modère cela, bien sûr, en donnant la priorité aux piétons, au mode actif et au bus. Donc, gros sujet pour l'agglomération bordelaise, soyons ambitieux.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame TERRAZA.

Mme TERRAZA : Je ne suis plus dans la commission déplacement. C'est un magnifique projet en effet avec beaucoup de moyens, c'est très intéressant. J'ai une question que je n'ai pas bien compris. Je sais que c'est un débat qui avait eu lieu à un moment. Je ne sais pas s'il a été résolu. Est-ce que nous maintenons ou pas l'arrêt minute côté Domercq. Je pense aux

gens qui amènent leurs familles, des parents âgés, des personnes en situation, et si j'ai bien compris il n'y aurait plus d'arrêt minute ou il y en a encore un. Je ne sais pas.

Mme MELLIER (hors micro): Oui.

Mme TERRAZA : C'était juste pour confirmer ce point. C'est vraiment avec beaucoup de choses, mais super qui se passent sur cette gare, mais ce que nous disions, il faut aussi maintenir malgré tout, des accès pour les gens qui ont des grosses valises. Je rejoins pour prendre très souvent le train. C'est vrai que franchement quand nous arrivons sur le tram avec les valises et tout, déjà, il y a beaucoup de monde, mais en plus, pour peu que nous ayons une valise un peu importante, c'est très compliqué. Je pense surtout aux personnes à mobilité réduite qui ne sont pas forcément en capacité de venir à la gare à vélo avec une valise, mais c'est juste une question que je posais.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame TERRAZA. L'expérience pavé, valise, fauteuil roulant, voire éventuellement talon est assez intéressante.
Monsieur CHAUSSET.

M. CHAUSSET : Merci Madame la Présidente, chers collègues. Je suis tout à fait en ligne et en accord avec l'intervention de Monsieur Christophe DUPRAT. Cela arrive. Il n'y a pas de souci. On a déjà évoqué ce sujet en commission transport. C'est vrai qu'il y a une inquiétude sur le futur de cet ensemble d'intérêt national. Il faut le dire. Donc, il faut vraiment bien y réfléchir. Je me suis exprimé à plusieurs reprises. Je suis opposé à la disparition totale de l'arrêt minute. Nous devons trouver un compromis. Nous pouvons y mettre des vélos s'il n'est pas utilisé à 100 %, mais il faut y garder un accès voiture parce que l'on est quand même du côté ouest. C'est quand même de là qu'arrivent principalement les usagers. Donc, la suppression totale de l'arrêt minute, je pense, ce n'est vraiment pas une bonne idée. Après qu'il y ait un rééquilibrage entre Belcier et Domercq, bien sûr.

Après, l'idée de déplacer la station, je pense qu'il faut le mettre dans l'étude sur la robustesse. Aujourd'hui, nous avons un réseau qui a plus de 20 ans. Donc, nous sommes obligés d'ajuster. Cela peut être tout à fait possible de faire des ajustements. Peut-être de garder deux stations. D'ailleurs, d'en ajouter une et d'avoir une station relais. Cela peut être intéressant.

Après, nous n'allons pas refaire le débat d'il y a 25 ans, mais le vrai problème de cette gare c'est qu'elle est quand même sous-desservie par le transport collectif parce que le tram C, il va vers les quais, et c'est très bien, nous n'allons pas le refaire, mais c'est vrai que l'axe naturel, c'est d'emmener beaucoup de voyageurs et d'étudiants, vers la victoire. J'ai fait des propositions à une époque. C'est vrai que pour desservir l'ensemble du projet RER, LGV et tout, nous avons quand même une sous-capacité. Cela, c'est clair. Le tramway tel qu'il est là, tel qu'il positionné, il emmène les gens sur les quais, et après, les gens sont obligés de revenir sur le centre-ville, Quinconces. Cela, c'est compliqué. C'est le talon d'Achille de la gare, et cela quel que soit les projets futurs, cela risque de rester pour longtemps. Donc, il faut que nous gérions ce goulot d'étranglement que nous avons et que nous aurons de plus en plus. C'est vrai qu'il faut favoriser les vélos. Il n'y a pas de problème là-dessus, mais il faut vraiment faire attention à cet équilibre. Il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul. Voilà la grosse difficulté de ces sujets. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur CHAUSSET. Madame Isabelle RAMI.

Mme RAMI : Je souhaitais compléter les différentes interventions sur le sujet de l'eau. Nous en avons parlé, mais c'est quand même un sujet qui est relativement prégnant. Nous sommes sur une gare à visée nationale, exemplaire avec des enjeux de libérer le parvis, de favoriser l'accès piéton, mais aussi d'enlever le stationnement vélo. L'enjeu du stationnement vélo, il est prégnant.

J'ai les dernières informations de comptage, et nous avons aussi également près de la moitié des vélos, sur le comptage qui vient d'être fait, qui sont des VAE (vélo à assistance électrique) dont des vélos plutôt chers, onéreux.

L'autre sujet, c'est la question de l'emport des vélos dans les trains. Il a été répondu et j'entends tout à fait que nous privilégions l'emport passager à l'emport vélo, mais de fait il va falloir avoir sur des PEM (Pôles d'échanges multimodaux) des lieux suffisamment adaptés et sécurisés, sécurisés pour les engins, et sécurisés pour les personnes. Nous avons, pareil, à peu près 50 % de cyclistes femmes. Cela veut dire que dans ce cas de prospective, nous sommes bien dans de la prospective et dans de l'étude, mais il ne faut pas oublier tout cela, et pouvoir bien visualiser la nécessité du stationnement vélo que nous aurons. Si nous voulons dégager le parking, la nécessité de faire du parking souterrain vélo aussi se dégage. Donc, il y a pas mal de pistes. Nous avons pensé que le vélo augmente. Nous le savons. Il n'y a pas de difficultés là-dessus. Donc, soyons bons, anticipons et privilégions du stationnement souterrain ou avec les deux stations vélo sur le côté, mais soyons bons dans la capacité et dans l'évaluation pour ne pas avoir un parvis qui va se bloquer avec du stationnement sauvage de vélos.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

Mme DE FRANÇOIS : Merci Madame la Présidente. Deux ou trois petites réflexions qui me viennent en écoutant comme cela les uns et les autres. Effectivement, nous sommes à un superbe projet porté par ma collègue, Madame Claude MELLIER, qui est à l'horizon 2030 voire après. Cette gare dite de Bordeaux est une gare internationale où il y a une très grande fréquentation, et il faut, puisque nous en sommes encore au stade des études, peut-être aller un peu plus loin que le plan guide actuel en se posant quelques questions notamment sur la répartition des flux des piétons puisque nous avons deux entrées à cette gare et sur la façon dont les usagers des trains quels qu'ils soient peuvent rejoindre le transport en commun ou aller chercher un vélo dans le parking vélo. Je pense qu'il y a ces réflexions à mener.

Juste une petite alerte aussi, ce sont les études. Ce sont bien les études, mais après, il y a des coûts-financiers qui vont venir. Ils ne seront pas tous petits, je suppose, et notamment si nous parlons de déplacer la raquette du tram, je pense que cela va coûter extrêmement cher et qu'il faut vraiment regarder tout cela dans le détail. Il ne faut rien s'interdire dans les études, mais il faut vraiment tout approfondir, me semble-t-il.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente. Je vais voter pour cette délibération, et je vais clarifier aussi quelque part une réserve, mais j'espère que cela ne sera pas des regrets à long terme puisque quand on a une politique régionale qui essaie d'empêcher que l'on utilise son vélo tout simplement à transporter dans le train ou dans d'autres moyens de transport en commun. Je pense qu'il y a quelque chose qui est assez regrettable puisque l'on s'éloigne de certaines personnes qui ont envie de garder leur vélo en partant chez eux, en utilisant le transport en commun et en allant au final jusqu'au bout. Je pense qu'à un moment donné, il y a une certaine forme d'incohérence puisque là, on est dans une politique où quand j'entends Madame Isabelle RAMI, on va essayer de demander à avoir plus de parkings vélos. Si on pouvait avoir des vélos qui se transportent juste d'un point A à un point B, je pense que l'on évitera justement cette problématique d'essayer de savoir comment on gare les vélos de façon intelligente avec un système intermodal. Cela, c'est la première intervention. J'espère que l'on travaillera avec cela parce que l'on est en accord, à mon sens, si on est dans l'écologie telle que je la vois dans les Pays-Bas, sur le fait que justement on garde son vélo du début à la fin, et cela permet d'augmenter encore plus les fréquences et l'usage du vélo. Cela veut dire que quelque part on est dans une véritable transition et un accompagnement de la transition.

J'en profite puisque j'ai une minute 30 de prise de parole pour rappeler que dans cette délibération on parle de la LGV. La LGV, vous avez vu, j'ai toujours un T-shirt Nina, LGV Nina,

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

qui veut dire « Ni ici, ni ailleurs » et que samedi 20 avril à la gare de Cadaujac, à 14 heures, il y a différents collectifs qui se réunissent, et je pense que c'est intéressant de les nommer : Extinction Rébellion Bordeaux, Attaque 33, Bordeaux se soulève, Stop LGV Bordeaux Métropole, L'envol, LGV Desrailha, LGV Nina, ANV COP21, Stop LGV 47, Alternative LGV Bordeaux sud. Il y en aura d'autres évidemment. Je pense que justement c'est un véritable appel à essayer à un moment donné d'être raisonnable puisque quand on parle de financement, Monsieur Christophe DUPRAT a évoqué l'Europe, mais on est dans une gabegie sur une dépense monumentale sur ces deux tracés sud.

La LGV aujourd'hui, c'est quelque part estimée entre 18 et 20 milliards, ce qui ferait, et je le rappelle, tout simplement économisé 2 ans de retraite pour tous les Français et les Françaises. Je pense qu'à un moment donné il faut regarder un peu plus loin que juste un schéma local de l'intermodalité. Justement, si on ne veut pas la saturer, on va travailler sur les trains du quotidien parce que les trains du quotidien, c'est 95 % des usagers dans les gares. Aujourd'hui, 5 % seulement pour la LGV. Donc, au contraire. Si on travaillait sur le fait que si on avait à emporter sa valise jusqu'à un train, pourquoi on ne pourrait pas embarquer justement un vélo jusqu'à un train, et c'est économiser aussi des dépenses complètement ubuesques du côté du Sud de Bordeaux que cela soit vers Dax ou que cela soit vers Toulouse. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT : Je ne vais pas parler de GPSO. Je vais juste répondre sur les TER. Pourquoi les vélos ne rentrent pas dans les TER. La chose est assez simple. C'est que la priorité des TER c'est de transporter des voyageurs. Quand nous sommes à une fréquence d'une heure ou à une fréquence de 30 minutes, nous n'arrivons déjà pas à transporter tous les voyageurs. D'ailleurs, la Région, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, dans les nouvelles rames qu'ils ont achetées, cofinancées par Bordeaux Métropole, elles vont être différentes puisqu'elles auront moins de places assises pour avoir plus de places debout de façon à ne pas laisser de voyageurs sur les quais. C'est quand même assez important de pouvoir transporter les voyageurs. Et Nouvelle-Aquitaine Mobilité dont nous sommes également partenaires va mettre en place dans toutes les gares des vélos en libre-service de façon que nous puissions avoir notre vélo au départ, avoir notre vélo à l'arrivée dans les mêmes conditions avec Modalis. Je pense que c'est plus important. Le jour où nous serons à une fréquence de 15 minutes, et que nous aurons des trains plus fréquents, nous nous reposerons la question, mais aujourd'hui, si c'est pour avoir 8 places dans un train alors qu'il y a 200 voyageurs, je ne vois pas l'intérêt. Donc, simplement aujourd'hui la priorité à transporter ce sont les voyageurs.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame MELLIER.

Mme MELLIER : Cela vient d'être dit, c'est un gros sujet. Les diverses interventions montrent que nous avons tous à cœur que ce pôle multimodal soit en phase avec l'évolution des déplacements, et je pense qu'il faudra prendre le temps de la discussion, de l'échange, de la confrontation. Ce temps, nous l'aurons très rapidement puisque le 24 mai nous avons le COPIL (Comité de pilotage) sur cette question. Peut-être qu'il en faudra d'autres, bien entendu, mais je partage les différentes interventions. Disons que je ne serai pas inquiète comme l'a dit tout à l'heure Monsieur Gérard CHAUSSET parce que précisément les uns et les autres, nous sommes en réflexion sur qu'est-ce qui doit répondre aux besoins et aux attentes.

Concernant l'arrêt minute, je partage ce qu'a dit Madame Brigitte TERRAZA, il faut à tout prix le maintenir, mais en même temps, il y a des questions qui sont posées : comment nous accédons à la gare. Il faut savoir qu'aujourd'hui c'est à 55 % de transport en commun. L'objectif c'est qu'en 2030, cela soit 60 % les transports en commun. Donc, la question qui a été posée par Monsieur Gérard CHAUSSET, j'apporte un élément de réponse, mais toutes les questions qui ont été mises en avant méritent que lors du COPIL nous affinions. Je pense qu'il manque quelque chose dans la réflexion et il va falloir approfondir le débat, c'est le fait que

nous n'avons pas de gare routière. La question a été posée tout à l'heure du stationnement des cars, les cars express et autres. Or, en l'absence de gare routière, nous rencontrons des difficultés à pouvoir accueillir les cars. C'est vrai que c'est une des préoccupations. Là, je serais comme l'a dit Monsieur Gérard CHAUSSET plus soucieuse et plus inquiète par rapport à l'accueil des cars et des bus express qui vont venir tout autour de la gare. Cela, il faudra un véritable approfondissement de la réflexion, mais c'est vrai que la gare de Bordeaux est une des gares qui progresse le plus, + 8,5 % de population qui utilisent la gare multimodale Saint-Jean. Cela montre bien qu'il y a des besoins en déplacement et nous nous attendons pour 2030 aux alentours de 31 millions de voyageurs. Donc, toute la réflexion que nous allons continuer à développer doit s'inscrire dans cette vision, c'est-à-dire parce que nous vivons aujourd'hui, mais dans la vision des 31 millions.

Voilà quelques éléments de réponse, mais c'est vrai que c'est un très gros dossier et les uns les autres, nous sommes tous en capacité d'y répondre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame MELLIER. Merci pour cette synthèse et merci pour le suivi de ce dossier depuis plusieurs années. Il y a des chiffres qui ont été rappelés à l'occasion de ce débat, nous voyons bien, qui nous mobilise tous et qui nous intéresse tous parce que la gare, au-delà d'une fonction métropolitaine, elle a, comme vous l'avez tous dit, une fonction nationale voire internationale. Puis les projections sont centrées et importantes de 21 millions de voyageurs à 31 millions à horizon 2030. Il faut ajouter à cela les accompagnants, les personnes qui travaillent à la gare. Donc, nous pouvons rajouter 6 à 7 millions de plus de personnes qui fréquentent la gare. Cela pose évidemment la question de comment tout cela cohabite et comment les flux s'organisent y compris cela nous posent nous aussi des questions en termes de stratégie, transport, transport en commun et les propositions de Monsieur Christophe DUPRAT sont évidemment à prendre en considération. Je suis persuadée que le COPIL de la fin mai sera non pas conclusif mais une étape supplémentaire qui permettra aussi de faire remonter les enjeux et les propositions qui ont été faites lors de ce Conseil.

Je mets aux voix :
99 voix pour et une abstention.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame HELBIG, Monsieur MORETTI, Monsieur PUJOL

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°68, Madame Brigitte BLOCH : Accueil des demi-finales 2024 du Top 14 Matmut Atlantique – Condition d'accueil de l'événement sur notre territoire. Je ne crois pas que la qualification de l'UBB (Union Bordeaux Bègles) en fasse partie.

Mme BLOCH
(n°68) Accueil des demi-finales 2024 du Top 14 au stade Matmut Atlantique - Condition d'accueil de l'événement sur notre territoire - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : Je vais faire une seule intervention pour les deux délibérations, les deux qui suivent, je crois, à la fois l'accueil de demi-finale du Top 14 et puis la Villa Primrose. Nous avons le même raisonnement et ce sont les mêmes arguments du contre. Nous faisons deux votes contre. Je précise que nous ne sommes pas anti-sport professionnel, mais on n'est pas Secrétaire général
Direction des assemblées métropolitaines

d'accord avec des subventions publiques à ces événements-là parce que tout simplement on considère que le sport professionnel, comme son nom l'indique, il est professionnel. Il est géré par des entreprises, par les secteurs privés, et ce sont des sports qui ont beaucoup d'argent. Donc, on a du mal à accepter qu'il y ait de l'argent public en plus pour aider. C'est là où c'est aussi quelque chose qui est délicat parce que c'est évidemment la motivation du sport et le soutien à des activités sportives qui fait que les subventions sont justifiées, mais derrière c'est d'une certaine manière des subventions aux entreprises. Nous, on considère que ce sont des choses que l'on pouvait éviter, que les collectivités pourraient éviter. Donc, on n'est pas du tout d'accord avec cela. En plus, cela représente quand même, même si la Villa Primrose n'est que 25 000 euros, si mes notes sont correctes, mais pour les demi-finales, cela représente un investissement beaucoup plus lourd. En plus, vous savez, le rugby, même si ce n'est pas comparable au football, ce sont les clubs qui peuvent payer les salaires énormes, et non par rapport à ce que peut être un salaire moyen, et assez énorme par rapport à un SMIC (Salaire minimum de croissance). Donc, il y a de l'argent. À quoi bon est-ce que les collectivités participent à ce genre de situation ?

Puis, sur la Villa Primrose, l'argent est moins important, c'est 25 000 euros, mais c'est la BNP (Banque nationale de Paris). Vous avez vu, il y avait des rencontres d'entreprise, des réunions d'affaire. Le truc un peu marrant, presque, c'est l'histoire d'il y a un effort dans la transition écologique, mais on imagine bien qu'il y a une façade écologique, mais derrière, c'est un milieu qui s'arrête autour de l'avion, les gros SUV (Véhicule utilitaire sportif). On pense qu'il y a quelque part un peu d'hypocrisie dans la façon de présenter les choses. C'est une position aussi qui est à peu près la même sur une autre délibération qui concernait une subvention, je ne sais plus laquelle, mais en tout cas, on essaie d'avoir cette cohérence. On pense que l'argent public doit plutôt aller vers le sport amateur. On sait que c'est problématique aujourd'hui, notamment des structures sportives qui manquent. Il n'y a pas que les piscines dans des quartiers. Donc, on pense qu'il doit y avoir plutôt une orientation de cet argent vers des besoins plus immédiats : sports, loisirs, on pourrait inclure la culture, mais on va rester sur sports et loisirs. On pense que ce sont des aiguillonnages qui devraient y avoir et pas toujours aller dans le même sens vers le plus gros, les plus gros qui captent toujours les grosses subventions. Donc, deux votes contre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur BAGATE**.

M. BAGATE : Merci **Madame la Présidente**. **Monsieur Philippe POUTOU**, je pense qu'il faut bien comprendre que le sport professionnel aide le sport amateur.

Et c'est étroitement lié. Le sport est plein de valeurs qui permettent aux gens de se rassembler. Dans une société qui part en délitement, cela appelle la structuration des êtres et cela permet aux gens de mieux s'apprécier et de se fréquenter et j'en parle pour mon sport en particulier, le rugby, mais pour tous les sports, c'est pareil, et tu vois dans les tribunes des gens, pardon je t'ai tutoyé, mais nous, on se tutoie en dehors et tu le sais. Tout cela pour dire que n'aies pas peur. Ce sport, le rugby, par exemple, le rend aux amateurs.

En ce qui concerne le tennis, il en est de même, il y a des grâces à ce qui se passe au niveau de Primrose. Ils donnent des bourses, ils permettent à des gamins de jouer, des gamins des quartiers aussi. Tout cela se fait dans un ensemble qui est merveilleux, qui permet à l'être de s'épanouir et de grandir. Alors, il faut que nous rêvions et il faut qu'il y ait de temps en temps de quoi rêver et pas simplement de quoi s'alarmer. Voilà pourquoi j'aimerais bien que tu votes avec.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur BAGATE** pour se plaidoyer rugbystique. **Madame AMOUROUX** pour le sport.

Mme AMOUROUX : Juste un petit mot à mon tour en tant qu'élue de Caudéran pour dire que le tournoi de la villa Primrose existe depuis de longues années. Il a toujours été soutenu par les collectivités et je voulais juste appuyer sur un point, notamment sur le mercredi, je vous

encourage à venir voir. Ce sont tous les gamins des clubs de tennis, pas que de Caudéran, mais qui sont invités à venir sur cette journée pour rencontrer les professionnels, mais pas que, pour aussi faire des tournois entre eux et puis tout simplement partager de bons moments. C'est pourquoi je pense que c'est aussi grâce à l'argent public que ces clubs peuvent emmener les gamins sur cette journée et voir des joueurs qui ne voient qu'à la télé ou qui ne verront peut-être jamais et c'est au cœur de Bordeaux et de notre quartier. Je trouve que cela doit continuer à être soutenu au moins pour cela. Je vous remercie.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. **Monsieur POUTOU** a redemandé la parole certainement pour nous dire qu'il a changé d'avis.

M. POUTOU : Quel humour ! C'est pour répondre justement aux collègues de Gauche et de Droite. Non, je ne change pas d'avis, mais c'est intéressant la discussion évidemment puisque j'ai bien compris que la subvention, c'était aider un secteur et derrière évidemment il n'y avait pas d'indifférence et pas de coupure entre le sport professionnel et le sport amateur. Mais ce que l'on dit, c'est que l'on pense que le sport professionnel, il a les moyens de s'auto-suffire, et vu qu'il y a des difficultés de recettes pour les collectivités, on pense que la priorité absolue, c'est l'argent, de le garder, cela ne veut pas dire encore une fois d'être anti-sport professionnel, cela ne veut pas dire que l'on dit que ce n'est pas bon, c'est qu'il y a des priorités et on pense qu'il vaudrait mieux satisfaire. On aurait plein d'argent. Je dis on, ce n'est même pas nous, je n'ai rien dans les caisses, mais il y aurait beaucoup d'argent, beaucoup de recettes et pas de problème d'alimentation des recettes pour les collectivités. On pourrait faire un peu tout cela, et la difficulté, c'est qu'il faut choisir. Après on le voit, il y a les délibérations par exemple sur la précarité étudiante, les sommes sont moins importantes. Il y a des choix politiques à faire. Nous, on discute de cela, d'un ensemble et l'on pense qu'il faut prioriser et plutôt aller vers le sport amateur parce que là, on parle du sport.

Mme la Présidente Christine BOST : J'ai l'impression que c'est un autre sport, le pingpong. **Monsieur BAGATE**. Le tennis de table, pardon.

M. BAGATE : On va les prendre, après, on va se mettre d'accord. Ce que je voulais te dire simplement, c'est que le sport professionnel subventionne le sport amateur.

Mme la Présidente Christine BOST : Je mets aux voix la première délibération. Pardon, le vote n'est pas lancé. Votons pour la première. **Brigitte**, je te redonnerai la parole après. Changement de programme. **Brigitte**.

Mme BLOCH : J'attendais la fin des débats pour intervenir pour dire d'une part que nous mélangeons là deux choses puisque pour ce qu'il en est des demi-finales du Top 14, nous ne subventionnons pas les demi-finales du Top 14. Nous accueillons les demi-finales du Top 14. Quand nous accueillons les demi-finalistes du Top 14, cela implique un certain nombre d'aménagements notamment par exemple en transport en commun, ces aménagements en transport ont un coût, c'est ce que vous voyez apparaître dans cette délibération. Nous décidons aussi de faire des animations, nous ne subventionnons pas les demi-finales du Top 14 qui bien sûr est différent de la subvention qui est donnée pour l'organisation du Tournoi de tennis, mais je pense que de nombreuses explications ont été données pour expliquer pourquoi c'était intéressant.

Je tiens à préciser que la Métropole ne se contente pas de soutenir des initiatives de sport professionnel ou de sport de haut niveau. Nous avons la semaine dernière à Bordeaux Nordic Walking, nous avons accueilli 1 400 personnes qui ont fait la marche nordique pendant tout un week-end à Bordeaux et si nous les avons accueillis, c'est grâce au soutien financier de Bordeaux Métropole et c'est Monsieur et Madame tout le monde qui ont marché pendant tout le week-end. Ils sont restés trois nuitées et les demi-finales Top 14, tous les hôtels bordelais sont complets. Nous avons des retombées économiques estimées en 2019 de l'ordre de la précédente édition à 5 millions d'euros. Quant aux 1 400 participants à la Nordic Walking, la moitié n'était pas de Bordeaux. Ils ont séjourné pendant trois jours dans les hôtels, publié de

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

magnifiques photos parce que comme il n'y avait pas de compétition, ils se sont arrêtés pour prendre des photos en faisant toute leur balade. Nous avons là aussi de bons vecteurs de communication pour notre territoire.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. C'est ce qui aussi génère cette si belle attractivité métropolitaine.

Je relance, on repart à zéro sur l'accueil des demi-finales du Top 14.

96 voix pour

1 abstention

1 vote contre.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur COLES, Madame HELBIG, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL

Mme BLOCH

(n°70) Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2024 - Subvention d'aide au tournoi international de tennis - Décision - Autorisation

Mme la Présidente Christine BOST : Je lance le vote sur Primrose. Allez-y Monsieur MORISSET, demandez la parole si je peux vous la donner, je vous la donnerai, pour l'instant, c'est la machine qui a le contrôle. Est-ce que l'on peut donner le micro à Monsieur MORISSET. Merci.

M. MORISSET : Merci Madame la Présidente, oui, je me suis abstenu et je ne suis pas intervenu sur le rugby puisque j'avais la même notion dans la délibération qu'a évoquée Madame Brigitte BLOCH.

Sur la deuxième qui concerne la villa Primrose, on est sur une subvention et c'est l'argent public qui va vers une logique de privé. Cela va peut-être répondre à Monsieur Christian BAGATE, mais quelque part, je crois qu'à un moment donné, il y a quand même des choses où cela transpire, il y a des choses qui transpirent dans le sport, c'est-à-dire que quand il y a un sport collectif et qu'il y a une véritable transparence sur la façon dont entre autres les sportifs se dopent ou pas, on avance, c'est-à-dire que cela permet de rendre les choses encore plus nobles et quelque part intéressantes pour la jeunesse.

Le tennis en particulier refuse d'être contrôlé dans les tests anti-dopage. C'est une des dernières émissions qui est passée sur LCP (La Chaîne parlementaire) où on évoque très clairement le fait que certaines corporations sportives refusent catégoriquement ou sont en autocontrôle. Mais c'est-à-dire que dès qu'il y a une possibilité d'essayer de faire transparence sur le dopage des sportifs de haut niveau, il y a omerta, il y a censure, il y a blocage, et quelque part, je trouve cela intéressant encore une fois de voir que dans le sport « bling-bling » pour moi comme je l'appelle régulièrement le sport comme cela, le tennis en fait partie. Je crois qu'à un moment donné justement, je pense que l'on n'améliore pas les choses pour que la jeunesse s'y intéresse de façon vertueuse. Mais au contraire, c'est un combat. Ce n'est plus une compétition pour soi-même, c'est une compétition pour gagner de l'argent, pour être le meilleur et éventuellement même tricher et entre autres, le tennis fait partie de cette logique. Je déplore aujourd'hui que l'argent public encore une fois aille dans ce sens. Je maintiens mon vote contre pour celle-ci. Merci.

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MORISSET pour cette explication de vote. Madame Pascale BOUSQUET-PITT.

Mme BOUSQUET-PITT : Monsieur Marc MORISSET encore une fois, vous dites un certain nombre de contrevérités. Vous avez le numéro 1 mondial qui a refusé de se soumettre un test antidopage il y a quatre mois. Vous ne pouvez pas en faire une généralité. Il y a des tennismen et des tennismen qui sont prises pour dopage, Madame Sharapova par exemple. Il y a des contrôles. Ils sont soumis au même contrôle que les autres, bien plus que sur certains sports collectifs d'ailleurs. Vous ne pouvez pas parce que vous avez mal vu quelque chose et en faire une généralité. Nous sommes très contents de ce soutien au tournoi de Primrose où, peut-être Madame Géraldine AMOUROUX l'a dit, j'étais dehors, ils mettent beaucoup de choses en place pour les jeunes, pour les handicapés dans le cadre des paralympiques etc. Ils font beaucoup d'efforts. Là, ils ont mis un potager. Ils sont en train de verdir énormément, c'est en parallèle, ils font beaucoup de choses pour beaucoup de gens et je tiens à dire aussi que la villa Primrose a plus de femmes que d'hommes dans ses adhérents et ce n'est pas dans tous les sports.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame BOUSQUET-PITT. Madame BOZDAG.

Mme BOZDAG : Je vais aussi faire une petite intervention dans le sens de mes collègues. Monsieur Marc MORISSET, si le tennis pour vous est bling-bling, vous ne devez pas tout connaître. Je vais vous donner une information au moins pour votre culture générale. Il existe une très belle association qui est Fête le Mur qui est parrainée par Yannick NOAH et qui va essentiellement dans les quartiers politiques de la ville pour amener ce sport justement pour les jeunes qui n'ont pas accès à ce sport. Vous voyez, il y a pleines choses qui sont faites dans le sport et dans les quartiers et ce n'est pas que bling-bling comme vous l'insinuez.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Je mets aux voix.

M. MORISSET : Je ne peux pas répondre ?

Mme la Présidente Christine BOST : On relance le vote. Est-ce que l'on peut relancer le vote pour la villa Primrose.

90 pour
2 votes contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur EGRON, Monsieur FLORIAN, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PAPADATO, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL, Madame TERRAZA

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°76, Madame KISS, Mérignac – Le Haillan – Saint Médard en Jalles – OIM Bordeaux Aéroport – Renouvellement de la zone d'aménagement différé métropolitaine.

Mme KISS

(n°76) MERIGNAC- LE HAILLAN - SAINT MEDARD EN JALLES - Opération d'intérêt métropolitain (O.I.M.) Bordeaux Aéroport - Renouvellement de la zone d'aménagement différé (Z.A.D.) métropolitaine - Décision - Autorisation

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien. **Monsieur MORISSET**.

M. MORISSET : Merci **Madame la Présidente**, je maintiens mon vote contre comme habituellement sur ces dossiers. Entre autres, je tiens à rappeler ce que j'ai déjà évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire les logiques de concentration d'emploi sans chercher forcément à améliorer le transport. On est dans une forme d'hérésie et entre autres, aujourd'hui, je fais une petite parenthèse comme je l'ai évoqué au Conseil de Saint Médard-en-Jalles il y a 15 jours, au sujet des véhicules électriques où on essaie de faire en sorte que le transport, même transport en commun, soit de plus en plus électrique. Je pense qu'il va falloir que l'on prenne la mesure du danger que cela apporte. Il y a deux arguments qui sont sortis récemment, une étude justement sur les fameuses poussières PM1, les plus petites poussières, les véhicules électriques sont plus lourds. Au niveau du freinage, cela pose problème puisque l'on est avec des véhicules d'inertie plus grande.

On a aussi le phénomène qui n'avait pas jusqu'à présent fait débat et sur lequel on essayait de stigmatiser le véhicule à énergie thermique. C'était justement que l'énergie thermique était très polluante au niveau des PM1, PM2 et PM5 et 10. Je vais essayer d'être très clair, on s'est aperçu dans une des dernières études que c'est l'usure des pneus et de la route qui font le plus de particules PM1 et entre autres, si vous conduisez gentiment, on est à 1 800 fois plus de PM1 justement émis sur un véhicule avec ses pneus qu'un véhicule thermique au niveau de la combustion. C'est relativement intéressant. Et si vous avez une conduite agressive avec l'usure des pneus accrue, on est à 288 000 fois supérieures. C'est relativement surprenant comme chiffre et je trouve que cela peut permettre un peu de mieux comprendre peut-être pourquoi il y a certaines personnes qui commencent à dire que l'on se trompe complètement vis-à-vis du véhicule électrique. Parce qu'en même temps, il faut le rappeler, on a des véhicules qui sont immobilisés dans les casses en Allemagne, trois fois plus quand ils sont électriques que quand ils sont à énergie thermique. Pourquoi ? Parce que dès qu'il y a un accident et que la batterie est impactée, la batterie coûte 50 % du prix du véhicule, on met à la casse l'ensemble du véhicule. Pourquoi ? Parce que cela coûte trop cher à réparer.

C'est qu'en plus de tous ces phénomènes, on a aussi la problématique que l'on est en train de découvrir et je suis pour le transport électrique, mais qu'il soit surtout moins dangereux parce que ce qu'il y a aujourd'hui au niveau des batteries actuellement et quand elles explosent, un feu avec des batteries au lithium aujourd'hui, on ne sait pas l'arrêter même avec de l'eau. C'est-à-dire que l'on peut mettre le véhicule sous l'eau, on le ressort de l'eau, cela continue à flamber. C'est un véritable problème et ce sera sans doute un problème par rapport aux parkings souterrains et aux parkings à proximité des écoles et autres endroits. Je pense que ce sont des enjeux sur lesquels il faut prendre connaissance de cela et à mon sens, il faut aussi travailler sur le fait que ce n'est pas parce que l'on fait une OIM en essayant de dire « tiens on fait un très bel espace d'emploi » que cela résout tous les problèmes de transport. Au contraire, je répète que cette concentration amène encore plus d'aberration puisque l'on va essayer de pousser à faire du transport en commun et derrière le transport en commun, on va essayer de pousser des nouveaux modes à énergie éventuellement pas toujours très sobres.

Merci de me comprendre de ce côté-là. Je ne sais pas si j'ai été clair, mais il me semble qu'il faut travailler encore plus sur l'énergie électrique, mais qu'elle soit sobre et j'en veux pour preuve aujourd'hui qu'il y a des technologies peu chères avec des matériaux plus chers et sur lesquels on peut faire avancer les choses dans le bien commun. Désolé d'avoir un peu fait une parenthèse.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci **Monsieur MORISSET**. Maintenant **Monsieur POUTOU**.

M. POUTOU : Alors pour vous faire plaisir parce que je suis sympa. On met cela sur le PV si cela vous va. C'est un vote contre, mais pour ne pas se répéter. Cela vous va comme cela ?

Intervention écrite de M. Poutou

On nous parle encore attractivité avec l'activité aérospatiale défense – Un objectif + 10 000 emplois (précisions sur l'estimation ? un chiffre affiché avec légèreté nous semble-t-il. 7000 emplois créés depuis 2015. On aurait apprécié quelques précisions, créés vraiment, déplacés, quelles entreprises... ? Nous sommes plus que sceptique sur cette politique qui revient encore une fois à une aide à un secteur industriel qui n'est pas utile socialement, problématique du point de vue environnemental. Il n'y a pas de débat sur ces choix, on nous demande seulement de voter pour, on peut voter contre si on ne craint pas d'être mal considéré, car la critique des choix de la majorité n'est pas spécialement appréciée, elle est même souvent dénoncée de manière agressive (micro coupé, bouhara) dans une ambiance où une centaine d'élu-es peuvent s'en prendre à un élu isolé, un bel exemple de traitement démocratique du désaccord.

Mme la Présidente Christine BOST : Cela nous va, c'est super sympa.

Je lance le vote. Est-ce que Madame Andréa KISS avait des réponses à apporter ?

Mme KISS : Juste deux mots. Le rééquilibrage, je vous rappelle que l'on a un OIM au sud, l'OIM BIC, on en a sur la Rive Droite.

Deuxième chose, je suis en partie d'accord avec votre argumentation Monsieur Marc MORISSET, j'ai un conseil à vous donner, il faut faire du vélo et prendre le bus plutôt que sa voiture.

Mme la Présidente Christine BOST : Vélo électrique.

Alors, je lance le vote.
95 voix pour et 2 votes contre.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur FLORIAN, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL

Mme FERREIRA : Délibération n°83, Madame KISS, c'est la communication du rapport de la CRC de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'enquête relative aux services rendus aux demandeurs de permis de construire sur la période 2017-2023.

Mme KISS

(n°83) Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'enquête relative aux services rendus aux demandeurs de permis de construire sur la période 2017-2023 - Débat en Conseil

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Monsieur MANGON.

M. MANGON : Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques mots de commentaire sur le travail qui a été effectué par la Chambre régionale des comptes. D'abord pour dire que

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

finalement, comme le rapporteur vient de le dire, les remarques qui nous sont faites sont des remarques qui sont relativement modérées sur le plan des critiques qui peuvent être faites. Certaines relèvent de choses que nous pouvons légitimement améliorer, peut-être l'actualisation des comptes des contrats comme indiqué, mérite-t-elle que nous nous attachions un peu plus. Mais pour d'autres critiques, je pense qu'il faut aussi savoir prendre du recul, notamment tout ce qui concerne la question des chartes et labels où la Chambre régionale des comptes développe une vision qui est une vision d'efficacité réglementaire avec le souci de contrôler en mille fois des choses qui sont égalitaires. D'ailleurs, c'est dit souvent dans le texte qui nous est transmis, la volonté finalement d'avoir quelque chose qui soit reproductible avec des procédures qui soient identiques. Je crois que malheureusement, nous croyons que cela ne correspond pas du tout à la réalité que nous avons affrontée dans nos différentes communes.

Il est évident qu'il y a peu de choses à voir entre la réalité de terrain qui peut être vécue à Parempuyre, à Saint-Médard, à Pessac et celle qui est vécue en centre-ville de Bordeaux et qu'il faut trouver des outils un peu plus adaptés et que si nous devons tout centraliser avec une vision intégrée au travers du PLU. Cela veut dire que nous irions vers une rigidité qui amènerait à des compromis peu efficaces sur le terrain. Je crois qu'il faut accepter cette différence d'appréciation que la Cour peut avoir. La Cour est un organisme de contrôle qui aime les procédures systématisées uniformes sur un territoire entier, mais cela n'est pas une instance d'actions politiques au quotidien. Je ne crois pas qu'il faille voir là-dedans une critique de notre action.

En revanche, tout rejeter d'un revers de la main ou tout au moins dire que nous n'avons pas nous améliorer serait évidemment une erreur, notamment je crois qu'il faut entendre les critiques sur le système mutualisé qui n'a pas donné partout des signes de parfaite efficience. Évidemment, ce ne sont pas les personnels qui sont en cause, c'est très largement le système ou l'adéquation du système. D'ailleurs, je suis obligé de dire que l'exemple qui est pris avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles en l'occurrence qui est à l'écart de ce système d'instruction généralisé montre bien que même une commune avec des moyens limités, un service de cinq personnes, mais peut déployer une action qui est reconnue par la Cour elle-même et qui est comparable quelquefois à des services mutualisés. Cela veut dire que nous avons bien un travail d'introspection à mener, de réflexion, qu'est-ce que nous pouvons faire pour améliorer les procédures ? Qu'est-ce que nous pouvons faire pour éviter un certain nombre de points de blocage où les procédures s'accumulent et amènent des délais de traitement qui sont importants. Nous sommes à la fois un peu dubitatifs sur l'appréciation portée par la Chambre régionale et en même temps, je crois qu'il faut savoir rebondir sur cet aspect qui est d'introspection et de réflexion sur nos services mutualisés par rapport à l'urbanisme.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MANGON. Monsieur Stéphane MARI.

M. MARI : Madame la Présidente, mes chers collègues, le rapport qui nous est présenté fait suite à une enquête nationale entre la Cour des Comptes et plusieurs Chambres régionales sur le service rendu aux demandeurs du permis de construire. Je ne reviendrai pas sur la mise à jour des indicateurs concernant les contrats d'engagement qui sont en cours à la mission de contractualisation. Ce rapport met en lumière un problème croissant, la prolifération de documents informels en matière d'urbanisme en dehors des documents également prévus tels que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLU, le PLH (Programme local de l'habitat), le PAET (Programme d'accessibilité des établissements touristiques) etc. Malgré le fait que ces chartes et labels introduisent de nouvelles règles dans un environnement juridique déjà complexe, leur principale vertu réside dans leur capacité à compléter le PLUI d'orientation politique en faveur du cadre de vie harmonieux dans les communes.

Si elle vise à promouvoir les règles locales d'urbanisme, il est à noter que ces réglementations peuvent potentiellement restreindre les constructions en limitant la délivrance des permis de construire. Ainsi comme le recommande la CRC (Chambre régional des comptes), il serait

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

pertinent d'envisager l'intégration de certains de ces règlements locaux dans le PLUI afin de les aligner avec nos objectifs de construction de logements et de leur donner une portée juridique. Ce rapport pointe également du doigt un problème récurrent au sein de notre Métropole auquel il serait temps d'y remédier, le manque de visibilité dans les économies d'échelle résultant des services mutualisés, faute de rapprochement entre le bloc communal et le bloc métropolitain. La CRC constate en effet qu'un grand nombre de communes ayant opté pour la mutualisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme ont cependant conservé au sein de leur municipalité un service ou une direction de l'urbanisme. La Chambre régionale des comptes n'a pas été en mesure d'évaluer le coût en euro de ces doublons. Aussi, il nous semble que ce rapport d'observation définitive de la CRC présente une opportunité pour améliorer nos pratiques et répondre aux attentes de nos concitoyens dans le cadre de la révision de notre PLUI.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Madame NOËL.

Mme NOËL : C'était simplement une réponse sur ce qui vient d'être indiqué. Vous avez évoqué la question des chartes. Les chartes sont des documents de recommandation strictement. Les chartes n'ont aucune valeur réglementaire. Dans le cadre de la 11^e modification, nous avons intégré les éléments de chartes qui pouvaient entrer dans le cadre du PLU parce que réglementairement admissible dans le cadre du PLU. Le reste sont des recommandations à l'attention des administrés pour éventuellement améliorer la qualité architecturale visuelle de leur construction, mais il n'y a aucune obligation de faire, c'est la différence avec le PLU où il y a une obligation de faire. Tout ce qui pouvait être rentré à un titre ou à un autre l'a été. La 11^e a permis de répondre complètement à cette remarque.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Madame NOËL pour cette intervention. Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est juste une question, j'ai reçu, il y en a qui suivent le Conseil métropole en vidéo et j'ai une question, on me demande de demander le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la

Mme la Présidente Christine BOST : Vous la demanderez ailleurs parce que nous, nous ne sommes pas concernés par ce sujet.

M. POUTOU : C'était bien tenté quand même. C'est pour vous dire qu'il y en a qui écoutent quand même et je pense qu'il y en a qui n'ont pas digéré le manque de discussion sur le projet des cascades, il me semble.

Mme la Présidente Christine BOST : Madame KISS.

Mme KISS : très rapidement, Madame Marie-Claude NOËL l'a rappelé, ces chartes sont purement incitatives. Comme je l'exprimais tout à l'heure, les intégrer n'est pas forcément quelque chose de pertinent d'abord parce que cela rendrait sans doute plus complexe et surtout, cela viserait, c'est ce qu'a dit très justement Monsieur Jacques MANGON à une espèce d'uniformisation qui n'aurait pas de sens à l'échelle de la Métropole. Nos communes ayant des spécificités à chaque fois.

Sur l'autre point c'est-à-dire sur le souhait collectif que nous nous améliorions, c'est une évidence. En revanche, c'est un peu difficile de comparer des choses qui ne sont pas comparables, c'est-à-dire qu'il ne faut pas oublier que les instructeurs de Bordeaux Métropole travaillent aussi pour le compte des villes qui, elles, n'ont pas mutualisé et ont une mission de conseil en particulier sur tout un tas de points comme notamment les accès de voirie etc. Clairement, il y a sûrement des choses à améliorer sans doute que si nous avons un peu plus de bras, ce serait aussi peut-être un peu plus efficace. Malheureusement, nous faisons avec les moyens du bord, qu'il y a sûrement un travail peut-être aussi de rééquilibrage à faire en

fonction des pôles, mais en tout état de cause, on essaiera de faire mieux la prochaine fois, mais je ne suis pas sûre que l'on ait des grandes marges de manœuvre.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci, Madame KISS. Il n'y a pas de vote puisque c'est une communication.

Communication effectuée

On peut passer au dossier suivant.

Mme TERRAZA : Délégation de Madame KISS, BORDEAUX - ZAC Bastide Niel - Avenant n° 2 au Traité de concession – Approbation – Autorisation.

Déport des membres du CA d'Aquitanis, de BMA (Bordeaux Métropole Aménagement) et de DOMOFRANCE, Daphnée GAUSSENS, Pierre de Gaëtan NJIKAM-MOULIOM, Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Jean-Jacques PUYOBRAU, Nordine GUENDEZ, Fannie LE BOULANGER, Marie-Claude NOEL, Stéphane GOMOT, Delphine JAMET, Thierry TRIJOULET, Serge TOURNERIE, Christine BOST.

Mme KISS

(n°88) BORDEAUX - ZAC Bastide Niel - Avenant n°2 au Traité de concession - Approbation - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est bientôt fini. Avant-dernière intervention de notre côté, c'est un contre sur cette délibération. Je voudrais répondre d'ailleurs à un argument qui a été sorti juste avant. On avait dit que les maires connaissent parfaitement leurs villes et que cela sous-entendrait que la critique de ce qui est fait par des maires qui connaissent parfaitement leurs villes serait discréditée. Je pense que non. Je pense que, sans remettre en question le fait que des maires ne connaissent pas leurs villes, sans dire cela, on ne dit pas du tout cela, mais on peut exprimer un désaccord sur ce qui est fait, et sur Bastide-Niel, c'est un peu comme sur les projets précédents. C'est que l'on a un désaccord profond, mais c'est toujours pareil, c'est la même logique politique qui est en place et nous, on est en critique sur cette logique politique.

Là par exemple, on va insister plus sur l'aspect, mais c'est vrai dans tous les projets d'aménagement, c'est l'absence de ce service public. C'est vrai qu'il y a des écoles, on le voit, mais je pense que c'est un peu incontournable, mais quand on parle d'absence de service public, c'est qu'il n'y a jamais, au mieux, il y a un gymnase ou un stade city en parlant d'équipements publics, mais sinon il n'est jamais question de bibliothèque, de dispensaires de santé, de bureau de poste supplémentaire.

Évidemment, les bureaux de poste sont en train de fermer. Donc, on imagine mal que vous discutiez ou que vous soyez dans une situation de pouvoir faire en sorte qu'il y ait des bureaux supplémentaires, mais c'est quand même un problème parce que ce sont des quartiers qui se construisent, qui se développent, et avec une absence totale de ce genre de service. Les centres d'animation ou des centres sociaux, c'est pareil. Cela n'apparaît jamais. Donc, cela, ce sont les problèmes qui nous sont posés. On ne voit pas comment des quartiers peuvent être vivables et permettre à ce que les gens se retrouvent bien sans ces structures. Donc, cela, c'est quelque chose qui nous frappe à chaque fois qu'il y a un projet.

L'autre aspect que l'on pourrait dire, pour ne pas être trop long, en disant on vote contre les trois délibérations qui concernent Bastide-Niel parce qu'il y en a deux autres qui sont restées groupées. On critique l'insuffisance, à notre avis, de logements sociaux. Par exemple, il y a

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

107 000 m² de logements en accession libre. Cela représente 38 % et seulement 63 000 m² de logements sociaux qui représentent 25 %. On pense que la répartition n'est pas juste, et qu'il faudrait beaucoup plus foncer sur les logements sociaux et sur logements très sociaux parce que dans les logements sociaux, parfois, il y a une nuance. Mais ce n'est pas un détail, il y a besoin de logements très sociaux dans ce que l'on appelle le PLAI.

Puis, un autre mot, c'est sur Ginko, mais c'est la même idée. C'est une autre délibération qui n'est pas dégroupée sur laquelle on vote contre aussi. C'est cette opération qui prévoit une trop faible proportion là aussi de logements sociaux : pas de logements libres et de déploiement d'une grosse surface commerciale ainsi qu'une résidence à faire autour du tourisme. Donc, ce ne sont pas pour nous des priorités et des besoins principaux. C'est pour cela que l'on formule en tout cas des désaccords.

Puis, pour finir, un point rapide. Une réponse à Monsieur Emmanuel SALLABERRY sur la question de Thouars, mais Monsieur Emmanuel SALLABERRY n'est pas là. Pour dire que quand j'avais dit qu'il y avait 99 % de gens qui avaient signé une pétition en opposition à la démolition du bâtiment, c'est une info qui est dans un article du journal SUD-OUEST, et j'ai relu. Après, soit SUD-OUEST raconte des bêtises, mais il est dit *textu* que 98 à 99 % d'une pétition a et comme opposition au projet en cours à Thouars et notamment contre la démolition du bâtiment. Là, je ne vais pas dire que le maire ne connaît pas bien sa ville. Je n'oserai pas dire cela, mais on peut en douter.

Intervention écrite de M. Poutou

Il s'agit de la mise en œuvre d'un programme de construction que nous critiquons fortement dans le fond. C'est du bricolage pour afficher 1000 logements en accession social. Mais pour finir on ne sait pas qui paye, ça n'améliore pas la situation des publics très précaires, et ça fait perdre au quartier sa capacité à loger des familles ou ses colocs à la vie en commun quoi. A noter une insuffisance dingue de réalisation d'équipements publics. Ainsi ce programme est confié à un acteur qui a la logique du privé : attention au surcout et à la baisse de qualité. La durée de concession (+ 4 ans proposé) semble correcte car ils n'auront effectivement pas fini en 2028. La participation du concédant, 4,5 millions d'euros offerts à l'aménageur pour compenser des bâtiments pas construits (foncier cédé à Darwin) et autres dépenses imprévues sur le secteur de la caserne, est discutable car c'est de l'argent qu'il aurait fallu aller chercher dans la marge des promoteurs. Aux deux questions qu'on peut légitimement se poser : l'avenant améliore-t-il vraiment le traité de concession existant ? la réponse est « Non » ; le traité modifié est-il satisfaisant au regard de la ligne politique tenue par la métropole ? La réponse est encore « Non ». Résultat, nous votons contre.

Mme la Présidente Christine BOST : En plus, il n'est pas là, il ne peut pas vous répondre.

M. POUTOU : C'est dommage qu'il soit parti, mais il y en a qui restent. Heureusement qu'il y en a qui restent pour que le débat continue.

Mme la Présidente Christine BOST : Heureusement qu'il y en a qui restent pour vous écouter. Je me suis amusée à faire un petit calcul, figurez-vous, Monsieur Philippe POUTOU parce que l'on a un peu le temps. En fait, tous les élus, les 104 élus intervenaient autant que vous, il faudrait que l'on reste en Conseil 7 jours et demi, complets. Après, vous allez nous dire que l'on vous fait du déni de démocratie, et que l'on ne vous laisse pas suffisamment

M. POUTOU : Cela n'empêche pas. Oui, il y a des points de censure, et cela, c'est vrai.

Mme la Présidente Christine BOST : Je vous propose de lancer le vote :

91 votes pour

1 abstention

1 vote contre

Secrétariat général

Direction des assemblées métropolitaines

4 conflits d'intérêt
2 non-participations au vote.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur CAZENAVE, Madame GAUSSENS, Monsieur GUENDEZ, Monsieur GOMOT, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Madame JAMET, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame NOEL, Monsieur PFEIFFER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TURNERIE, Monsieur TRIJOLET

Mme FERREIRA : J'appelle la délibération n°108, Monsieur Baptiste MAURIN : Dispositifs de soutien mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante améliorer les conditions de vie des étudiants.

M. MAURIN

(n°108) Dispositifs de soutien et mobilisation pour lutter contre la précarité étudiante et améliorer les conditions de vie des étudiants - Décision - Autorisation

Monsieur Baptiste MAURIN présente le dossier.

Mme la Présidente Christine BOST : Merci Monsieur MAURIN. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. POUTOU : C'est la dernière. On va y arriver. On s'abstient sur cette délibération. Je vais faire vite parce que c'est en lien aussi avec les autres critiques que l'on a formulées à propos des subventions notamment dans le domaine du sport. C'est que là, on a 80 000 euros de soutien. Donc, évidemment on est pour qu'il y ait un soutien contre la précarité étudiante, mais les moyens nous apparaissent très faibles, et au regard des sommes d'argents qui y sont distribuées, même sur le rugby parce que j'ai bien compris. On a bien compris qu'il s'agissait d'une logistique et des frais de la ville et que ce n'était pas une subvention directe au rugby, mais quand on voit, encore une fois, la fortune des clubs professionnels, on peut penser quand même qu'ils pourraient se débrouiller. Les salaires parfois c'est autour de 1 million annuel, les salaires des joueurs et des stars de rugby. Donc, c'est cela l'idée

Là, on voit que les 900 000 euros qui partent dans l'organisation d'une compétition qui pourrait être assumée par les clubs professionnels qui ont largement d'argent, on pourrait penser qu'une distribution différente des subventions permettrait justement à une aide beaucoup plus importante contre la précarité étudiante, et pas juste une subvention, mais cela poserait aussi le problème de mettre en place de structures publiques, un service public d'aide aux jeunes, aux étudiants, à une structure alimentaire. C'est là où cela donnerait plus de moyens, et c'est ce qui manque. C'est pour cela que l'on a cette critique. En fait, chacune des délibérations, la critique d'une délibération, elle est en lien avec la critique que l'on fait sur l'autre. C'était cela que je voulais montrer. C'est qu'il y avait une certaine cohérence dans ce que l'on essayait d'exprimer. Je crois que je vais finir sur cette note-là.

Mme la Présidente Christine BOST : Monsieur MORISSET.

M. MORISSET : On dirait que c'est un « Ah » de soulagement ? Je n'avais pas prévu d'intervenir.

Mme la Présidente Christine BOST : Pourquoi avez-vous changé d'avis ?

M. MORISSET : Oui, mais pourquoi j'ai changé d'avis ? Je vais voter pour cette délibération. Je tenais à répondre parce que c'est mon droit de répondre à Madame Pascale BOUSQUET-PITT tout à l'heure.

Mme la Présidente Christine BOST : Sur le tennis.

M. MORISSET : Je crois qu'elle a mal compris. J'ai été très clair. Je ne parle pas de cas particulier ni auprès de Madame Fatiha BOZDAG de cas particulier. Je parle tout simplement, je me suis exprimé par rapport à une émission qui dit clairement dans un débat sur LCP, et justement le replay sert à cela. Écoutez l'émission avant de commencer à me dire que je me trompe. J'entends qu'il y ait des cas ponctuels. J'entends qu'il y ait pleines choses de ce type, mon intervention, elle est de façon globale axée sur ce sport, et entre autres, je tiens à préciser que dans le cas de Monsieur Novak DJOKOVIC, quand il y a eu des choses qui lui ont été demandées, c'était par rapport à son statut vaccinal. Ce n'est pas pareil. Donc, arrêtez de confondre des choses. Aujourd'hui, le statut vaccinal n'a rien à voir avec le dopage. Merci.

Mme la Présidente Christine BOST : Bien, bien, bien. Monsieur MAURIN sur la délibération.

M. MAURIN : Je vais être moins passionnant que Djokovic encore que ce soit bien plus important. Juste dire à Monsieur Philippe POUTOU que tous les ans c'est le même débat, c'est-à-dire que d'abord, le budget de la Métropole augmente pour le soutien à des étudiants en précarité. Donc, nous avons 150 000 euros cette année. Nous étions à 80 000 l'année d'avant, puis, 60 000 l'année d'avant, donc, cela augmente. Tous les ans, vous oubliez tout le reste de ce que nous faisons qui mobilise toutes les compétences de la Métropole en faveur des étudiants. Donc, ne serait-ce que la tarification solidaire, ne serait-ce que l'investissement dans l'opération campus, ne serait-ce que quelques budgets que nous mobilisons, cela représente des millions d'euros. Donc, je veux bien que nous caricaturions en permanence l'action de la Métropole, mais il serait bon de regarder l'ensemble de ce que nous conduisons.

Mme la Présidente Christine BOST : Très bien Monsieur MAURIN. Je lance le vote, le dernier vote, mais ne partez pas tout de suite. C'est une surprise.

Nous terminerons ce conseil en beauté, j'espère, avec unanimité, 94 voix pour, une abstention. Vous êtes un briseur de rêve Monsieur Philippe POUTOU.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CAZENAVE, Madame HELBIG, Madame NOEL, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur TOUZEAU

Je voulais revenir un peu en arrière, à la demande de Monsieur Marc MORISSET sur les propos introductifs sur le procès-verbal du 2 février où Monsieur Marc MORISSET avait proposé deux questions. Il y a la question de la réintégration dans le procès-verbal. Donc, je propose de réintroduire dans le procès-verbal sa question.

En revanche, sur les questions que vous posez pour ce conseil, je suis au regret de vous dire Monsieur Marc MORISSET que nous ne pouvons pas accepter vos questions dans la mesure

Secrétariat général
Direction des assemblées métropolitaines

où elles sont hors compétence. Concentrez-vous sur les compétences de la Métropole pour que nous puissions, vous puissiez à nouveau vous exprimer dans ce conseil, mais Monsieur Alain ANZIANI c'est Monsieur Alain ANZIANI, et Madame Christine BOST, c'est Madame Christine BOST.

M. MORISSET : Monsieur Alain ANZIANI avait entendu.

Mme la Présidente Christine BOST : J'embrasse Monsieur Alain ANZIANI qui doit nous regarder.

Applaudissements.

La séance est levée à 17 heures 03.

La Secrétaire de séance

Mme Véronique FERREIRA